



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 058 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 16 février 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 février 2005

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par le député de Timmins—Baie James.

[Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, la renommée internationale du Canada a contribué à la réussite de certaines ententes complexes sur l'environnement, telles que le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

En accueillant la 11^e conférence des parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, COP11, ainsi que la première rencontre des parties au Protocole de Kyoto, MOP1, le Canada poursuivra avec fierté son influence dans le monde.

Les délégations de 189 pays se réuniront à Montréal pour ce qui s'appellera la Conférence de Montréal sur le climat. Accueillir cette grande conférence sur les changements climatiques est un défi que nous sommes prêts à relever. D'ailleurs, le premier ministre l'a mentionné ce matin: « C'est dans notre intérêt national. »

Le gouvernement fédéral démontre encore une fois que les Montréalais et les Québécois sont bien servis par les libéraux.

* * *

• (1405)

[Traduction]

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, pour les Canadiennes, le manque d'équité salariale est toujours un problème majeur dont les effets se font sentir chez les gens de toutes les générations et aussi chez les hommes.

Le salaire des femmes équivaut à 71 p. 100 seulement de ce que gagnent les hommes qui font le même travail. Les femmes issues des minorités gagnent encore moins. À la retraite, les rentes versées aux femmes atteignent seulement 58 p. 100 de celles des hommes. J'ai déjà pris la parole pour exiger qu'on traite les femmes équitablement,

et il est temps que d'autres fassent également entendre cette revendication.

Cette situation est inadmissible. Elle a un effet négatif sur nos enfants, sur nos systèmes de santé et d'éducation et sur notre économie. À titre de députés, nous devons mettre fin à cette inégalité systémique et exiger que tous les Canadiens soient sur un pied d'égalité. Nous nous en porterons tous mieux.

* * *

LE CURLING

M. Andy Savoy (Tobique—Mactaquac, Lib.): Monsieur le Président, je suis très fier de féliciter aujourd'hui quatre jeunes femmes qui ont remporté le championnat canadien junior de curling dimanche dernier.

J'ai eu le plaisir d'être dans les gradins et d'encourager l'équipe de la skip Andrea Kelly, qui est née à Aroostook, le village voisin de ma ville natale, Perth-Andover. L'équipe du Nouveau-Brunswick a remporté la victoire par un score de neuf à six contre celle de l'Alberta après une fin de match enlevante. Les autres membres de l'équipe de l'entraîneur Paul Green, lui aussi né à Perth-Andover, sont Kristen MacDiarmid, Jodie DeSolla et Lianne Sobey.

C'est la deuxième fois en sept ans qu'une équipe de ma circonscription remporte le championnat canadien junior féminin de curling. En effet, en 1998, le quatuor de Grand-Sault, mené par Melissa McClure, avait mis la main sur les titres canadien et mondial. On peut dire qu'en matière de curling, Tobique—Mactaquac balaie toute compétition.

Je souhaite à Andrea et à ses coéquipières, les nouvelles championnes du lancer de la pierre, d'avoir autant de succès que l'équipe McClure lorsqu'elles se mesureront à l'élite mondiale le mois prochain, à Pinerolo, en Italie. Encore une fois, bravo et bonne chance à Paul, à Andrea et à toute l'équipe. Perth-Andover est fière de vous, votre province est fière de vous et, bientôt, le Canada en entier sera fier de vous lorsque vous représenterez votre pays aux championnats mondiaux.

* * *

[Français]

MAURICE TESSIER

Mme Louise Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, c'est avec tristesse que nous avons appris le décès de M. Maurice Tessier à l'âge de 91 ans.

Article 31 du Règlement

Cet avocat de formation fut maire de Rimouski de 1961 à 1969 et président de l'UMQ de 1967 à 1968. Élu député à l'Assemblée nationale du Québec en 1966, il fut ministre en 1970. La ville de Rimouski lui doit le statut de métropole régionale. Cette reconnaissance a d'ailleurs grandement contribué au développement de Rimouski.

Nommé juge à la Cour provinciale et président de la Commission des accidents du travail en 1973, M. Tessier fut, tout au long de sa vie publique, engagé dans le développement régional comme président de la Chambre de commerce de Rimouski, comme fondateur et président du Club Rotary de Rimouski ainsi que comme membre du Cercle universitaire, du Club de réforme et de la Croix-Rouge canadienne.

En mon nom et au nom de toute la population de la circonscription, nos plus sincères condoléances à la famille et aux amis de M. Tessier.

* * *

[Traduction]

LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE THUNDER BAY

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter la bibliothèque publique de Thunder Bay à l'occasion du 35^e anniversaire de sa fondation.

Cette institution a pour mission de mettre à la disposition du public des ressources d'information locales et internationales servant à l'apprentissage permanent, à la recherche et aux loisirs. Dans ses quatre succursales établies dans différents secteurs de la ville, la bibliothèque donne à tous les citoyens, quels que soient leur âge et leur revenu, l'occasion d'enrichir leur culture au contact d'oeuvres d'auteurs, de musiciens et de cinéastes lauréats de prix divers. Au fil des ans, la bibliothèque publique de Thunder Bay a obtenu de nombreux prix reconnaissant la qualité des services qu'elle fournit à ses usagers.

J'invite mes collègues parlementaires à féliciter avec moi la bibliothèque publique de Thunder Bay de l'excellence dont elle fait preuve depuis 35 ans et à lui souhaiter de continuer à servir la population pendant de nombreuses années encore.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, le député de Saint-Léonard—Saint-Michel a dit que le projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté, pourrait permettre à de dangereux criminels d'obtenir de nouveau la citoyenneté canadienne et de revenir au Canada. Cette semaine, le Parti conservateur a appris que, bientôt, un prédateur sexuel récidiviste reconnu vivra de nouveau au Canada.

Il s'agit d'un réfugié de 33 ans qui a été reconnu coupable d'agression sexuelle à l'égard de deux jeunes filles, la seconde agression ayant été perpétrée lorsqu'il était sous probation pour la première agression. Nous savons qu'après ces agressions sexuelles, l'individu est retourné en Afghanistan d'où il s'était initialement enfui. Il est maintenant revenu au Canada, et les libéraux lui ont une fois de plus accordé le statut de réfugié pour des motifs humanitaires et par compassion.

Nous, députés conservateurs, nous demandons si les libéraux compatissent aussi au sort de ces jeunes filles vulnérables qui sont à risque parce que ce supposé réfugié est de retour parmi nous.

Comment les libéraux peuvent-ils permettre à cet individu de quitter son pays d'origine et de revendiquer une deuxième fois le statut de réfugié? S'il était dangereux la première fois, pourquoi n'est-il plus dangereux maintenant?

Les Canadiens veulent savoir pourquoi les libéraux font preuve de compassion envers un prédateur sexuel reconnu qui se fait passer pour un réfugié, mais non envers de jeunes filles vulnérables?

* * *

● (1410)

LE LIBAN

L'hon. Shawn Murphy (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, des centaines de milliers de personnes éplorées se sont réunies à Beyrouth aujourd'hui pour assister aux funérailles de l'ancien premier ministre du Liban, Rafic Hariri, deux jours après qu'une voiture piégée eut entraîné sa mort et celle de 16 autres personnes.

Pendant les 10 années où il a été premier ministre, Rafic Hariri a été reconnu pour avoir rebâti son pays à la suite d'une guerre civile dévastatrice et a reçu les éloges d'autres pays, y compris du Canada, parce qu'il était considéré comme un politicien modéré.

Pendant qu'on recherche encore les auteurs de cet acte de violence, nous devons veiller à ce que les Libanais soient en sécurité et soient libres de choisir leurs parlementaires au cours des prochaines élections, sans ingérence ni pression de la part de ce que les observateurs libanais et étrangers appellent l'occupation syrienne.

Pour ces raisons, le Canada et la communauté internationale doivent insister sur le retrait de quelque 15 000 soldats syriens du Liban, conformément à la résolution 1559 de l'ONU. La souveraineté du Liban doit être respectée et protégée. À cette fin, il faut que les forces d'occupation syriennes soient retirées et que leurs bureaux affiliés soient fermés dans le pays.

* * *

[Français]

RAFIQ HARIRI

Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, le Liban pleure aujourd'hui la mort d'un grand homme, celle de Rafiq Hariri, instigateur et maître d'oeuvre de la reconstruction du pays, victime d'un attentat meurtrier en pleine rue à Beyrouth, le lundi 14 février.

L'ancien premier ministre avait travaillé avec acharnement à remettre sur les rails le Liban, grandement meurtri par 15 années de guerre civile. À la tête du pays de 1992 à 1998, puis de 2000 à 2004, Rafiq Hariri avait rejoint les rangs de l'opposition en octobre, démissionnant pour protester contre l'ingérence de la Syrie et pour réclamer le retrait des troupes syriennes.

Le Bloc québécois offre sa vive sympathie au peuple libanais et condamne ce terrible assassinat. La mort du père de la reconstruction ne doit pas menacer de replonger le Liban dans l'instabilité. Le Canada, de concert avec la communauté internationale, doit aider le pays à retrouver son équilibre et s'allier à l'Union européenne, la France et les États-Unis afin d'exiger une enquête internationale.

*Article 31 du Règlement***LA CIRCONSCRIPTION DE BROME—MISSISQUOI**

L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, il y a 10 ans, le 13 février 1995, j'étais élu député de Brome—Missisquoi pour la première fois. Je profite de cette occasion pour remercier mes concitoyens de Brome—Missisquoi pour leur confiance manifestée à quatre élections depuis.

Je suis fier d'en être le député et de faire valoir ici, à Ottawa, les intérêts de mon monde, de mes gens. Je salue leur détermination, leur esprit d'entrepreneur et leur attachement aux valeurs libérales.

Je veux vous assurer de ma détermination à faire de Brome—Missisquoi un comté où l'environnement social, économique et naturel sont les thèmes majeurs de mon engagement.

Je suis extrêmement honoré de siéger avec vous tous en cette Chambre.

* * *

[Traduction]

LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, les libéraux ont signé l'accord de Kyoto en 1998. Pendant sept ans, ils ont tergiversé. Aujourd'hui, le Protocole de Kyoto est officiellement entré en vigueur et les libéraux n'ont pas présenté de plan de mise en oeuvre. Ils continuent de tergiverser. Il n'y a aucun plan pour Kyoto.

Il n'y a aucune vision pour le pays. Il n'y a aucune action de la part des libéraux, uniquement des tergiversations. Il n'y a aucun plan pour le nouveau pacte qui a été promis pour les municipalités, aucun plan pour le régime d'assurance-médicaments, aucun plan pour des réductions d'impôt, aucun plan pour aider nos forces armées sous-financées, aucun plan pour un examen de la politique étrangère et aucun plan pour mettre fin au déficit démocratique. Le premier ministre tergiverse.

Quatre grandes sociétés d'État, VIA Rail, la Banque de développement du Canada, Exportation et Développement Canada et la Société canadienne des postes, sont sans directeurs généraux et attendent que le premier ministre désigne des remplaçants.

Au Sénat, 16 sièges sont vacants, dont trois de l'Alberta.

C'est le premier ministre qui est censé prendre ces décisions. Il refuse ou est incapable de prendre une décision. Il tergiverse. Les Canadiens méritent mieux que cela.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Bryon Wilfert (Richmond Hill, Lib.): Monsieur le Président, le Protocole de Kyoto entre en vigueur aujourd'hui. Le gouvernement du Canada prend très au sérieux la question du changement climatique et s'est engagé à respecter les cibles fixées pour le Canada aux termes du protocole visé.

Comme le ministre l'a dit, il est possible d'avoir à la fois un environnement sain et une économie prospère.

D'importantes initiatives sont déjà en cours en vue de rendre nos maisons et nos édifices commerciaux plus éconergétiques, de réduire les émissions des véhicules et de l'industrie et d'utiliser l'énergie renouvelable.

Comme le prévoit le discours du Trône, le gouvernement du Canada quadruplera les objectifs du programme Encouragement à la production d'énergie éolienne, pour en arriver à une capacité de production totale de 4 000 mégawatts, ce qui permettra d'alimenter

en électricité plus d'un million de maisons au Canada. Parallèlement, nous investissons dans des solutions technologiques à long terme dans des secteurs prioritaires comme les combustibles fossiles propres et l'économie de l'hydrogène.

À partir d'aujourd'hui, de nombreuses occasions s'offriront aux Canadiens pour mieux protéger l'environnement et renforcer l'économie et la compétitivité de l'industrie canadienne. Aujourd'hui, nous avons de quoi célébrer.

* * *

●(1415)

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, depuis la réforme de l'assurance-emploi en 1996, moins de travailleurs et de travailleuses se qualifient au programme d'assurance-emploi.

Les femmes ont été les plus durement touchées par cette réforme et elles continuent à en payer le prix. Passant du travail à temps plein à saisonnier, les femmes et surtout les mères monoparentales, dont seulement 33 p. 100 sont admissibles au programme, se sont vu acculer à la pauvreté.

Or, le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées a déposé hier un rapport sur le programme d'assurance-emploi incluant 20 recommandations.

Selon Radio-Canada, la rumeur est que le gouvernement modifierait le mode de calcul des prestations selon les 14 meilleures semaines travaillées au cours des 12 derniers mois, au lieu des 12 meilleures semaines, et réduirait le nombre d'heures requis à 750 heures pour les nouveaux entrants, plutôt que 960 heures.

Cela va à l'encontre même des recommandations du comité parlementaire que les députés libéraux ont fortement appuyées.

Le NPD recommande au gouvernement libéral d'appliquer les recommandations du comité dont les libéraux font partie.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Ted Menzies (Macleod, PCC): Monsieur le Président, nous lisons les journaux parfois pour nous renseigner, parfois pour nous divertir. Aujourd'hui, un article du *National Post* sur le discours prononcé hier soir par le ministre de l'Environnement nous a permis de faire les deux.

Les étudiants, journalistes et décisionnaires à l'échelle du pays ont regardé avec horreur le ministre de l'Environnement faire toutes sortes de contorsions pour lier le Protocole de Kyoto à l'aide étrangère. Le ministre a laissé entendre que le Canada ferait preuve de leadership en échangeant des crédits d'émissions avec le Mexique et le Brésil, et que le sort des pays en développement s'en trouverait amélioré.

Après avoir écouté son discours, nous convenons avec lui que nous avons beaucoup de chemin à faire. Le ministre devrait toutefois commencer par apprendre à différencier un marché en émergence d'un pays en développement.

Questions orales

Les Canadiens savent ce qui se passe réellement. Le gouvernement n'a pas de plan véritable pour atteindre les cibles de Kyoto, et ce concept farfelu n'est qu'une autre tactique des libéraux pour transformer l'ACDI en une caisse noire privée.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. Christian Simard (Beauport—Limoilou, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement canadien souligne l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto en faisant l'aveu candide qu'il n'y a pas de pilote à bord en matière environnementale.

Le ministre de l'Environnement a lui-même dépeint ce constat d'échec, hier, en reconnaissant que le Canada soulignera ce jour historique sans plan pour sa mise en vigueur. Il nous a prévenus que le prochain budget fédéral restera muet sur cette question.

L'automne dernier, le ministre des Finances s'est fait rappeler à l'ordre par la commissaire à l'environnement et au développement durable, Johanne Gélinas, qui précisait qu'au chapitre de l'utilisation du régime fiscal pour protéger l'environnement, son ministère se traînait les pieds.

Hier, c'est un étudiant qui a enlevé le masque du ministre de l'Environnement et de son gouvernement. Il a souligné, et je cite: « En accueillant la conférence environnementale à Montréal, le Canada souhaite donner l'impression qu'il prend des initiatives, détournant ainsi l'attention de son échec quant à la réduction des gaz à effet de serre. »

Les générations actuelles et futures méritent mieux que les fausses promesses de l'actuel gouvernement.

* * *

[Traduction]

L'OCEAN RANGER

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PCC): Monsieur le Président, hier, à leur travail ou dans leurs églises, les Terre-Neuviens se sont recueillis à l'occasion d'un anniversaire tragique. Aux petites heures du matin, le 15 février 1982, les lumières de la plate-forme pétrolière *Ocean Ranger* ont glissé dans les eaux déchaînées de l'Atlantique Nord. Les 84 hommes d'équipage ont perdu la vie dans ce naufrage.

L'industrie pétrolière extracôtière est internationale de par sa nature, mais c'est aussi une industrie qui alimente l'espoir et la détermination des Terre-Neuviens. Il n'y a donc pas de quoi s'étonner que 56 des victimes de la tragédie de l'*Ocean Ranger* aient été originaires de Terre-Neuve-et-Labrador.

Les Terre-Neuviens connaissent bien les trésors que recèle l'Atlantique Nord, et ils connaissent aussi les dangers qu'il cache. Depuis des siècles, leur vie et leur mort sont intimement liées à la pêche. Aujourd'hui, nous tentons d'assurer notre avenir en exploitant le sous-sol de l'océan. Nous savons que la lutte que nous livrons en vue de notre bien-être économique comporte souvent un prix très élevé.

Nous rendons hommage aux familles des victimes dont nous pleurons la perte.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, le Parti conservateur a encore été pris sur le fait dans le verger de ses promesses brisées.

La députée de Newmarket—Aurora a déclaré ceci à la Chambre: « Au nom du Parti conservateur, je recommande que nous renvoyions le projet de loi C-31 au... » Pourtant, que s'est-il produit hier? Le Parti conservateur a voté contre la motion, se servant d'un autre projet de loi pour faire de la basse politique.

Il me semble que la députée de Newmarket—Aurora a retiré une page du code politique du leader adjoint du Parti conservateur. Si l'on ne peut pas croire que ce parti joindra le geste à la parole lors d'un vote à la Chambre des communes, comment les Canadiens peuvent-ils croire qu'il respectera ses autres promesses? Il me semble que les promesses de ce parti ne valent guère plus que la serviette de papier sur laquelle elles sont griffonnées.

QUESTIONS ORALES

● (1420)

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre répète depuis dix ans que l'accord de Kyoto est une de ses plus grandes priorités. En fait, il y a moins de deux ans, le premier ministre a fait la remarque suivante en critiquant son prédécesseur: « À mon avis, si vous décidez de mettre en oeuvre une mesure comme l'accord de Kyoto, vous devez présenter un plan précis aux Canadiens. »

Compte tenu de l'engagement pris à l'égard de l'accord de Kyoto, pourquoi, huit ans plus tard, en ce premier jour de l'entrée en vigueur de l'accord à l'échelle internationale, le gouvernement n'a-t-il toujours pas de plan précis à présenter aux Canadiens?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a été très clair à ce sujet. Le ministre de l'Environnement présentera un plan détaillé pour ce qui est des objectifs qui seront fixés et des moyens à prendre pour les atteindre.

Je suis ravi que le député ait soulevé la question. J'ai le plaisir d'informer la Chambre que, ce matin, à Montréal, le ministre de l'Environnement et moi-même avons annoncé que Montréal serait l'hôte de la prochaine grande conférence sur les changements climatiques sous les auspices des Nations Unies.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, nous n'avons pas réussi à faire quoi que ce soit dans ce dossier, mais nous nous empressons de passer à la prochaine séance de photo.

Le gouvernement a dépensé ou prévu de dépenser presque 4 milliards de dollars pour vendre l'accord de Kyoto aux Canadiens, mais les émissions visées par l'accord ont en fait augmenté. Ma question est simple. S'il en a coûté 4 milliards de dollars pour n'obtenir aucun résultat, le premier ministre peut-il nous dire combien il faudra dépenser pour arriver à quelque chose?

Questions orales

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas meilleure preuve du cynisme du chef de l'opposition et, en fait, des alliés-conservateurs, que d'entendre dire, le jour même où l'accord de Kyoto entre en vigueur, que la grande conférence sous les auspices des Nations Unies qui nous conduira vers la prochaine étape dans la lutte contre les changements climatiques n'est rien d'autre qu'une séance de photo.

En fait, les ministres et les délégués de plus de 180 pays qui viendront à Montréal pour deux semaines seront là pour se pencher sur les vraies questions et non pour se prêter à une séance de photo. Ce genre de remarque cynique concernant leur venue ici est tout à fait déplacé.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je dois dire au nom de tous les partis de l'opposition que, quand cela fait huit ans qu'on entend des promesses qui ne sont jamais tenues, le cynisme devient dangereusement contagieux.

On continue d'entendre dire que le ministre de l'Environnement essaiera d'atteindre les objectifs de Kyoto en recourant à une échappatoire permettant d'acheter des droits d'émission à des grands pollueurs. Cela coûtera aux contribuables et aux entreprises du Canada des milliards de dollars, sans faire quoi que ce soit pour assainir l'environnement.

Le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que son plan pour respecter l'accord de Kyoto ne consiste pas à acheter des droits d'émission à d'autres pays?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, ce sont ceux qui traînent qui ne comprennent pas le lien qui existe entre l'environnement et l'économie. Notre gouvernement comprend...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je sais que les députés essaient d'aider le ministre de l'Environnement à répondre, mais il a l'air de bien se débrouiller seul, si au moins nous pouvions l'entendre. Nous pourrions peut-être avoir un peu d'ordre afin que les députés puissent entendre le ministre de l'Environnement, car il y aura peut-être une autre question.

L'hon. Stéphane Dion: Monsieur le Président, j'espère toujours que l'opposition jouera un rôle constructif et que tous les Canadiens travailleront ensemble pour que nous atteignions les objectifs de Kyoto et que nous fassions notre part pour la planète. Il est malheureux que l'opposition ne comprenne pas qu'une partie du plan, bien qu'il ne s'agisse pas de la partie principale, doit consister à utiliser les mécanismes commerciaux prévus dans le Protocole de Kyoto.

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, le Protocole de Kyoto entre en vigueur aujourd'hui et le gouvernement n'a pas de plan.

Lorsque le ministre des Travaux publics actuel a voté contre le Protocole de Kyoto, il a déclaré ceci: « Les pertes d'emplois que causera la ratification du Protocole de Kyoto toucheront toutes les régions du Canada. » Et que dire de ceci: « Si ce gouvernement ne peut même pas organiser un cortège de deux voitures, comment peut-il mettre en oeuvre le Protocole de Kyoto...? »

Le ministre dira-t-il aux Canadiens combien d'emplois au juste seront sacrifiés pour respecter le Protocole de Kyoto?

• (1425)

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je me demande pourquoi l'opposition croit que le Canada perdra des emplois. Nous devenons un des leaders

dans le domaine des sources d'énergie renouvelable. Nous devenons un des leaders dans toutes les...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Encore une fois, je le reconnais, les députés veulent aider le ministre, mais je ne peux pas entendre un mot de ce qu'il dit. Le ministre a la parole.

L'hon. Stéphane Dion: Monsieur le Président, c'est un mystère pour moi que l'opposition ne comprenne pas que, si le Canada devient un leader dans le domaine des énergies renouvelables et des technologies propres qui assurent une meilleure conservation de l'énergie, il sera plus compétitif dans le monde.

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, de toute évidence, son collègue pense que le ministre de l'Environnement a tort.

La dernière révélation dans ce dossier devenu un sujet d'embarras pour les libéraux et qui s'appelle Kyoto, c'est que le ministre de l'Environnement prévoit envoyer des milliards de dollars à l'étranger à des fins qui ne concernent pas l'environnement. Pendant que le smog étouffe les Canadiens et que ceux-ci vivent près de déchets miniers et envoient des eaux d'égout non traitées à la mer, le ministre utilise l'argent affecté à la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto pour l'aide étrangère.

Pourquoi le ministre a-t-il mis tant de temps à admettre que ses plans fumeux ne servent qu'à camoufler l'augmentation de l'aide étrangère?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, pour la majeure partie, le plan prévoit des initiatives qui seront mises en oeuvre au Canada. Une partie sera...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je sais que c'est mercredi, mais il faut tout de même être en mesure d'entendre les questions et les réponses. Il y a beaucoup de bruit inutile, et il est presque impossible d'entendre le ministre. Cela nous fait perdre beaucoup de temps et certains députés ne pourront pas poser leurs questions et obtenir une réponse aujourd'hui.

Le ministre de l'Environnement a la parole.

L'hon. Stéphane Dion: Monsieur le Président, l'opposition officielle ne comprend absolument rien au changement climatique, mais elle s'échauffe dangereusement chaque fois que quelqu'un essaie de lui expliquer comment les choses vont se passer.

Une partie du plan consistera à utiliser les mécanismes d'échanges commerciaux pour exporter la technologie canadienne, gagner de nouveaux marchés et faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans le monde parce qu'il faut bien comprendre que le réchauffement de la planète touche toute la planète.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le Protocole de Kyoto est entré en vigueur, mais malheureusement, au Canada, il n'y a pas de quoi fêter. Au lieu de baisser, les émissions canadiennes de gaz à effet de serre ont augmenté de 20 p. 100 depuis 1990. L'approche volontaire du fédéral est un échec et Ottawa n'a toujours pas de plan de mise en oeuvre crédible pour forcer la main aux grands pollueurs.

En cette journée historique, est-ce que le premier ministre admettra que son gouvernement n'a toujours rien de positif au bilan en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre?

Questions orales

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le chef du Bloc sait fort bien que non seulement le gouvernement a mis sur pied et déposé plusieurs initiatives, mais il y en a d'autres qui suivront.

Cependant, il y a une chose que je trouve décevante. En effet, c'est que le chef du Bloc, ce député de Montréal, ne soit pas prêt à féliciter la ville de Montréal, la province de Québec et le Canada d'être les hôtes de la plus importante réunion tenue sous l'égide des Nations Unies, pour protéger l'environnement et pour remédier à la situation des changements climatiques.

Je ne comprends pas. Pour une fois, au moins, il devrait féliciter Montréal, Québec et le Canada.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre ne comprend pas, mais ce n'est pas la première fois qu'il ne comprend pas; et ce n'est pas la dernière, non plus.

Il nous parle de Kyoto 2, alors qu'il n'a même pas signé Kyoto 1. On sait que ce premier ministre, qui a écrit le Livre rouge en 1993, promettait de réduire de 20 p. 100 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2005. Or, c'est le contraire qui s'est produit: lesdites émissions ont augmenté de 20 p. 100.

Plutôt que de jeter de la poudre aux yeux, il devrait avoir honte d'arriver à une conférence sans aucun plan en main. Je suis bien content pour Montréal, mais c'est désolant de voir qu'il n'a strictement aucun plan. Quand va-t-il présenter son plan?

• (1430)

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, le Canada a un plan depuis 2002, qui va donner des résultats. Par exemple...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Encore une fois, il est très difficile d'entendre le ministre quand il y a autant de bruit en Chambre. Il est impératif, lorsqu'un député est reconnu par la présidence, qu'il ait le droit de répondre ou de poser une question.

L'honorable ministre de l'Environnement a donc la parole.

L'hon. Stéphane Dion: Par exemple, monsieur le Président, le plan vert pour les municipalités marche très bien, mais il ne va pas rendre les baisses d'émissions immédiates. Cela va prendre quelques années avant qu'on les voie.

Par contre, ce qui est certain, c'est qu'il faut renforcer ce plan. Le gouvernement du Canada va bientôt annoncer un plan renforcé. Je me ferai alors un plaisir d'en parler avec mes collègues, s'ils veulent bien écouter.

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, comme exemple d'inaction, citons l'industrie de l'automobile. Le gouvernement a-t-il annoncé un plan qui se tienne? Non. Son plan pour l'industrie de l'automobile se résume à un programme volontaire. L'approche du gouvernement consiste à ne donner aucune directive. On nage en pleine improvisation. C'est de la pensée magique.

Le ministre de l'Environnement peut-il nier que sa stratégie face à Kyoto n'est rien de moins que de la pensée magique, et pas autre chose?

[Traduction]

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, il est manifeste que le Bloc ne comprend pas les politiques que le gouvernement a mises en place en

ce qui a trait à l'industrie automobile et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il est indéniable que l'industrie automobile a déjà honoré 14 accords volontaires antérieurs. Elle a déjà réussi à réduire de 6 p. 100 ses émissions au regard de l'objectif de 2010; ce résultat est très supérieur à ceux qu'ont obtenus ses homologues aux États-Unis. Grâce à l'accord volontaire que nous mettrons en place, les objectifs seront atteints au plus tard en 2010. Les Canadiens en seront très fiers.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, depuis ce matin, le ministre de l'Environnement essaie bien de nous endormir avec ses beaux discours et de nous expliquer qu'il fait des pieds et des mains. Cependant, peut-il nier qu'il n'a pas de plan ni de stratégie et qu'il est incapable de dire le fond de sa pensée sur Kyoto? Le peu que l'on puisse dire, c'est qu'alors qu'il se proclame un talentueux bâtisseur, en réalité, ne serait-il pas qu'un simple castor bricoleur?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, de la part d'un député qui vient d'une province où l'on a construit de nombreux barrages et fait en sorte d'émettre moins de gaz à effet de serre, ce n'est pas une mauvaise comparaison.

Plus sérieusement, le nouveau plan sera rendu public bientôt. Je suis sûr qu'il galvanisera les Canadiens et que nous pourrions atteindre notre objectif tous ensemble, en travaillant de façon unie, sans écouter les forces de la séparation.

[Traduction]

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, si le premier ministre se rend sur le site web du NPD, il y verra son propre boulier compteur du niveau de pollution. On en était à 1,543 milliard de tonnes ce matin. Ce chiffre augmente de huit tonnes par seconde. Chaque tonne constitue la différence entre notre position actuelle et la position qui devrait être la nôtre à l'heure actuelle, selon les promesses du premier ministre. Ce n'est pas étonnant qu'il n'ait pas voulu prendre la parole hier pour défendre son bilan. Je n'aurais pas voulu être obligé de le faire non plus.

Le fait demeure que nous avons besoin d'un plan. Nous avons besoin de repères. Après toutes ces années de tergiversations, quand allons-nous enfin avoir un plan?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, non seulement le gouvernement a exposé un ensemble très clair d'initiatives, dont l'une a été citée par le ministre et représente un plan de concertation avec les municipalités, qui est couronné de succès, mais nous avons également dit que, dans le prochain budget, une autre série d'initiatives serait présentée.

Ce qui importe, c'est le rôle directeur qu'assume le Canada. Il s'agit d'un problème de dimension mondiale et la plus importante conférence mondiale sur cette question se tiendra à Montréal l'automne prochain, sous le leadership du Canada et de son ministre de l'Environnement.

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, si l'avenir de la planète est tributaire du leadership du Canada, à ce jour, c'est une planète vouée à connaître un triste sort, car aucune mesure d'importance n'est venue du gouvernement. Une conférence, ce n'est pas un plan. J'espère pour le premier ministre que ce ne sera pas un jour de smog à Montréal quand la conférence s'y déroulera. Il y aura des rafales de discours creux se superposant au smog, et toujours pas de plan.

Questions orales

Après toutes ces tergiversations, quand aurons-nous un plan acceptable?

•(1435)

[Français]

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, cela n'a rien à voir avec Kyoto. Le Nouveau Parti démocratique, qui veut faire beaucoup avec Kyoto, n'a pas de plan fiscal pour financer sa politique. Au milieu de ces deux extrêmes, il y a le gouvernement libéral du Canada qui permettra aux Canadiens d'atteindre l'objectif de Kyoto et de garder les finances saines.

* * *

LES BARRAGES HYDROÉLECTRIQUES

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, on entre dans les centrales électriques comme dans des moulins. De Kitimat à Churchill Falls, des centaines de grands barrages sont exposés aux Al-Qaïda et aux Hezbollah de ce monde.

Ignorant encore hier les révélations de Radio-Canada, la ministre se perd dans ses explications. L'énergie de l'Amérique est menacée, et elle dort.

Quel rôle fera-t-elle jouer, aujourd'hui même, au SCRS?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne le commentaire au sujet d'Hydro-Québec, je signale que c'est une question qui relève d'abord et avant tout de la société Hydro-Québec, puis de la province. C'est pourquoi le premier ministre Charest et le ministre Chagnon ont demandé, ce matin, à la Sûreté du Québec de mener une enquête sur la situation concernant Hydro-Québec.

Au Canada, la plus grande partie de l'infrastructure essentielle appartient au secteur privé. Le gouvernement fédéral collabore avec le secteur privé, avec les administrations locales et avec les provinces. De plus, il a déjà commencé à élaborer un plan de protection de l'infrastructure essentielle.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, il y a un peu plus de deux ans, une panne d'électricité a plongé une grande partie de l'Ontario et tout le Bureau du premier ministre dans le noir. Apparemment, la vice-première ministre est encore dans le noir.

Je lui ai posé une question, hier, au sujet de la protection d'un barrage au Québec, mais elle n'avait pas la moindre idée de ce dont je parlais. Or, hier soir, Radio-Canada a montré à quel point il serait facile pour un terroriste de paralyser le réseau d'approvisionnement en électricité.

Des journalistes de RDI ont pu pénétrer directement dans la salle de contrôle de deux grands barrages qui constituent les principaux fournisseurs d'électricité de l'ensemble de l'Amérique du Nord. Quatre années se sont écoulées depuis la tragédie du 11 septembre, mais nous n'avons toujours aucun plan de protection de l'infrastructure essentielle et n'avons pas non plus mis à jour la Loi sur la protection civile.

Pourquoi le gouvernement n'est-il pas intervenu pour protéger...

Le Président: La vice-première ministre a la parole.

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je trouve fort étrange qu'un parti qui respecte générale-

ment des principes comme la compétence des provinces laisse entendre, en ce qui concerne l'infrastructure la plus essentielle du Canada, qui appartient au secteur privé et est réglementée par les provinces, que nous devrions ni plus ni moins que faire de l'ingérence, tasser les gens en place et leur dire que nous allons assurer la protection de leur infrastructure essentielle.

Le premier ministre Charest et le ministre Chagnon ont réagi comme il se doit, ce matin, lorsqu'ils ont exhorté la Sûreté du Québec à collaborer avec Hydro-Québec au sujet des questions soulevées hier et nous allons...

Le Président: La députée d'Edmonton—Spruce Grove a la parole.

* * *

LES GARDERIES

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, hier, les libéraux ont voté contre la possibilité de permettre aux parents de choisir diverses options en matière de garde d'enfants et ils ont voté contre...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. La députée d'Edmonton—Spruce Grove a la parole. Je suis persuadé qu'elle apprécie l'aide que des collègues veulent lui apporter, mais elle a la parole et nous voudrions tous, et plus particulièrement le ministre auquel elle s'adresse, entendre sa question.

Mme Rona Ambrose: ...des mesures fiscales soutenant ces options.

Soyons clairs. Le programme libéral ne fait pratiquement rien pour régler la crise en matière de garde d'enfants au Canada et il ne répond pas aux besoins des parents qui veulent choisir le mode de garde qui leur convient.

Le ministre du Développement social pourrait-il nous expliquer pourquoi le programme libéral n'offre qu'une seule option?

•(1440)

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, la députée parle de choix.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Le ministre du Développement social a la parole.

L'hon. Ken Dryden: Je l'invite, monsieur le Président, à examiner le programme de son propre parti—la déduction pour enfants de 2 000 \$ proposée au cours de la dernière campagne électorale...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: C'est le ministre qui a la parole. Il est évident que sa réponse est populaire.

L'hon. Ken Dryden: ...aux fins de la garde d'enfants, qui ne représentait pratiquement rien pour les parents et qui ne leur mettait pratiquement pas d'argent dans les poches...

Le Président: La députée d'Edmonton—Spruce Grove voudrait poser une question supplémentaire.

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, le système de garde d'enfants proposé par les libéraux n'a rien à voir avec les enfants. Il a simplement des motifs politiques. C'est une façon ridicule d'aborder l'éducation des enfants. Les jeunes familles canadiennes méritent mieux, et les Canadiens doivent savoir que les libéraux n'ont pas offert et n'offriront pas des choix quant à la façon dont les Canadiens veulent s'occuper de leurs enfants.

Questions orales

Le ministre du Développement social va-t-il reconnaître que son projet n'a jamais prévu de choix en matière de garde d'enfants?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, comme j'essayais de le dire, ce que le parti d'en face a proposé au cours de la dernière campagne électorale pour ce qui est de la garde d'enfants ne donne pratiquement rien aux parents à cet égard. Il ne rapproche pas les Canadiens de services de garde abordables. Il va tout à fait à l'encontre de services de qualité. Je demande à notre vis-à-vis et au parti d'en face d'être honnêtes, de faire des calculs, de réfléchir à la question et de voir à quoi ils aboutissent en fin de compte.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT EN COMMUN

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil—Pierre-Boucher, BQ): Monsieur le Président, avec l'entrée en vigueur, aujourd'hui, du Protocole de Kyoto, il devient impératif que le gouvernement fédéral mette en place des mesures concrètes et l'utilisation du transport en commun s'avère un moyen efficace. D'ailleurs, le ministre des Transports déclarait publiquement qu'il était ouvert à l'idée de rendre l'achat de laissez-passer pour le transport en commun déductible d'impôt.

À l'approche du prochain budget fédéral, quelles sont les initiatives que le ministre des Transports a prises à cet égard et a-t-il finalement réussi à convaincre son ministre des Finances?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'une des initiatives de ce gouvernement qu'on retrouvera dans le budget sera bien sûr le transfert de la taxe sur l'essence pour aider les municipalités et notamment les villes à bien s'équiper en transport en commun. On parle de centaines de millions de dollars qui pourront aider à la construction et à la mise en place de l'infrastructure pour le transport en commun. C'est la meilleure nouvelle que les grandes villes n'auront pas eue depuis très longtemps.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil—Pierre-Boucher, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Transports est fort avec la parole et avec la diversion. Toutefois, pour des mesures concrètes, par exemple, on attend toujours.

Alors, dans l'hypothèse où le ministre des Finances s'opposerait à cette idée, est-ce que le ministre des Transports a l'intention de déposer en cette Chambre un projet de loi similaire à celui que j'ai moi-même déposé et qui accorderait une déduction fiscale pour les frais de transport en commun, une mesure qui selon les dires mêmes du ministre, contribuerait à augmenter considérablement l'utilisation du transport public?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'il n'y a rien de plus concret que des transferts réels aux municipalités et aux villes du Canada. Avec ces transferts, elles pourront justement moderniser leurs services de transport en commun, mettre de l'argent où cela compte pour s'assurer d'atteindre les objectifs en matière d'environnement. Donc, le transport en commun est une priorité et il y aura de l'argent dans le budget pour cela. Je vous en prie, veuillez vous réjouir.

• (1445)

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto sera l'occasion d'une magnifique offensive pour améliorer la qualité de vie de tous. De plus, ce sera aussi un levier économique important, si le gouvernement pose les gestes pertinents.

Le ministre de l'Industrie est-il prêt à développer un volet transport en commun dans le programme de Partenariat technologique Canada, ce qui permettra à l'industrie d'atteindre les objectifs de Kyoto dans les meilleurs délais?

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, c'est un aspect sur lequel nous allons nous pencher dans le cadre du plan d'ensemble.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, en ce sens, est-ce que le ministre de l'Industrie interviendra pour soutenir massivement l'industrie du transport en commun, par exemple Bombardier transport, Nova Bus, etc., facilitant ainsi la rénovation des infrastructures de transport tout en créant des milliers d'emplois? Allez-vous finir par avoir un message optimiste pour les gens qui veulent un meilleur environnement?

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous faisons des progrès rapides à l'égard d'une stratégie de l'aérospatiale pour le Canada. Nous allons poursuivre énergiquement le travail au cours des prochains mois.

* * *

LES GARDERIES

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, hier, le ministre du Développement social a fait une déclaration épouvantable. Il a déclaré que les parents disaient vouloir rester à la maison avec leurs enfants simplement pour se déculpabiliser d'en confier la garde à d'autres.

Le ministre va-t-il s'excuser et reconnaître que son projet de garderies n'englobe aucune mesure pour les parents qui voudraient rester à la maison?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, l'approche est intéressante. Ils inventent des citations et les attribuent à quelqu'un selon leur choix. Puis ils s'attaquent à la citation et donc à la personne qui en est supposément l'auteur. Belle stratégie. Elle est pourtant malhonnête et je ne me prêterai pas à ce jeu.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, le plan des libéraux en matière de garderies ne ferait augmenter le nombre de places en garderies réglementées et subventionnées que de 7 à 10 p. 100. Or, un programme qui n'aide qu'un enfant sur dix, qui n'aide que certains parents et certaines provinces n'est pas un programme national.

Quand le ministre va-t-il admettre que son plan ne répondra pas aux besoins des travailleurs de quarts, des parents à temps partiel et des parents qui travaillent dans les régions rurales?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement s'est engagé à hauteur de 5 milliards de dollars sur cinq ans à l'égard d'un système d'apprentissage préscolaire et de garderies. Voilà qui représente un augmentation de 40 p. 100 des montants affectés à ce chapitre au Canada. C'est sans précédent. En réalité, si le gouvernement n'avait pas pris cet engagement, aucun progrès n'aurait été possible dans ce domaine pendant de nombreuses années.

*Questions orales***LE RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE**

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, et dire qu'il croyait que la LNH était un milieu dur.

Hier, la vérificatrice générale a fustigé le gouvernement au sujet de l'absence de reddition de comptes de la part des fondations. Curieusement, ces fondations ont été créées par le premier ministre, celui-là même qui ne rate jamais une occasion de s'indigner au sujet de l'absence de reddition de comptes dans le cas des commandites.

N'est-il pas vrai que le premier ministre a créé ces fondations précisément dans le but de cacher au public la façon dont son argent est utilisé?

• (1450)

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, il n'en est certainement rien. Je me permets de citer au député les propos qu'a tenus la vérificatrice générale du Canada, ce matin, à la radio de Radio-Canada. Elle s'est exprimée en ces termes:

Nous n'avons rien contre les administrateurs de ces fondations, et je ne voudrais pas que mes propos soient perçus comme une critique à leur égard ou au sujet de l'activité des fondations.

Au sujet de la reddition de comptes, un texte de loi présenté à la Chambre par l'actuel premier ministre, lorsqu'il était ministre des Finances, oblige les fondations, conformément aux accords de financement, de fournir de l'information au public. Les plans sont présentés chaque année au ministre compétent et au Parlement.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, comment la vérificatrice générale pourrait-elle critiquer le personnel des fondations, si elle n'a pas la possibilité de les soumettre à une vérification? Il ne se passe pas une journée sans que le premier ministre ne s'indigne au sujet des commandites, affirmant sa volonté d'aller au fond des choses, contre vents et marées. L'occasion lui est maintenant donnée de canaliser cette colère chronique dans un but positif.

Il pourrait faire un bon geste en obligeant les fondations qu'il a créées à rendre des comptes. Va-t-il s'engager à permettre au Parlement et à la vérificatrice générale de soumettre les fondations à une vérification?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas où se trouvait le député ces dernières années, mais les fondations ont volontiers comparu devant le Parlement à de nombreuses reprises.

Selon les termes de l'accord conclu avec le gouvernement, les fondations sont tenues de présenter des évaluations indépendantes et publiques au ministre compétent. Les dispositions de l'accord permettent au ministre de procéder à des évaluations spéciales et indépendantes des programmes et à vérifier leur conformité.

Les moyens de contrôle que recherche la vérificatrice générale existent. Ils sont à la disposition du Parlement, qui peut les utiliser à son gré.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, dans sa réponse, le premier ministre a fait savoir, au nom de tous les Canadiens, qu'il était convaincu que le Canada serait en mesure de remplir son rôle en vue d'assurer un avenir meilleur, tant du point de vue économique qu'environnemental.

C'est au cours de la prochaine conférence internationale, la onzième conférence des parties, qui se tiendra à Montréal, que les objectifs globaux sur les changements climatiques après l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto seront fixés.

Le ministre de l'Environnement pourrait-il faire savoir aux députés de tous les partis à quoi les Canadiens peuvent s'attendre en ce qui a trait au programme relatif aux changements climatiques?

[Français]

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, ce sont les délégations de 189 pays qui se réuniront à Montréal pour ce qui s'appellera la Conférence de Montréal sur le climat. En fait, on attend jusqu'à 10 000 participants.

[Traduction]

Lorsque l'humanité sortira du XXI^e siècle, elle devra avoir réussi à exercer un contrôle sur les effets de l'homme sur la planète. La conférence de Montréal sur le climat sera un point tournant. Elle devra nous permettre d'établir sur une base très solide un système international qui pourra s'appliquer jusqu'en 2012.

[Français]

Le gouvernement du Canada travaillera avec tous les pays du monde pour faire de cette grande conférence un retentissant succès pour la planète.

[Traduction]

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a dit plus tôt que nous devions célébrer l'entrée en vigueur aujourd'hui du Protocole de Kyoto. Il me semble au contraire que nous devrions avoir honte du manque de leadership du Canada dans ce dossier. Nous n'avons ni plan, ni direction en ce qui concerne les changements climatiques.

Le ministre des Ressources naturelles s'engagera-t-il dès aujourd'hui à garantir qu'il ne lèvera pas le moratoire sur l'exploration pétrolière et gazière au large des îles de la Reine-Charlotte?

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, nous avons consulté les gens de la Colombie-Britannique pendant plus de deux ans à ce sujet. Nous avons mis un processus en place. Nous devons poursuivre le travail. Nous mènerons de nouvelles consultations auprès du gouvernement, des intervenants de l'industrie et des responsables de l'étude scientifique pour étudier plus à fond les répercussions du forage en mer. Ce n'est qu'après cela, lorsque nous aurons obtenu tous les renseignements nécessaires, que nous prendrons une décision.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Il semble évident, monsieur le Président, que pour le ministre, la consultation consiste à continuer de poser des questions aux gens de la Colombie-Britannique jusqu'à ce qu'il obtienne la réponse qu'il attend. Soixante-quinze pour cent des habitants de la Colombie-Britannique et toutes les premières nations sont opposés à la levée du moratoire.

Le ministre semble tellement pressé de se lancer dans ce projet chimérique aux côtés de Gordon Campbell qu'il n'entend pas ce que les gens de là-bas lui disent. Je lui demande à nouveau de tenir compte de la volonté des gens de la Colombie-Britannique et des premières nations qui tiennent à maintenir le moratoire sur l'exploration pétrolière et gazière dans le détroit d'Hécate.

Questions orales

●(1455)

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est que lorsque je serai convaincu qu'il y a eu diligence raisonnable de toutes parts et qu'on a mené une étude scientifique approfondie sur le sujet qu'une décision pourra être prise.

* * *

LE RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

M. Ted Menzies (Macleod, PCC): Monsieur le Président, le budget de l'ACDI dépasse les 2 milliards de dollars par année, mais le gouvernement libéral continue de manquer de respect envers les contribuables et de les traiter avec arrogance.

Hier, la vérificatrice générale a bouleversé les Canadiens en leur apprenant qu'on gaspille le budget de l'aide internationale du Canada en achetant des produits et des services qui ne sont jamais reçus.

Est-ce simplement de l'incompétence ou bien est-ce un autre scandale des commandites en gestation?

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je vais essayer de ne pas juger de la confiance qu'on peut accorder à cette question. L'essentiel, ici, c'est ce constat de la vérificatrice générale: « En général, l'ACDI a suivi de manière satisfaisante » ses recommandations antérieures.

Il faut signaler qu'on peut facilement se méprendre. La vérificatrice générale a parlé des subventions et contributions et signalé que les subventions augmentaient. Après 20 ans, la politique du Conseil du Trésor a changé. Elle autorise maintenant les subventions.

Les organisations auxquelles je donne des subventions sont le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la santé. Je suis très satisfaite de leurs méthodes de vérification.

M. Ted Menzies (Macleod, PCC): Monsieur le Président, une fois de plus, la vérificatrice générale a reproché à l'ACDI sa mauvaise gestion financière. Cette fois-ci, elle a réprimandé la ministre parce qu'elle a multiplié par 25 le montant versé au moyen de subventions qui ne font l'objet d'aucune vérification ni reddition de comptes. Pis encore, dans sept des huit cas soumis à une vérification, on a constaté que l'ACDI versait des paiements avant que le travail ne soit exécuté, faisant sans autorisation des chèques de paiement global.

Que cache la ministre? Ou bien ignore-t-elle ce que si passe à l'agence?

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, c'est un problème subtil. Nous appelons cela une réponse adaptable. Lorsqu'on a répondu à la première question, et que la deuxième en est une reprise, le député devrait essayer d'établir un lien avec la réponse qu'il a reçue.

La vérificatrice générale a dit très clairement, cher monsieur, qu'il y a eu un changement...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. La ministre se trouve à moins de dix pieds de moi, et je ne l'entends pas. Il y a beaucoup trop de bruit. On crie tellement que je n'entends rien. Un peu de silence pour que la ministre poursuive sa réponse.

L'hon. Aileen Carroll: Monsieur le Président, j'essaie de me faire comprendre, mais c'est difficile.

Il existe une différence entre les contributions et les subventions. Le Conseil du Trésor a apporté un changement que nous avons

trouvé excellent. La vérificatrice générale est heureuse de ce changement, qui nous permet d'accorder des subventions. J'ai un problème, et je demande que le député...

Le Président: Je suis désolé, mais le temps prévu est écoulé.

* * *

LES AÉROPORTS

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, selon la vérificatrice générale, l'examen des loyers des aéroports, que les libéraux avaient promis pour l'automne 2002, n'est pas encore terminé. Par contre, le rapport montre que, dans un proche avenir, les taxes d'aéroport annuelles passeront de 332 millions de dollars à près de 1,3 milliard de dollars. Pour ce qui est du gel promis, on repassera. Les contribuables se font escroquer. Ils paient la construction de l'aéroport pour ensuite devoir en payer le loyer.

Quand les libéraux arrêteront-ils d'escroquer les aéroports et les voyageurs canadiens?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, j'espère que le député a également lu le rapport, car le ministère des Transports y reçoit des félicitations pour sa transparence et sa gestion des loyers.

D'ailleurs, l'examen est maintenant terminé. Il a déjà été transmis à quelques-uns de mes collègues, en particulier le ministre des Finances. J'espère que nous aurons de bonnes nouvelles à annoncer dans les prochains jours.

* * *

[Français]

LE RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Monsieur le Président, la vérificatrice générale nous apprend que, depuis Jean Pelletier, rien n'a changé chez les libéraux. Toutes les nominations aux sociétés d'État restent la chasse gardée du premier ministre. Pour Mme Fraser, favoritisme, incompétence et inexpérience sont les marques de commerce de l'administration. La gouvernance est le dernier des soucis de nos naufragés.

Les familles canadiennes méritent un bon gouvernement, mais comment le ministre des Finances peut-il réduire les impôts dans ce climat d'insouciance?

●(1500)

[Traduction]

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, si le député voulait bien prendre le temps de lire le rapport de la vérificatrice générale, il constaterait qu'elle a dit exactement le contraire. Elle a en effet noté des améliorations dans le choix des membres des conseils d'administration, qui sont mieux qualifiés.

Cependant, demain matin, à 10 heures, je déposerai le rapport et le député aura l'occasion de juger des mesures que nous tentons de prendre et de s'en faire une idée.

Questions orales

[Français]

LES GARDERIES

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement veut mettre sur pied une fondation afin d'y transférer les sommes destinées au programme des garderies. N'est-ce pas une belle façon de se laver les mains? Cette décision est d'autant plus étonnante que la vérificatrice générale dénonce le manque de transparence associé à la gestion des fondations.

Le ministre du Développement social doit être très clair et doit prendre l'engagement qu'il est hors de question que l'argent qu'il destine aux garderies se retrouve dans une fondation du même type que celles dénoncées par la vérificatrice générale.

Peut-il prendre cet engagement dès aujourd'hui?

[Traduction]

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas pris de décision en ce sens. La députée présume peut-être d'une décision budgétaire, mais elle devrait attendre le dépôt du budget.

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, la vérificatrice générale dénonce les fondations qui gèrent les fonds publics en l'absence de tout contrôle démocratique. Je rappelle au ministre du Développement social l'engagement du premier ministre, à savoir que le Québec recevrait sa part de l'argent du programme des garderies, et ce, sans condition.

Comment compte-t-il agir en ce sens et verser l'argent au Québec dès maintenant, lors du prochain budget?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, comment le Bloc, en particulier la députée de Québec, peut-il parler des deux côtés de la bouche en même temps?

D'un côté, elle demande le transfert de l'argent sans condition au Québec, et, de l'autre côté, elle est contre la fondation qui pourrait permettre un transfert sans condition au Québec.

Quelle inconsistance! Quelle confusion! Cela ressemble tellement au Bloc.

* * *

[Traduction]

LE TERRORISME

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, lorsqu'elle a témoigné devant le Comité sénatorial de la sécurité, la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a blâmé deux de ses collègues ministres, les tenant responsables du refus du gouvernement libéral d'inscrire les Tigres tamouls sur la liste des entités terroristes connus.

La ministre croit-elle que les Tigres tamouls devraient figurer sur la liste des entités terroristes et, le cas échéant, a-t-elle conseillé au Cabinet de les placer sur cette liste, conformément à la recommandation du SCRS?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, la prémisse de cette question est parfaitement ridicule. Je n'ai pas blâmé mes collègues. J'essayais d'expliquer le processus que

le ministre des Affaires étrangères avait lui-même décrit et dont faisait état la presse quelques jours auparavant.

En ce qui concerne l'inscription sur la liste, comme je l'ai dit très clairement, cette liste n'est pas statique. Nous l'examinons constamment. Je continue de l'examiner et, si les circonstances évoluent et l'exigent, j'agirai.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, les honnêtes membres de la communauté tamoule du Canada, nos propres services du renseignement et d'autres intervenants ont demandé à maintes reprises au gouvernement de placer les Tigres tamouls sur la liste des organisations interdites. Apparemment, le ministre des Affaires étrangères aurait reçu un appel téléphonique de Condoleezza Rice ou d'un de ses collaborateurs qui lui aurait dit ceci: « Monsieur le ministre, nous avons interdit cette bande de voyous chez nous. Pourquoi ne pas leur laisser le champ libre au Canada pendant que vous y êtes? »

Le ministre peut-il dire à qui il a parlé au département d'État américain et pourquoi accèderait-il aux demandes des Américains, mais pas à celles des Canadiens?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la politique étrangère de notre pays est définie au Canada et c'est notre gouvernement qui la conçoit. Nous consultons toutefois nos alliés. Lorsque nous avons discuté du Sri Lanka, nous avons consulté la Norvège, qui a joué un rôle exceptionnel dans le processus de paix. Nous avons également consulté les États-Unis, qui s'intéressent aussi à la question.

Depuis le cessez-le-feu de février 2002, aucun pays n'a pris des mesures contre les Tigres tamouls. Nous croyons que, dans les circonstances actuelles, c'est ce qu'il convient de faire.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre de la Santé à propos des pharmacies sur Internet.

On a appris que des poursuites ont été intentées contre deux pharmacies sur Internet pour avoir vendu des médicaments de contrefaçon provenant de l'Inde à des clients aux États-Unis, en prétendant qu'il s'agissait de produits canadiens.

Que compte faire le ministre de la Santé pour contenir la menace que représente l'irresponsabilité de certaines pharmacies sur Internet qui, en plus de ce qu'on peut leur reprocher habituellement, s'en prennent maintenant à l'excellente réputation de l'industrie pharmaceutique canadienne?

● (1505)

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, la question des pratiques contraires à l'éthique est au coeur de cette problématique. Nous devons veiller à ce que la production de médicaments se fasse dans le respect des pratiques conformes à l'éthique.

L'association des pharmacies sur Internet témoigne devant le Comité permanent de la santé. J'espère que son témoignage pourra faire la lumière sur toute activité contraire à l'éthique à laquelle elle se livre ou participe.

*Affaires courantes***PRÉSENCE À LA TRIBUNE**

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Mildred A. Dover, ministre de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard; de l'honorable Madeleine Dubé, ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick; de l'honorable Tom Hedderson, ministre de l'Éducation de Terre-Neuve; et de l'honorable Jamie Muir, ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DES SUBSIDES

Le Président: Conformément à l'article 81(14) du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la motion qu'elle abordera demain lors de la prise en considération des Travaux des subsides:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait reconnaître l'incidence du smog sur la santé publique et l'échec des mesures volontaires sur les taux d'émission en imposant par voie législative des mesures obligatoires en vue d'accroître l'efficacité des véhicules légers vendus au Canada, toutes catégories confondues.

[Français]

Cette motion, inscrite au nom de l'honorable député de Skeena—Bulkley Valley, fera l'objet d'un vote. Des copies de la motion sont disponibles au Bureau.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

NOMINATIONS PAR DÉCRET

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**SANTÉ**

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent de la santé.

Le comité a étudié le projet de règlement modifiant le Règlement sur les rapports relatifs au tabac et recommande à l'unanimité que le gouvernement adopte le règlement proposé avec ses modifications.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande que le gouvernement dépose une réponse à ce rapport.

* * *

[Français]

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES
COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES
PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées sur le projet de loi C-23, Loi constituant le ministère des

Ressources humaines et du Développement des compétences et modifiant et abrogeant certaines lois.

Permettez-moi aussi de remercier les membres du comité de leur coopération dans la revue de cette partie très technique de la législation, dans un laps de temps aussi court. Je suis encouragée à travailler de pair avec mes collègues du Parti conservateur, du Bloc québécois et du Nouveau Parti démocratique.

[Traduction]

Cela démontre que, lorsque nous mettons de côté toute partisanerie, nous pouvons accomplir de grandes choses afin que les Canadiens bénéficient des meilleurs services possible.

[Français]

FINANCES

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent des finances sur le projet de loi C-39, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et édictant la Loi concernant l'octroi d'une aide financière à l'égard d'équipements diagnostiques et médicaux.

Le comité a convenu, le mardi 15 février 2005, d'en faire rapport avec amendements.

* * *

● (1510)

[Traduction]

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC) demande à présenter le projet de loi C-335, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (serment ou déclaration solennelle).

—Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter un projet de loi d'initiative parlementaire visant à changer le serment d'entrée en fonction des députés de la Chambre des communes.

J'ai été stupéfait, lorsque j'ai prêté serment et que je me suis joint à cet illustre groupe, de constater que ledit serment ne contenait même pas le mot « Canada ». J'ajoute donc au serment les mots suivants: « Je serai loyal envers le Canada et j'exercerai mes fonctions de député avec honnêteté et justice ».

Il s'agit d'une façon de signifier mon engagement envers notre grand pays à titre de député.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LE MARIAGE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, les pétitionnaires de Renfrew—Nipissing—Pembroke reconnaissent que la meilleure fondation pour la société, les familles et l'éducation des enfants est l'union permanente d'un homme et d'une femme. Ils demandent que le Parlement définisse l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union permanente d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition provenant de l'excellente circonscription de Kingston et les Îles.

Des étudiants de l'Université Queen's, Ian Griffiths et d'autres, ont consacré énormément de temps, selon ce qu'on m'a dit, à recueillir les signatures de 2 000 étudiants qui appuient la mesure du gouvernement concernant le droit égal au mariage.

Je suis heureux de présenter cette pétition au nom des bons citoyens de Kingston et les Îles, circonscription si bien représentée au Parlement.

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta—Richmond-Est, PCC): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition de la part de citoyens préoccupés par la disparition de 1,5 million de saumons rouges de la rivière Fraser l'été dernier. Ils craignent que la commission d'enquête qu'a constituée le gouvernement pour étudier ce problème soit incapable d'aller au fond des choses.

Le comité des pêches s'est rendu sur la côte Ouest et il a tenu des audiences. Le nouveau comité qu'a formé le gouvernement sera incapable de trouver la cause première du problème car il ne peut citer les témoins à comparaître et il ne recueillera pas de dépositions faites sous serment, comme le voudraient les pétitionnaires.

LE MARIAGE

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions au nom de la Coalition de l'action pour la famille au Canada.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'avoir recours à toutes les mesures législatives et administratives possibles, notamment d'invoquer l'article 33 de la Charte si nécessaire, afin de préserver et de protéger la définition actuelle du mariage, à savoir l'union d'un homme et d'une femme.

La deuxième pétition est rédigée dans les mêmes termes; on demande au Parlement d'avoir recours à toutes les mesures législatives et administratives possibles, notamment d'invoquer l'article 33 de la Charte si nécessaire, afin de préserver et de protéger la définition actuelle du mariage, à savoir l'union d'un homme et d'une femme.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition émanant de personnes qui sont préoccupées par les projets d'imposition du financement des études post-secondaires pour les membres des premières nations. Nous savons

Affaires courantes

à quel point l'éducation post-secondaire est difficile d'accès pour de nombreux étudiants des premières nations. Les pétitionnaires sont très préoccupés par ces projets d'imposition les visant.

● (1515)

LE LOGEMENT

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter deux pétitions.

La première est signée par des résidents du centre-ville est de Vancouver, qui sont très préoccupés par l'augmentation du nombre de sans-abri à Vancouver. Ils réclament un investissement important dans le logement social afin de satisfaire aux besoins de la ville et le réinvestissement des excédents de la SCHL dans le secteur du logement social.

LES ARMES NUCLÉAIRES

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, dans la deuxième pétition, les pétitionnaires souhaitent que la Russie et les États-Unis mettent fin à leur politique de lancement immédiat en cas d'alerte nucléaire et fassent en sorte que leurs armes nucléaires stratégiques ne puissent être lancées automatiquement advenant une alerte. Ils demandent au Parlement de prendre les mesures qui s'imposent pour en arriver à ces résultats.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter à la Chambre cet après-midi.

La première nous vient d'habitants de ma circonscription, Prince George—Peace River, plus particulièrement de la ville de Fort St. John et de ses environs, y compris Charlie Lake, une petite localité à l'extérieur de Fort St. John.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que la très nette majorité des Canadiens condamne la pornographie juvénile, que le projet de loi C-20 des libéraux ne protège pas adéquatement nos enfants et que les libéraux n'ont pas empêché qu'on utilise comme moyen de défense la valeur artistique pour justifier la production et la possession de pornographie juvénile. Ainsi, ils demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel qui encourage ou glorifie la pornographie juvénile.

LE MARIAGE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition concerne, comme bien d'autres, le débat historique qui est sur le point d'avoir lieu au sujet de la nouvelle définition du mariage. Les pétitionnaires habitent Fort St. John, Charlie Lake et Chetwynd, dans ma circonscription.

Ils signalent que le mariage est la meilleure assise sur laquelle fonder une famille et élever des enfants. La Chambre a adopté, en juin 1999, une motion voulant que le mariage continue d'être reconnu comme étant l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union. Le Parlement a compétence exclusive pour définir le mariage. Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une mesure législative pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union permanente d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

Initiatives ministérielles

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant des habitants de Langley. Les pétitionnaires affirment que la majorité des Canadiens appuient la définition actuelle du mariage et demandent au Parlement d'adopter une loi pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme.

L'AUTISME

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition provenant de la région de Langley-Surrey. Ses signataires demandent au Parlement de faire en sorte que l'autisme soit inclus parmi les maladies nécessitant un traitement médical et de créer, dans chaque province, une chaire universitaire consacrée au traitement de l'autisme.

LE STATUT DE LA FEMME

L'hon. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par un grand nombre de femmes de ma circonscription.

Les signataires rappellent les promesses faites il y a 15 ans à la suite des éléments tragiques survenus à l'École Polytechnique de Montréal. Selon elles, il faut faire davantage pour mettre fin à la violence dont sont l'objet les femmes. À titre d'exemple, les femmes, comme beaucoup d'autres personnes, devraient avoir un logement abordable. Tout au long de leur vie, elles devraient pouvoir s'instruire et avoir accès à l'éducation. Elles devraient pouvoir prendre soin de leurs enfants. Il faudrait accorder aux femmes un salaire-subsistance; assurer la sûreté des femmes handicapées; enfin, assurer aux femmes un milieu de travail sûr, où elles ne soient pas victimes de harcèlement, d'abus ou de violence. Les femmes devraient se sentir en sécurité au Canada. Il faut réaménager les politiques de manière à protéger les travailleuses domestiques, abolir la taxe d'entrée et inclure le sexe et l'orientation sexuelle parmi les raisons que l'on peut invoquer pour demander le statut de réfugiée. Les femmes du monde entier devraient se sentir en sécurité.

[Français]

LA PISTE CYCLABLE DU SENTIER PÉNINSULE

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, plus de 200 personnes de ma région, la Péninsule acadienne, ont signé une pétition pour manifester leur appui au projet de la piste cyclable du Sentier Péninsule. Ce sentier fait partie du NB Trail et a besoin d'entretien pour les générations futures.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de fournir le financement afin que ce projet puisse voir le jour dans la péninsule acadienne.

[Traduction]

LE MARIAGE

M. Dave Batters (Palliser, PCC): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des membres de l'Église communautaire de Caronport, qui habitent dans ma circonscription de Palliser.

Les signataires souhaitent attirer l'attention du Parlement sur le fait que le mariage, défini comme étant l'union à vie d'un homme et d'une femme, est la meilleure assise sur laquelle fonder une famille et élever des enfants. Cette définition du mariage a été modifiée par les tribunaux, mais, ajoutent-ils, seul le Parlement a compétence pour définir le mariage.

Les signataires prient le Parlement d'inscrire dans une loi fédérale cette définition du mariage, soit l'union à vie d'un homme et d'une femme à l'exclusion de tout autre type d'union.

• (1520)

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter deux pétitions au nom de mes électeurs.

D'après eux, il est regrettable que les tribunaux se soient mêlés de définir le mariage. Selon eux, cette responsabilité revient aux élus de la Chambre des communes. De plus, ils estiment que les députés doivent maintenir la définition actuelle du mariage, à savoir l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre type d'union.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition au nom d'électeurs de ma circonscription qui souhaitent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que la majorité des Canadiens sont d'avis que les lois du Canada devraient être déterminées par le Parlement et non par nos tribunaux.

Les pétitionnaires déclarent qu'il incombe au Parlement de veiller à ce que le mariage soit défini comme le souhaitent les Canadiens. Ils demandent donc au Parlement de recourir à toutes les mesures administratives et législatives possibles, y compris la disposition de dérogation, l'article 33 de la charte, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage, soit l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LE MARIAGE CIVIL

Le très hon. Paul Martin (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose que le projet de loi C-38, Loi concernant certaines conditions de fond du mariage civil, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole en faveur du projet de loi C-38, la Loi sur le mariage civil. Je prends la parole en faveur d'un Canada où les libertés sont sauvegardées, où les droits sont protégés, où les citoyens sont égaux devant la loi.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

C'est un jour important. Tous les regards sont tournés vers cette Chambre, où John Diefenbaker a présenté la Déclaration des droits, où Pierre Trudeau a déployé tous ses efforts pour faire adopter la Charte des droits et libertés.

Nos délibérations ne porteront pas seulement sur un projet de loi ou sur les articles d'un texte de loi—nous évoquerons, fondamentalement, le genre de pays que nous sommes aujourd'hui et celui auquel nous aspirons.

Le projet de loi C-38 protège les droits des minorités. Il affirme la liberté de religion garantie par la Charte. C'est à ce point simple, Monsieur le Président, et à ce point important.

C'est la raison pour laquelle je m'adresse aujourd'hui aux députés ici présents et à la population canadienne, pour leur dire que je crois à la Charte des droits et que je la défendrai. Je crois à un Canada qui respecte la prévoyance et la vision de ceux qui ont conçu et enchâssé la Charte, et je le défendrai. Je crois à un avenir où d'autres générations de Canadiens, nés ici ou à l'étranger, auront la possibilité de chérir la Charte comme nous la chérissons aujourd'hui—en y voyant un pilier essentiel de nos libertés démocratiques; et je défendrai cet avenir.

Un certain nombre d'arguments ont été avancés par ceux qui s'opposent à ce projet de loi. Il est important, et ce serait respectueux de notre part, de les examiner et de les évaluer.

●(1525)

[Français]

Premièrement, certaines personnes ont prétendu qu'une fois le projet de loi adopté, les libertés religieuses ne seront plus entièrement protégées. C'est faux. En ce qui concerne le mariage, le texte de loi du gouvernement reprend la garantie énoncée dans la charte, c'est-à-dire que les représentants religieux sont libres de célébrer la cérémonie du mariage conformément à leurs propres croyances.

À cet égard, nous sommes guidés par la décision de la Cour suprême du Canada qui a indiqué clairement que, dans aucune institution religieuse, qu'il s'agisse d'une église, d'une synagogue, d'une mosquée ou d'un temple, aucune personne qui désapprouve le mariage entre conjoints de même sexe ne sera obligée de le célébrer, point final. Voilà pourquoi ce projet de loi porte sur le mariage civil et non sur le mariage religieux.

[Traduction]

De plus—et ceci est crucial—la Cour suprême a déclaré à l'unanimité, et je cite:

...le droit à la liberté de religion garanti par l'aliéna 2a) de la Charte a une portée assez étendue pour protéger les autorités religieuses contre la possibilité que l'État les contraigne à marier civilement ou religieusement deux personnes du même sexe contrairement à leurs croyances religieuses.

Les faits sont clairs: les dirigeants religieux qui président des cérémonies de mariage doivent être guidés par leurs croyances, et ils le seront toujours. S'ils ne souhaitent pas marier un couple du même sexe, c'est leur droit. La Cour suprême l'a affirmé. La Charte l'affirme.

[Français]

Je voudrais faire une dernière remarque à cet égard. Les dirigeants religieux ont des idées très arrêtées sur ce projet de loi, qu'ils soient pour ou contre, et ils devraient les exprimer. Chose certaine, bon nombre d'entre nous ici à la Chambre, y compris moi-même, sommes des croyants. Nous chérissons notre foi et l'influence qu'elle exerce sur nos décisions.

Cela dit, nous avons tous été élus à titre de députés et, en tant que législateurs, nous sommes tenus de servir tous les Canadiens et de protéger les droits de tous les Canadiens.

Nous sommes certes influencés par notre foi, mais nous avons aussi l'obligation d'adopter la perspective la plus large possible, de reconnaître qu'une des grandes forces du Canada est son respect des droits de chaque individu et de comprendre que nous ne devons pas reculer devant le besoin de réaffirmer les droits et les responsabilités des Canadiens au sein d'une société en pleine évolution.

[Traduction]

Selon le deuxième argument mis en avant par ceux qui s'opposent au projet de loi, le gouvernement devrait organiser un référendum national sur la question. Je rejette cette démarche—non par manque de respect pour les opinions de la population, mais parce qu'elle serait contraire à la raison d'être de la Charte.

La Charte a été enchâssée dans la Constitution pour garantir que les droits des minorités ne sont pas assujettis, ne seront jamais assujettis, à la volonté de la majorité. Les Canadiens membres d'un groupe minoritaire sont des citoyens, et à ce titre, leurs droits doivent toujours être protégés, peu importe la taille du groupe. Ces droits ne doivent jamais être à la merci des impulsions de la majorité.

Nous appuyons la liberté et l'égalité en principe, Monsieur le Président. Nous devons aussi les appuyer dans les faits.

●(1530)

[Français]

Troisièmement, il y en a qui ont conseillé au gouvernement d'étendre aux homosexuels et aux lesbiennes le droit à l'union civile. Cette mesure accorderait aux couples de même sexe bon nombre des droits propres à un couple marié, sauf que leur relation ne sera pas considérée comme un mariage devant la loi. Autrement dit, ils seraient égaux mais pas tout à fait autant que les autres Canadiens.

Les tribunaux ont jugé de façon claire et invariable que cette mesure irait à l'encontre des dispositions de la charte sur l'égalité. Par exemple, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a déclaré, et je cite: « Le mariage est la seule voie vers l'égalité des couples de même sexe. Toute autre forme de reconnaissance des relations de même sexe [...] nie l'égalité véritable. »

[Traduction]

En bref, il ne faut jamais oublier que la notion de « séparé, mais égal » ne se traduit pas par l'égalité. De plus, ceux qui recommandent la création d'unions civiles ne comprennent pas que le gouvernement du Canada n'a pas le pouvoir constitutionnel d'intervenir à cet égard. Seules les provinces ont ce pouvoir. Seules les provinces pourraient définir un tel régime—et cela pourrait donner lieu à dix définitions différentes, tandis que certaines administrations ne s'en soucieraient peut être même pas. L'incertitude régnerait. La confusion régnerait. Une chose est sûre, il n'y aurait pas d'égalité.

Quatrièmement, il y a des gens qui conseillent au gouvernement de réagir aux décisions prises par les tribunaux en se retirant complètement du dossier du mariage. Par conséquent, aucun couple ne pourrait s'unir par le mariage civil.

Initiatives ministérielles

Je vous ferais remarquer que cette idée a été rejetée par les grandes institutions religieuses elles mêmes lorsque leurs représentants ont comparu devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne en 2003. En outre, le gouvernement poserait un geste excessif et contre-productif en refusant le mariage civil aux couples de sexe opposé dans le seul but d'empêcher les couples du même sexe d'y recourir. En agissant de la sorte, on se trouverait simplement à remplacer une forme de discrimination par une autre.

[Français]

Finalement, certaines personnes opposées à ce projet de loi voudraient que le gouvernement invoque la disposition de dérogation, c'est-à-dire utiliser la clause dérogatoire comprise dans la Charte canadienne des droits et libertés afin d'annuler la décision des tribunaux et de rétablir la définition traditionnelle de mariage. Voilà en fait l'enjeu primordial.

Il faut comprendre que dans sept provinces et un territoire, l'union de deux personnes du même sexe par le mariage civil est reconnue par la loi. Le débat d'aujourd'hui ne porte pas sur la question de savoir si on devra modifier la définition du mariage; elle a déjà été modifiée. Le débat se résume à savoir si nous devons passer outre à un droit déjà établi. Le débat se résume à la charte, à la protection des droits des minorités et à savoir si le gouvernement devrait invoquer la disposition de dérogation.

Je sais que d'aucuns pensent qu'on devrait invoquer cette disposition. Par exemple, certains dirigeants religieux sont de cet avis. Ils ont eu la franchise—et je respecte cela—de reconnaître publiquement que, le mariage entre homosexuels étant déjà légal presque partout au pays, la seule façon—je le répète—, la seule façon de faire à nouveau du mariage la prérogative exclusive des couples de sexes opposés est d'appliquer la clause dérogatoire.

[Traduction]

En fin de compte, il n'y a qu'une question à débattre ici. Pour la plupart des Canadiens, dans presque toutes les régions du pays, le mariage entre conjoints du même sexe est légal. Il ne s'agit donc pas de déterminer si des droits doivent, ou non, être accordés. La question est de savoir si des droits ayant déjà été accordés seront retirés.

Certaines personnes sont franches et directes; elles disent oui. D'autres n'ont pas été aussi franches. Même lorsqu'elles ne saisissent pas l'évidence...

Une voix: Qui ne saisit pas?

Le très hon. Paul Martin: C'est vous.

Même devant l'évidence, devant l'opinion unanime de 134 juristes, tous experts dans leur domaine, qui connaissent bien la Constitution, ces personnes ont préféré ne pas être honnêtes avec les Canadiens. Elles ont rejeté la voie de la franchise en faveur de la voie politique. Elles ont essayé de duper le public pour le convaincre qu'il est possible de retourner dans le passé simplement en claquant des doigts, que nous pouvons revenir à la définition traditionnelle du mariage sans conséquence et sans passer outre à la charte. Ces personnes ne sont pas sincères. Elles sont de mauvaise foi. Et elles ont tort.

Ceux qui voudraient diriger ce pays et sa population doivent répondre à une question—et y répondre franchement. La question est simple: va-t-on invoquer la disposition de dérogation pour annuler la définition du mariage civil et dénier aux Canadiens un droit garanti par la charte?

Cette question ne fait pas appel à la rhétorique. Elle exige la clarté. Il n'y a que deux réponses légitimes: oui ou non. Laissons faire la

démagogie dont certains ont fait preuve, les dérobades, les raisonnements fautifs, les fausses options. C'est oui ou c'est non. Allons-nous supprimer un droit garanti par la charte? Je vais répondre, moi, à cette question. Je vais répondre clairement. Je dirai non.

•(1535)

[Français]

La disposition de dérogation fait partie de la Charte des droits, mais si aucun premier ministre ne l'a encore appliquée, c'est pour cause. Un premier ministre qui se servirait des pouvoirs qui lui sont conférés par sa fonction pour nier explicitement, plutôt que d'affirmer, un droit inscrit dans la charte lancerait à toutes les minorités le message suivant: qu'elles ne peuvent plus se tourner vers le dirigeant du pays et vers la Constitution pour assurer leur protection, leur sécurité et la garantie de leur liberté.

Le Canada risquerait alors de devenir un pays où la défense des droits est soupesée, calculée et débattue en fonction de considérations électorales ou autres. Cela nous ferait régresser de plusieurs décennies sur le plan collectif. Ce ne serait pas la chose à faire pour les minorités de notre pays. Ce ne serait pas la chose à faire pour le Canada.

[Traduction]

La charte est un document vivant, le pouls de notre Constitution.

Mais c'est aussi une déclaration. La charte affirme qu'en tant que Canadiens, nous adhérons à un ensemble progressiste et inclusif de croyances fondamentales concernant la valeur de l'individu. Elle affirme que nous sommes tous diminués lorsqu'une personne parmi nous se voit refuser un droit fondamental.

Nous ne pouvons célébrer la charte en tant qu'élément essentiel de notre caractère national, et ensuite invoquer la disposition dérogatoire pour refuser les protections qu'elle renferme. Nos droits doivent être éternels. Ils ne peuvent être assujettis à des caprices politiques.

Je poserais la question suivante à ceux qui tiennent à la charte, mais qui s'opposent à la protection des droits des couples du même sexe: si un premier ministre et un gouvernement national sont prêts à priver un groupe de ses droits, qu'est-ce qui nous dit qu'ils s'arrêteront là? Si la charte n'a pas pour raison d'être, aujourd'hui, de protéger les droits d'une minorité, comment pouvons-nous, dans un pays composé de minorités, jamais espérer, croire, être sûrs qu'elle nous protégera demain?

Ma responsabilité en tant que premier ministre, mon devoir envers le Canada et les Canadiens est de défendre la charte intégralement. Non pas de choisir les droits que nos lois protégeront et ceux qui ne seront pas respectés. Non pas de décréter qui sera égal et qui ne le sera pas. Mon devoir est de protéger la charte, étant donné que d'autres refusent de le faire.

N'oublions jamais que si le Canada est un pays aussi dynamique, aussi divers, aussi choyé par les nombreuses cultures et races du monde qui l'habitent, c'est en partie parce que les immigrants qui viennent s'y établir—comme ce fut le cas pour les ancêtres d'un bon nombre d'entre nous ici à la Chambre—se sentent libres et sont libres de pratiquer leur religion, de suivre leur conscience, de vivre comme ils l'entendent. Aucun système de croyances homogène ne leur est imposé.

Lorsque nous agissons en tant que pays pour protéger les droits des minorités, c'est notre nature multiculturelle que nous protégeons. Nous renforçons le Canada qui nous est cher. Nous affirmons, fièrement et sans broncher, que la défense des droits—non seulement de ceux qui s'appliquent justement à nous, non seulement de ceux que tous approuvent, mais la défense de tous les droits fondamentaux—est au cœur même de ce qu'être un Canadien signifie. C'est un aspect vital des valeurs que nous chérissons et que nous voulons transmettre à d'autres sociétés ailleurs dans le monde qui sont en crise, qui vivent sous le joug de la tyrannie, où les libertés sont limitées et les droits violés.

Pourquoi la Charte est-elle si importante? Nous n'avons qu'à examiner l'histoire du Canada, au cours de laquelle, malheureusement, les droits de tous n'ont pas toujours été protégés par la loi. Nous n'avons pas été exempts de toute discrimination, de préjugés, d'injustices. Il y a eu des inégalités flagrantes. Rappelez-vous qu'il était autrefois tout à fait acceptable de refuser aux femmes la qualité de « personne » et le droit de vote. À une certaine époque, il n'y a pas si longtemps, celui qui portait un turban ne pouvait pas se joindre à la GRC. On pourrait trouver de nombreux exemples, mais l'important, aujourd'hui, est qu'ils fassent partie de notre passé et non de notre présent.

Au fil du temps, les points de vue ont changé. Nous avons évolué, et nos lois ont évolué avec nous. C'est dans l'ordre des choses. Nos lois doivent refléter la notion d'égalité à laquelle nous souscrivons aujourd'hui, et non celle qui avait cours il y a un siècle ou même une décennie.

● (1540)

[Français]

Pour les homosexuels et les lesbiennes, l'évolution des attitudes sociales a permis d'apporter, au fil des ans, un certain nombre de changements législatifs importants. Rappelez-vous que, jusqu'à la fin des années 1960, l'État croyait avoir un droit de regard dans notre chambre à coucher. Jusqu'en 1977, l'homosexualité pouvait encore servir de motif d'expulsion. Jusqu'en 1992, les personnes gaies n'étaient pas admises dans l'armée. Dans beaucoup d'endroits au pays, les homosexuels et les lesbiennes ne pouvaient pas désigner leur partenaire à titre de bénéficiaire d'une police d'assurance, d'un régime de pension privé ou d'un régime d'assurance médicale ou dentaire offert par leur employeur. Il n'y a pas si longtemps, une personne pouvait encore être congédiée simplement parce qu'elle était homosexuelle.

Aujourd'hui, la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle est considérée à juste titre arbitraire, inappropriée et injuste. Quand nous regardons en arrière, il est difficile d'imaginer que ces droits aient pu faire l'objet de débats. J'espère qu'en bout de ligne, on portera un regard semblable sur le débat actuel, qu'on constatera qu'en accordant à une minorité l'ensemble de ses droits, la majorité n'a rien perdu ni sacrifié.

Sans notre engagement indéfectible et absolu à l'égard de l'égalité et les droits des minorités, le Canada ne serait pas l'un des pays les plus ouverts à l'immigration, un pays qui érige en vertu sa nature multiculturelle, cette pluralité d'ethnicités et de croyances dont est composé le Canada et qui nous rend fiers d'être de notre temps et non du passé.

[Traduction]

Il y a quatre ans, je me suis levé à la Chambre pour voter en faveur de la définition traditionnelle du mariage. Beaucoup d'entre nous ont fait de même. Les appréhensions que j'avais concernant l'extension du droit au mariage civil aux couples du même sexe étaient suscitées

par mes convictions religieuses, par le regard que je jetais sur le monde qui nous entoure. Mais depuis, les choses ont beaucoup changé.

Des tribunaux partout au pays se sont prononcés sur la question, notamment la Cour suprême. Nous avons pris conscience du fait que la création d'unions civiles, soit la création d'une institution distincte, mais égale, irait à l'encontre des dispositions de la Charte, sur la question de l'égalité. Nous avons confirmé que l'extension du droit au mariage civil aux homosexuels et aux lesbiennes n'empiètera aucunement sur les libertés religieuses.

Qu'en est-il alors? Nous nous retrouvons devant la Charte des droits et libertés, et nous n'avons qu'une décision à prendre: Allons-nous nous conformer à la Charte et défendre les droits des minorités, oui ou non?

J'aimerais encourager ceux et celles qui s'opposeraient au projet de loi à prendre en considération l'idée suivante, c'est à dire que la question fondamentale qui nous intéresse aujourd'hui est à savoir si les droits de tous les Canadiens doivent être respectés. Je crois que oui. Au nom de la justice. Au nom de l'équité. Au nom du Canada que nous aimons tant.

● (1545)

[Français]

Dans les années 1960, le gouvernement de Lester B. Pearson a fait face à l'opposition de certains partis lorsqu'il a voulu enchâsser le bilinguisme officiel, mais il a persévéré et il l'a emporté. Les membres du gouvernement croyaient que cela devait se faire, et ils avaient raison. Dans les années 1980, le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau a lui aussi fait face à l'opposition de certains partis, lorsqu'il a voulu rapatrier la Constitution canadienne et inscrire la Charte des droits et libertés, mais il a persévéré et il l'a emporté. Les membres du gouvernement croyaient que cela devait se faire, et ils avaient raison.

[Traduction]

Il y a des moments où, en tant que parlementaires, nous sentons le souffle de l'histoire. Ils l'ont senti à l'époque de Pearson. Ils l'ont senti à l'époque de Trudeau. Et nous, les 308 hommes et femmes élus pour représenter l'un des pays les plus inclusifs, justes et respectueux au monde, nous le sentons aujourd'hui.

Il y a peu de pays dont les citoyens ne peuvent regarder le Canada et y voir leur propre reflet. Pendant des générations, hommes, femmes, familles, des quatre coins du monde, ont décidé de fonder leur foyer au Canada. Bon nombre sont venus ici en quête de liberté—d'expression, de religion et de croyances. En quête de la simple liberté d'être.

Le peuple canadien s'est appliqué à bâtir un pays qui ouvre la porte à tout le monde, peu importent les différences; un pays qui respecte tout le monde, peu importent les différences; un pays qui exige et assure l'égalité de tous, peu importent les différences.

Si nous n'avancions pas, nous faisons un pas vers l'arrière. Si nous ne protégeons pas un droit, nous le nions. Ensemble en tant que pays, ensemble en tant que Canadiens et Canadiennes: faisons un pas vers l'avant.

Initiatives ministérielles

[Français]

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Charleswood—St. James—Assiniboia, La santé; l'honorable député de Île de Vancouver-Nord, L'Île de Sable; l'honorable député de Saskatoon—Humboldt, L'agriculture.

[Traduction]

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, avant de formuler mes observations officielles, je voudrais répondre brièvement au premier ministre.

Ce dernier a parlé longuement des droits contenus dans la Charte canadienne des droits et libertés. Je rappelle au premier ministre que, dans notre régime de gouvernement, le premier ministre ne décide pas de nos droits. Le premier ministre n'interprète pas la Charte canadienne des droits et libertés. C'est la Cour suprême du Canada qui le fait. Il a demandé à la cour de souscrire à son interprétation et elle a refusé.

Je veux également exprimer aujourd'hui ma déception devant un tel débat. Comme nous nous en rappelons tous, les attentes à l'égard du premier ministre durant la course à la direction du parti étaient très élevées. Je reviendrai sur cette course à la direction dans un instant.

Qu'avons-nous aujourd'hui? Il n'y a pas d'accord sur la garde d'enfants. Nous avons un accord fantôme en matière d'infrastructure. Nous attendons encore un examen des politiques en matière de défense et d'affaires étrangères. En santé, nous n'avons pas réglé le problème pour une génération. Nous sommes confrontés à des problèmes dans les organismes fédéraux, nous constatons le même déficit démocratique au Sénat, nous avons toujours des fondations qui ne rendent aucun compte et le premier jour de l'entrée en vigueur d'un grand accord économique et environnemental auquel le premier ministre a fait adhérer notre pays, nous n'avons aucun plan et le premier ministre n'en parle pas. Son seul discours porte sur sa nouvelle passion pour le mariage entre conjoints du même sexe, car c'est la seule proposition importante qu'il a été en mesure de soumettre à la Chambre des communes.

Le plus grave réside dans le grand message contenu dans son discours, à savoir que si nous n'acceptons pas son point de vue sur cette mesure législative, nous ne sommes pas de véritables Canadiens. C'est une chose que notre parti n'acceptera jamais.

Dans le cadre du débat, je critiquerai vivement le gouvernement pour beaucoup de ses déclarations et les mesures qu'il prend pour essayer d'abolir la définition traditionnelle du mariage au Canada.

Cependant, je veux profiter de cette occasion pour remercier le gouvernement, ou peut-être, de façon ironique, la Cour suprême du Canada, pour au moins une chose. Enfin, la question du mariage est là où elle aurait dû être dès le départ, soit au Parlement du Canada.

[Français]

L'hon. Stephen Harper (Calgary-Sud-Ouest, PCC): Ne vous souvenez-vous pas que le premier ministre, qui n'était pas encore premier ministre mais voulait le devenir, souhaitait un débat démocratique et respectueux sur cette question. Nous souhaitons, de ce côté-ci, que lui-même et les membres de son parti mettront ces promesses en application au cours de ce débat.

● (1550)

[Traduction]

En août 2003, le premier ministre, qui était alors candidat à la direction du Parti libéral et qui semblait très soucieux de démocratie et de réforme parlementaire, a déclaré: « Les tribunaux se sont prononcés, j'estime qu'il est très important que le Parlement se prononce et qu'il le fasse par la voix de ses représentants: les députés. Ce que cela signifie avant tout, c'est qu'il doit s'agir d'un débat courtois, non pas d'un débat au cours duquel un côté attribue des intentions à l'autre, met en doute les intentions de l'autre ou lui impute un blâme, un débat portant véritablement sur les valeurs sociales fondamentales de notre pays. Et, selon moi, c'est ce que nous aurons. »

« Certains exprimeront des points de vue différents sur cette question. À titre d'exemple, certains soulèveront la question de l'union civile. Il se pourrait bien qu'ils évoquent des solutions aux problèmes que pose l'union civile. À mon avis, le Parlement joue là un rôle essentiel. Et je crois que c'est le genre d'opinion que nous devrions prendre la peine d'écouter. »

Le premier ministre avait vu juste à cette époque où, candidat à la direction, il déplorait le déficit démocratique. J'espère qu'il se rappellera les propos qu'il a tenus il y a un an et demi et ne mettra pas en doute nos intentions, comme il l'a fait et comme son ministre de la Justice et d'autres l'ont fait de plus en plus souvent au cours des dernières semaines lorsque nous avons proposé, sur cette question, la politique même qui l'a aidé à se faire élire à la direction du Parti libéral du Canada.

Comme le premier ministre nous a invités à le faire, je souhaite prendre part à ce débat sur les valeurs sociales fondamentales. Je suis disposé à discuter de la façon dont des propositions de compromis comme l'union civile seraient susceptibles de résoudre certains des problèmes qu'évoque le premier ministre. J'espère que le premier ministre me permettra, et aussi à environ la moitié des députés et aux quelque deux tiers des Canadiens qui veulent préserver la définition traditionnelle du mariage, de participer à un débat ouvert sans que lui-même, ses propagandistes ou ses alliés parmi les médias nous accusent à tort de sectarisme ou de mauvaise foi.

● (1555)

[Français]

Ma position sur la définition de mariage est bien connue, parce qu'elle est bien claire. Elle n'est pas inspirée par des préjugés personnels ou des astuces de politicien, comme tentent de le faire croire certains députés du gouvernement, avec leur élégante morale coutumière. Ma position, de même que celle de la très grande majorité des députés de mon parti, repose au contraire sur des bases très solides et des valeurs éprouvées.

Je souligne aussi que tous les députés de ma formation, y compris ceux qui font partie de notre cabinet fantôme, sont parfaitement libres de voter selon leur conscience, sans directive de ma part.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Personne ne se surprendra d'apprendre que j'appuie la définition traditionnelle du mariage, c'est-à-dire l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union, telle qu'elle est énoncée dans la common law. J'estime que cette définition a bien servi la société, qu'elle a résisté à l'épreuve du temps et qu'elle constitue, en fait, un fondement de la société. À mon avis, il incombe à ceux qui veulent modifier pareille institution sociale fondamentale de prouver que c'est absolument nécessaire, qu'il n'y a pas d'autres compromis possibles qui respectent les droits des couples homosexuels tout en préservant un des fondements de notre société et de ses nombreuses cultures.

Jusqu'à il y a quelques années, même durant l'ère moderne de la charte, la société et le droit canadiens tenaient pour acquis que le mariage était intrinsèquement, par définition, une union entre partenaires de sexes opposés. Cela était si évident qu'à ce jour le Parlement n'a jamais adopté de loi sur le mariage. Cette conception n'était pas propre à certaines des nombreuses ethnies de tous les coins de la planète qui sont venues peupler notre grand pays. Au contraire, c'était une conception universelle.

C'est un point de vue qui transcende également les religions. Par exemple, la réputée éthicienne juridique et médicale de l'Université McGill, Mme Margaret Somerville, une universitaire laïque sans orientation religieuse ou confessionnelle rattachée à une université publique, a soutenu que le mariage est, de façon inhérente, une institution servant à unir des personnes de sexes opposés. Elle souligne que si les institutions sociales peuvent varier dans certaines de leurs manifestations, elles ont par contre des caractéristiques inhérentes qui sont immuables. Elle écrit:

Les institutions ont des caractéristiques inhérentes et des caractéristiques accessoires. Les premières définissent l'institution et ne peuvent être modifiées sans que cela ne détruise l'institution. Les caractéristiques accessoires peuvent être modifiées sans que cela n'entraîne le même effet. Nous avons à juste titre reconnu que les femmes doivent être traitées comme des partenaires égales aux hommes dans le mariage. Si cela a modifié le pouvoir des maris sur leurs épouses, l'institution du mariage n'a pas été menacée pour autant, car seule une caractéristique accessoire avait été changée. Au contraire, la reconnaissance du mariage entre partenaires de même sexe viendrait modifier la nature inhérente de l'institution.

Dans la même veine, le juge Gérard La Forest, de la Cour suprême, s'exprimant au nom de quatre juges de la majorité dans l'affaire Egan, la dernière dans laquelle la Cour suprême se soit directement prononcée sur la définition du mariage, a fait la célèbre observation suivante:

Le mariage est depuis des temps immémoriaux fermement enraciné dans notre tradition juridique, qui elle-même est le reflet de traditions philosophiques et religieuses anciennes. Mais la véritable raison d'être du mariage les transcende toutes et repose fermement sur la réalité biologique et sociale qui fait que seuls les couples hétérosexuels ont la capacité de procréer, que la plupart des enfants sont le fruit de ces unions et que ce sont ceux qui entretiennent ce genre d'union qui prennent généralement soins des enfants et qui les élèvent. Dans ce sens, le mariage est, de par sa nature, hétérosexuel.

Je rappelle que c'est ce que la Cour suprême du Canada a dit et non pas, comme le soutient le premier ministre, ce qu'elle pourrait dire dans l'avenir. Cette déclaration a été rédigée en 1995, plus d'une décennie après l'adoption de la Charte des droits et libertés, et elle demeure le seul commentaire de la Cour suprême sur la définition fondamentale du mariage.

Des années après les propos tenus par le juge La Forest, les membres du gouvernement libéral ont persisté à nier toute intention cachée de modifier la définition du mariage. De fait, en 1999, la ministre, parlant au nom du gouvernement à la Chambre, s'est exprimée en ces termes:

De ce côté, nous sommes d'avis que l'institution du mariage est capitale et centrale dans la vie de bon nombre de Canadiens. En fait, partout au monde, cette institution joue un rôle primordial dans toutes les sociétés et ne le cède, en importance, qu'à la famille, une institution fondamentale pour nous tous.

L'institution du mariage revêt une grande importance pour de nombreux Canadiens et Canadiennes et la définition du mariage, telle que stipulée dans la motion du député de l'opposition, est claire en droit.

Comme il est dit dans la motion, le terme « mariage » est clairement défini en droit. La définition ne se trouve peut-être pas dans un texte législatif, mais toute loi ne se trouve pas nécessairement dans un texte législatif et une loi n'est pas moins contraignante parce qu'elle se trouve dans la common law plutôt que dans un texte législatif.

La définition de mariage qui est appliquée systématiquement au Canada depuis une décision rendue dans une affaire britannique en 1866, est « l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre union ». Cette décision et cette définition sont considérées comme ayant force de loi par les Canadiens ordinaires, par les universitaires et par les tribunaux. Les tribunaux ont confirmé la constitutionnalité de cette définition.

• (1600)

Dernièrement, la Division générale de la Cour de l'Ontario, dans la cause Layland et Beaulne, a confirmé cette définition. Dans une décision majoritaire, la cour a statué ce qui suit:

...les unions entre personnes du même sexe ne constituent pas des « mariages » eu égard à la définition de mariage. Les requérants entendent recourir à l'article 15 de la Charte pour modifier la définition de mariage. Je ne pense pas que la Charte ait ce pouvoir.

Je sais fort bien, comme d'autres ministres, que de récentes décisions rendues par les tribunaux et que les médias qui en ont fait état ont soulevé la question des partenaires de même sexe. Il semble que le député estime que cette motion est un moyen nécessaire et efficace pour empêcher le gouvernement du Canada d'adopter subrepticement une loi légalisant les mariages entre personnes du même sexe. Or, il y a tout lieu de dissiper ce malentendu sur l'intention du gouvernement à ce sujet.

Qu'on me permette d'affirmer une fois de plus à la Chambre que le gouvernement n'a aucunement l'intention de modifier la définition du mariage ou d'adopter une loi sur les mariages homosexuels.

Fondamentalement, je ne crois pas que ce soit nécessaire de modifier la définition de mariage pour permettre l'équité à l'endroit des partenaires de même sexe, que nous devons maintenant accorder en tant que Canadiens. Les tribunaux ont jugé qu'il fallait reconnaître la cohabitation entre personnes non mariées tant chez les personnes de sexe opposé que chez les personnes de même sexe. Je crois fermement que le message que la population canadienne veut transmettre au gouvernement et à tous les gouvernements du Canada en est un de tolérance, de justice et de respect des autres.

Le mariage revêt une valeur et une importance fondamentales pour les Canadiens et, de ce côté-ci de la Chambre, nous ne croyons pas que son importance et sa valeur soient en quoi que ce soit menacées ou minées du fait que d'autres cherchent à faire reconnaître leur union de longue date. J'appuie la motion pour maintenir la définition juridique claire du mariage au Canada qui est exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

C'est ce qu'a dit la vice-première ministre du Canada, qui était alors ministre de la Justice, dans un long discours prononcé ici à la Chambre il y a moins de six ans.

De nos jours, lorsqu'ils entendent des déclarations identiques, faites pour des raisons identiques, les députés ministériels parlent de bigoterie, d'esprit réactionnaire et de violation des droits de la personne. L'hypocrisie et la malhonnêteté intellectuelle dont le gouvernement et certains de ses députés font preuve sont carrément stupéfiantes.

Qu'est-ce qui a réellement changé depuis que le gouvernement, y compris le premier ministre, a voté en faveur du maintien de la définition traditionnelle du mariage en 1999?

De ce côté-ci de la Chambre, nous ne croyons pas qu'une institution sociale fondamentale doive être abolie ou irrémédiablement modifiée simplement à cause de certaines décisions d'un tribunal inférior, maintenues uniquement parce que le gouvernement a refusé de faire appel. Seul un vote libre au Parlement du Canada serait une façon appropriée de régler des problèmes sociaux si fondamentaux.

Initiatives ministérielles

J'ai clairement dit que la plupart des députés de ce côté-ci de la Chambre, moi y compris, se prononceront contre le projet de loi dans sa forme actuelle. Nous voterons de manière à faire respecter la définition traditionnelle du mariage. Cependant, les députés conservateurs qui, en toute conscience, ont une opinion différente, même ceux qui font partie de mon cabinet fantôme, et qui estiment qu'il y a lieu de modifier la définition du mariage, auront tout à fait le droit d'exprimer leur position sur la question et de voter en fonction de celle-ci.

•(1605)

[Français]

Mon parti a voulu adopter une position raisonnable et respectueuse de tous les groupes sociaux. Nous pensons aussi qu'elle représente les sentiments et les convictions d'une majorité de Canadiennes et Canadiens.

[Traduction]

En tant qu'opposition officielle face à un gouvernement minoritaire, nous estimons insuffisant de nous opposer à ce projet de loi. Nous devons également proposer une solution de rechange constructive. Nous avons abordé la question et avons eu des échanges assez musclés au sein de notre propre caucus, à l'instar des Canadiens dans les salons, les cuisines, les cafés-restaurants et les sous-sols d'église, d'un océan à l'autre.

Je sais et je comprends, comme vous, que c'est une question délicate qui concerne une foule d'aspects de la vie étroitement liés à l'identité personnelle, à l'identité sexuelle qui, dans le cas de bien des gens, correspond à un parcours difficile, à la tradition culturelle, à l'origine ethnique et, bien sûr, à la croyance personnelle de chacun quant à son rapport avec Dieu.

Il n'y a ni réponse parfaite, ni réponse capable de satisfaire tout le monde, mais nous estimons pouvoir et devoir offrir un compromis susceptible de remporter l'appui de la grande majorité des Canadiens qui cherchent un juste milieu dans ce débat.

Dans nos discussions avec les Canadiens, nous constatons la présence de trois groupes d'opinion.

À une extrémité, on trouve un groupe considérable ayant aujourd'hui à sa tête le premier ministre; ce groupe estime que les droits à l'égalité des gais et des lesbiennes éclipsent toutes les autres considérations, notamment les droits liés aux croyances et aux pratiques religieuses ainsi qu'à la diversité culturelle. De plus, ce groupe soutient que toute restriction visant le droit au mariage entre conjoints de même sexe constitue une mesure discriminatoire injustifiable et une négation des droits de la personne.

À l'autre extrémité, un groupe tout aussi considérable est d'avis que le mariage est une institution sociale si fondamentale, reconnue non seulement par la loi, mais aussi par les religions partout sur la planète et à travers les âges, que tout compromis sur le plan de la reconnaissance des unions homosexuelles est inacceptable.

Cependant, nous croyons que la grande majorité des Canadiens se situe quelque part entre les deux extrêmes. Ils croient que le mariage est une institution fondamentale distincte et que les couples homosexuels devraient avoir les mêmes droits et les mêmes avantages que les hétérosexuels et devraient être reconnus et protégés.

Nous croyons que notre proposition s'adresse à cette majorité de Canadiens qui se situent entre les deux extrêmes et qui souhaitent en arriver à un compromis. Nous proposons, d'une part, que la loi continue de reconnaître la définition traditionnelle du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de

toute autre forme d'union, et, d'autre part, que les autres types d'union, peu importe leur structure, selon les lois provinciales appropriées—partenariat enregistré, partenariat domestique, union civile ou peu importe—soient assujettis aux mêmes droits, privilèges et obligations que le mariage.

Bon nombre de ces types d'union sont déjà assujettis à la réglementation provinciale, conformément à la responsabilité des provinces en matière de droit civil. Cependant, la question du mariage touche des droits et des avantages sociaux d'ordre fédéral. Notre parti veillerait donc à ce que les Canadiens qui vivent selon les autres types d'union aient les mêmes droits et les mêmes avantages que les couples mariés sous le régime de la loi fédérale.

À mon avis, notre proposition est conforme à l'esprit canadien. L'esprit canadien n'est pas l'interprétation aveugle et idéologique de la Charte que préconise le premier ministre. Il ne s'agit pas d'un débat complexe sur des idéaux sociaux où un côté écrase complètement l'autre. Il s'agit d'un esprit de nature positive. Comme les débats qui ont eu lieu dans d'autres sphères de compétence l'ont démontré, et j'attire l'attention de la Chambre sur ce point, le débat ne sera pas clos et la paix sociale ne sera pas atteinte tant qu'il n'y aura pas d'équilibre entre les droits équitables, la diversité culturelle et la liberté religieuse.

[Français]

Nous nous opposons aussi au projet de loi du gouvernement parce qu'il met clairement en péril l'exercice de la liberté religieuse. Nous proposons donc des amendements qui empêcheront toute discrimination religieuse dans la sphère d'autorité fédérale.

[Traduction]

Ce projet de loi comporte une lacune fondamentale du fait qu'il ne parvient pas à un compromis raisonnable, un juste milieu, sur la question importante du mariage.

Il comporte aussi une deuxième lacune. La protection que le gouvernement prétend offrir en ce qui concerne la liberté religieuse est franchement inadéquate. Il n'est vraiment pas honnête de suggérer que le projet de loi assure une protection réelle.

Le gouvernement n'a proposé qu'un pauvre petit article pour protéger la liberté religieuse, un article qui prévoit que les responsables religieux ne seront pas tenus de célébrer les mariages. Cependant, la Cour suprême du Canada a déjà jugé cet article ultra vires. Ce dernier est du ressort des gouvernements provinciaux qui sont responsables de la célébration des mariages. Franchement, cette partie du projet de loi illustre toute l'hypocrisie et la malhonnêteté intellectuelle du gouvernement par rapport à cette loi.

D'un côté le gouvernement et ses alliés prétendent que tout effort pour préserver la définition traditionnelle du mariage est inconstitutionnel en se fondant sur une décision que la Cour suprême n'a pas prise et refuse de prendre. D'un autre côté, le gouvernement est content d'inclure dans son projet de loi un article qui, selon la Cour suprême, est inconstitutionnel et ne relève pas de la compétence du gouvernement fédéral.

L'article inconstitutionnel du gouvernement prétend protéger les Églises et les responsables religieux contre l'obligation de devoir célébrer des mariages entre conjoints de même sexe contre leurs convictions, mais cette menace n'en est qu'une parmi tant d'autres. Nous constatons que le premier ministre n'a abordé aucune autre possibilité. Ce que craignent les Églises, les temples, les synagogues et les mosquées aujourd'hui, ce n'est pas d'être contraints à célébrer des mariages à l'avenir, mais ce sont toutes les menaces qui planent sur la liberté religieuse. Certaines de ces menaces ont déjà surgi, alors que d'autres ne tarderont pas à apparaître dans la foulée de ce projet de loi.

Comme l'a écrit l'an passé le père Raymond de Souza, prêtre catholique et écrivain, dans le prestigieux journal religieux *First Things*:

C'est le pire scénario possible en matière d'expansion de l'État, une expansion qui franchira probablement d'autres étapes en cours de route, érodant au passage la liberté religieuse en ce qui concerne les questions reliées au mariage. D'abord, les églises seront forcées de louer leurs salles et leurs sous-sols pour les réceptions de mariage de couples homosexuels. Les organismes de bienfaisance religieux seront ensuite forcés de reconnaître comme légalement mariés les membres de leur personnel vivant en couples homosexuels. Ensuite, les écoles confessionnelles n'auront plus le droit de licencier un enseignant marié à un conjoint du même sexe. Peu après, une église hiérarchique ou synodique se verra refuser le droit de discipliner un prêtre ou un ministre déviant qui célébrera un mariage, légal sur le plan civil mais illégal sur le plan religieux, de conjoints du même sexe. Tout cela peut arriver en dehors du scénario du pire faisant précisément l'objet d'une exemption dans le projet de loi présenté par le gouvernement fédéral.

Depuis que cet article a été écrit, nous avons déjà vu certains cas semblables devant les tribunaux des droits de la personne et les tribunaux inférieurs d'un bout à l'autre du Canada. Nous avons déjà vu un chapitre des Chevaliers de Colomb catholiques contesté devant la Commission des droits de la personne de la Colombie-Britannique pour avoir refusé d'autoriser la tenue d'une réception à l'occasion du mariage de conjoints de même sexe dans une propriété appartenant à l'église.

Nous avons vu des commissaires de mariage de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et du Manitoba qui, en raison de leurs objections religieuses ou philosophiques au mariage de conjoints du même sexe, ont été mis à la porte ou menacés de l'être par leur gouvernement. Nous avons entendu le ministre fédéral responsable de la réforme démocratique affirmer que ces employés devraient être punis ou mis à la porte.

Nous avons entendu le ministre du Commerce international dire que les Églises, y compris l'Église catholique, au Québec, n'avaient aucun droit de participer à ce débat. Ce n'est peut-être là que le début d'une incidence effrayante sur la liberté religieuse de groupes et de personnes qui persistent à ne pas croire aux mariages entre conjoints de même sexe.

Compte tenu de la fermeté de la nouvelle position du premier ministre, compte tenu de son refus de tout compromis, compte tenu de l'opinion selon laquelle toute opposition au mariage de conjoints du même sexe est une sorte de discrimination raciale, l'offensive menée contre la liberté religieuse continuera inévitablement à viser tous les aspects de la religion qui recourent d'une façon ou d'une autre la vie publique.

Évidemment, il y a des mesures dans la sphère fédérale qui peuvent protéger la liberté religieuse. Le Parlement peut faire en sorte qu'aucun organisme religieux ne risque de perdre son statut d'organisme de bienfaisance en raison de ses croyances et de pratiques les concernant. Le Parlement peut s'assurer que les croyances et les pratiques concernant le mariage n'auront aucune incidence sur l'admissibilité d'une église, d'une synagogue, d'un temple ou d'une organisation religieuse à recevoir des fonds

Initiatives ministérielles

fédéraux, par exemple pour le logement des aînés ou pour les projets d'immigration parrainés par une église.

● (1610)

Le Parlement pourrait faire en sorte que la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Loi sur la radiodiffusion ne soient pas interprétées d'une manière qui ferait obstacle à l'expression de convictions religieuses au sujet du mariage.

Si le projet de loi franchit l'étape de la deuxième lecture, nous proposerons des amendements dans des domaines de ce genre afin de faire en sorte que, dans tous les secteurs de compétence fédérale, personne ne fasse l'objet de discrimination pour ses convictions ou pratiques religieuses relatives au mariage.

[Français]

Le premier ministre et plusieurs de ses ministres ont prétendu d'une façon malhonnête que l'usage de la clause dérogatoire était inévitable pour préserver la définition traditionnelle de mariage. Ce n'est pas vrai, et ces arguments sont indignes d'un parlementaire consciencieux, surtout s'il est avocat.

En réalité, ce Parlement peut très bien protéger l'institution du mariage traditionnel et respecter les droits et privilèges de ceux et celles qui choisissent une autre forme d'union, sans déroger à la Charte des droits et libertés de notre Constitution.

● (1615)

[Traduction]

D'aucuns ont prétendu que nous ne pouvons pas faire ce que nous proposons de faire; c'est-à-dire préserver le mariage comme l'union d'un homme et d'une femme, tout en accordant des droits égaux et en reconnaissant d'autres formes d'union, sans invoquer la disposition dérogatoire de la Constitution.

Je vais consacrer un peu de temps à cette question. L'argument constitue une manoeuvre de diversion, mais pendant qu'on y est, il vaut mieux le dénoncer clairement. Cette argumentation est malhonnête à plusieurs égards. Premièrement, et ceci est important lorsqu'on aborde la question de la disposition dérogatoire, le Parti libéral et le premier ministre sont mal placés pour donner des leçons en matière de protection des droits de la personne et de disposition dérogatoire. Ce n'est nul autre que le premier ministre Pierre Trudeau, l'auteur de la Charte, qui a accepté cette disposition. Loin de penser qu'elle constituait un mal nécessaire pour obtenir l'appui des provinces à la Charte, il a promis d'y avoir recours. Plus précisément, il a promis au regretté cardinal Gerald Emmett Carter qu'il aurait recours à la disposition dérogatoire pour valider la loi canadienne sur l'avortement si elle était un jour déclarée inconstitutionnelle par la Cour suprême.

Au cours d'un récent débat, en fait d'une phase antérieure du sur le mariage homosexuel, le premier ministre actuel a promis qu'il aurait recours à la disposition dérogatoire si un tribunal devait jamais porter atteinte à liberté religieuse, même si, bien sûr, plus personne ne prend au sérieux ses prétendues professions de foi.

En fait, le premier ministre était député d'une circonscription du Québec en 1989, année où le gouvernement de sa province a invoqué la disposition d'exemption pour interdire l'anglais sur les panneaux d'affichage commercial. Il n'avait pratiquement rien à dire à ce sujet à cette époque-là et, pendant la course à la direction du Parti libéral qui a eu lieu par la suite, moins d'un an plus tard, il a appuyé la disposition d'exemption.

Initiatives ministérielles

J'ai dit que je n'invoquerais pas l'article 33 pour faire préserver la définition traditionnelle du mariage, car ce n'est tout simplement pas nécessaire dans ce cas-ci. La Cour suprême du Canada ne s'est pas prononcée sur la constitutionnalité de la définition traditionnelle du mariage. La cour a ostensiblement refusé de le faire dans le récent renvoi sur le mariage entre personnes de même sexe, bien que le premier ministre le lui ait clairement demandé. En fait, la cour a évoqué ouvertement la possibilité de maintenir la définition traditionnelle. Par conséquent, il n'y a tout simplement aucune raison d'invoquer ou de débattre la disposition d'exemption en l'absence d'une décision de la Cour suprême, particulièrement lorsque cette disposition a été invoquée dans des précédents fondés uniquement sur des jugements de common law.

Beaucoup de constitutionnalistes, dont bon nombre sont par hasard des défenseurs de ces causes ou proches du gouvernement libéral, ont dit que les tribunaux détermineront probablement que la définition traditionnelle du mariage est inconstitutionnelle, mais ces mêmes constitutionnalistes ont dit que, dans le renvoi, la Cour suprême jugerait inconstitutionnelle la définition traditionnelle du mariage, et ils se sont trompés.

Nous n'avons aucune raison de croire que les boules de cristal, au ministère de la Justice ou dans les facultés de droit, fonctionnent mieux après le renvoi qu'avant ce dernier. En outre, jusqu'ici, les tribunaux ont interprété en grande partie une définition du mariage fondée sur la common law, autrement dit, sur des décisions judiciaires antérieures et non sur des lois tenant compte de la volonté démocratique du Parlement. Les tribunaux ont dit clairement que le droit législatif mérite plus de retenue que la common law.

En 1991, dans la cause R. c. Swain, l'ancien juge en chef Lamer a fait les observations suivantes dans la décision majoritaire:

En raison de la retenue judiciaire, le législateur ne doit pas toujours adopter les mesures les moins envahissantes pour atteindre ses objectifs, mais il doit choisir dans un éventail de mesures qui portent le moins possible atteinte aux droits garantis par la Charte. La retenue judiciaire n'entre pas en jeu, cependant, lorsqu'une règle de common law formulée par les tribunaux est contestée en vertu de la Charte.

Il existe plusieurs précédents où le Parlement a adopté des lois sans invoquer la disposition d'exemption pour renverser des décisions rendues par les tribunaux, y compris par la Cour suprême, en vertu de la common law, et les tribunaux ont accepté ces exercices de la souveraineté du Parlement.

Par exemple, en 1995, le Parlement a adopté le projet de loi C-72, qui renversait la décision de la Cour suprême dans l'affaire Daviault, décision qui permettait d'invoquer un état d'extrême intoxication comme moyen de défense au criminel.

• (1620)

En 1996, le Parlement a adopté le projet de loi C-46, renversant la décision rendue par la Cour Suprême dans l'affaire O'Connor, selon laquelle les dossiers médicaux des victimes d'agressions sexuelles peuvent être communiqués à l'accusé. Ultérieurement, lorsque la nouvelle mesure a été contestée dans l'affaire Mills, la Cour suprême, par la voix des juges McLachlin et Iacobucci, a statué que:

Le fait qu'une loi adoptée par le législateur diffère d'un régime envisagé par la Cour, en l'absence d'un régime législatif, ne veut pas dire que cette loi est inconstitutionnelle. Le législateur peut s'inspirer de la décision de la Cour et concevoir un régime différent pourvu que celui-ci demeure constitutionnel. Tout comme le législateur doit respecter les décisions de la Cour, la Cour doit respecter la décision du législateur que le régime qu'elle a créé peut être amélioré. Insister sur une conformité servile irait à l'encontre du respect mutuel qui sous-tend les rapports entre les tribunaux et le législateur et qui est si essentiel à notre démocratie constitutionnelle.

Nous avons toutes les raisons de croire que, si on lui demandait de statuer sur une nouvelle définition du mariage incluant une

reconnaissance égale et entière des droits légaux et des avantages sociaux des conjoints de même sexe, la Cour suprême pourrait bien choisir d'agir avec plus de retenue à l'égard du Parlement canadien que les tribunaux inférieurs ne l'ont fait relativement aux anciennes définitions de la common law, d'inspiration britannique.

Je signale que je suis loin d'être le seul à penser de la sorte. Le professeur de droit Alan Brudner, de l'Université de Toronto, a écrit ceci dans le *Globe and Mail*:

...ce n'est pas parce qu'un tribunal a déclaré inconstitutionnelle la définition du mariage aux termes de la common law que les lois du Parlement confirmant la même définition sont inconstitutionnelles.

Se rapportant à l'affaire R. c. Swain, il a dit ceci: « Qui sait, les tribunaux pourraient confirmer le mariage de conjoints de sexe opposé en tant que limite raisonnable du droit à l'égalité sans discrimination si la restriction émanait d'un organe démocratique. »

À ceux au sein du gouvernement, dans le monde universitaire et dans les médias qui soutiennent que l'utilisation préventive de la disposition d'exemption est la seule façon de confirmer la définition traditionnelle du mariage, il dit ceci:

Ces arguments donnent une idée fautive du rôle de la disposition d'exemption dans une démocratie constitutionnelle. Il est certain qu'elle ne sert pas à protéger d'un examen judiciaire les lois présumées inconstitutionnelles [...] Le rôle légitime de la disposition d'exemption dans un État constitutionnel consiste plutôt à opposer un veto à une déclaration d'invalidité judiciaire lorsque le raisonnement du tribunal révèle un défaut de renvoyer à l'organe parlementaire une question relevant de ses pouvoirs politiques discrétionnaires [...] Mais si cela est vrai, la disposition d'exemption ne devrait être invoquée par le Parlement qu'après que la Cour suprême a statué sur la constitutionnalité d'une loi. Ni la Cour suprême, ni aucun tribunal provincial à l'extérieur du Québec n'ont rendu une décision sur la validité d'une mesure législative démocratique limitant le mariage aux couples hétérosexuels.

J'ajouterai, et ceci est important, que le professeur Brudner n'est ni un partisan de mon parti ni même un partisan de ma position relative au mariage. Il n'était pas non plus un de mes conseillers durant la course à la direction de mon parti, contrairement au rédacteur principal d'une lettre récente d'un groupe de professeurs de droit qui a appuyé la décision du ministre.

En somme, si la Chambre proposait une solution de compromis qui soit raisonnable et démocratique, qui définisse légalement le mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union, mais qui accorde des droits et avantages égaux aux couples vivant dans d'autres formes d'union et protège pleinement la liberté de religion dans la mesure où les permettent les lois fédérales, nous avons toutes les raisons de croire que la Cour suprême du Canada accepterait cette décision du Parlement.

Les tribunaux ont refusé de répondre à la question du premier ministre sur la validité constitutionnelle de la définition du mariage de la common law selon laquelle le mariage est l'union d'un homme et d'une femme parce qu'ils ne voulaient pas se substituer au Parlement. Cela me dit qu'ils s'en remettraient sans doute encore bien plus au jugement du Parlement s'ils étaient appelés à se prononcer sur une loi récemment adoptée.

Initiatives ministérielles

Les députés, à commencer par le ministre de la Justice, devraient en fait lire la décision relative au renvoi concernant le mariage entre partenaires de même sexe. Si la Cour suprême estimait que la définition traditionnelle du mariage constituait autant une violation des droits de la personne que le fait, par exemple, de refuser le droit de vote aux Canadiens autochtones ou aux immigrants non blancs, pensons-nous vraiment qu'elle se serait engagée dans l'analyse de la possibilité de confirmer une telle loi même de façon hypothétique? Bien sûr que non.

• (1625)

[Français]

Le gouvernement a aussi prétendu et prétend encore que le mariage entre personnes de même sexe constitue un droit fondamental. C'est une autre vue de l'esprit fautive et un argument complètement spécieux que veut répandre le gouvernement. Toutefois, les porte-parole du gouvernement se déshonorent quand ils tentent d'invoquer à tort la Charte des droits et libertés pour couvrir la pauvreté de leurs arguments.

[Traduction]

Je voudrais traiter d'une question encore plus fondamentale. C'est celle du rapport entre la question des droits de la personne et celle du mariage entre personnes du même sexe et de l'utilisation, parfois abusive et presque sans précédent, de la notion de droits de la personne dans le cadre du présent débat.

Les droits fondamentaux de la personne ne sont pas une sorte de chapeau de magicien d'où l'on peut sans cesse tirer des lapins. Ces droits humains fondamentaux qui nous sont chers—la liberté de parole, la liberté de religion, la liberté d'association et l'égalité devant la loi—, droits qui sont violés allègrement par les bons amis du premier ministre en Libye et en Chine, sont bien compris et bien reconnus partout dans le monde. Ces droits ne dépendent pas pour leur défense des propos lénifiants des libéraux ou de leurs exégètes des médias.

Le premier ministre aura beau faire de grands discours, il ne pourra pas transformer sa décision politique de modifier la définition du mariage en droit fondamental de la personne puisqu'elle n'en est pas un. Il s'agit tout simplement d'un jugement politique. C'est un choix politique valable que certains pourront vouloir défendre. Il est erroné selon moi, mais il ne s'agit que d'un jugement politique. Le mariage entre personnes de même sexe ne relève pas des droits de la personne. Et ce n'est pas là mon opinion personnelle ou celle d'un conseiller juridique. C'est ce qu'ont déjà reconnu des organismes internationaux comme la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

Monsieur le Président, permettez-moi de citer l'affaire Quilter de la Nouvelle-Zélande. En 1997, on a demandé à la cour d'appel néo-zélandaise de statuer sur la validité de la définition du mariage selon la common law, à la lumière de la charte des droits de ce pays qui, contrairement à la nôtre, interdit de façon explicite la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. La cour néo-zélandaise a déclaré non discriminatoire l'exigence selon laquelle le mariage concernait des personnes qui n'étaient pas du même sexe. Les plaignants de l'affaire ont donc logé auprès de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies une plainte selon laquelle la cour de Nouvelle-Zélande violait le pacte international relatif à la protection des droits de l'homme dont la Nouvelle-Zélande, tout comme le Canada, est signataire. Cependant, la Commission de l'ONU a rejeté la plainte en 2002, confirmant du même coup que le mariage entre personnes de même sexe n'était pas un droit humain fondamental universel.

Si tel était le cas, il faudrait considérer ce que cela implique. Si le mariage entre personnes de même sexe était un droit fondamental, alors il faudrait conclure que des pays aussi divers que le Royaume-Uni, la France, le Danemark et la Suède violent les droits de la personne. En effet, ces pays, essentiellement dirigés par des gouvernements de gauche, ont maintenu la définition traditionnelle du mariage tout en adoptant des régimes d'égalité des droits et des avantages pour les couples de même sexe, soit précisément la politique que je préconise, et que préconise aussi la majorité du groupe parlementaire conservateur.

Même les rares pays qui ont autorisé au niveau national le mariage entre homosexuels, c'est-à-dire seulement les Pays-Bas et la Belgique, pour l'instant, ne l'ont pas fait parce que leurs tribunaux ou des organisations internationales en ont fait une question de droits fondamentaux. Ils l'ont fait simplement parce que c'était un honnête choix politique de leur assemblée législative. En réalité, les Pays-Bas et la Belgique ont prévu dans leurs lois bien des différences, surtout dans des domaines comme l'adoption, entre les mariages entre homosexuels et les unions entre homme et femme.

Autrement dit, aucun tribunal national ou international, aucune cour nationale ou internationale des droits de la personne n'a jamais considéré le mariage entre homosexuels comme un droit fondamental.

Le ministre de la Justice, lorsqu'il était un universitaire plutôt qu'un politique, devait saisir la distinction entre un droit juridique conféré par le droit positif et un droit fondamental dont tous devraient jouir dans le monde entier. Aujourd'hui, il essaie de confondre les deux en comparant la nouvelle politique libérale et les droits et libertés inaliénables et fondamentaux de l'humanité.

Je dois dire que le gouvernement semble incapable de faire ces distinctions. D'une part, les libéraux sont copains avec des dictateurs qui violent régulièrement les droits fondamentaux parce qu'ils veulent se faire photographier avec eux ou faire prospérer des entreprises. D'autre part, ils condamnent ceux qui désapprouvent leurs choix politiques. Ils leur reprochent d'être hostiles aux droits de la personne, même si, il y a à peine quelques années ou quelques mois, ils partageaient le même point de vue.

• (1630)

Le Parti libéral, qui se drape dans la charte comme il le fait avec le drapeau, est mal placé pour se vanter de ses réalisations au chapitre des droits de la personne. N'oublions pas que c'est le Parti libéral qui a eu comme politique d'empêcher totalement les Juifs qui fuyaient Hitler d'entrer au Canada. C'est le Parti libéral qui a fait interner les Canadiens d'origine japonaise dans des camps sur la côte ouest, une mesure au sujet de laquelle Pierre Trudeau a refusé de présenter des excuses ou d'offrir une réparation, contrairement à Brian Mulroney, qui a vu plus tard à ce que justice soit rendu. En outre, c'est M. Mulroney qui s'est dressé contre l'apartheid, tout comme M. Diefenbaker l'avait fait avec sa déclaration des droits, qui ne contenait pas de disposition d'exemption à ce que je sache. C'est le Parti libéral qui a imposé la Loi des mesures de guerre.

Aujourd'hui, c'est le Parti libéral qui fait passer ses intérêts commerciaux avant la cause de la démocratie et des droits de la personne dans des endroits comme la Chine. Récemment, en Chine, c'est le député de Calgary-Sud-Est qui a dû intervenir concernant les droits de la personne alors que le premier ministre faisait ses manœuvres diplomatiques.

Initiatives ministérielles

Le Parti libéral s'emploie depuis des années à priver de leur droit de parole des organisations politiques indépendantes comme Greenpeace et la Fédération canadienne des contribuables, pour qu'elles ne puissent pas s'exprimer pendant les campagnes électorales. Il a constamment violé le droit à la propriété et a fait passer les droits des criminels avant ceux des honnêtes gens possédant une arme à feu. Le gouvernement libéral a ignoré le droit à l'égalité des membres des groupes religieux minoritaires dans le domaine de l'éducation, en Ontario, même après que des tribunaux internationaux aient exigé des changements.

Je ne suis pas ici pour dire que le dossier de mon parti ou de mon pays dans le domaine des droits de la personne est sans tâche. C'est loin d'être le cas, comme on l'a écrit ici et là. Toutefois, le Parti libéral du Canada ne peut tout simplement pas se permettre, pas plus aujourd'hui qu'hier, de faire la morale à qui que ce soit concernant les droits protégés par la charte et les droits de la personne.

[Français]

Dans ce débat, le gouvernement a eu recours à des arguments de temps en temps démagogiques en attaquant notre position de façon aussi intellectuellement malhonnête. Le gouvernement a démontré son mépris fondamental pour les opinions d'une majorité de Canadiennes et de Canadiens de bonne volonté.

En particulier, il a fait preuve d'une insensibilité impardonnable face à toutes les communautés culturelles du pays pour qui le mariage est une des valeurs les plus profondément ancrées.

[Traduction]

C'est dans les collectivités minoritaires culturelles et ethniques du Canada que les libéraux défendent avec le plus de vigueur leur tentative de lier le mariage entre conjoints du même sexe aux droits des minorités. Pourtant, en même temps, il est clair qu'ils ont voulu exclure ces collectivités de ce débat. Pourquoi? Eh bien, parce qu'à leur grand embarras, la grande majorité des collectivités culturelles du Canada, mis à part les groupes qui dépendent du financement libéral, voient très bien ce qui se cache derrière la tentative des libéraux de lier les droits fondamentaux de la personne à l'opposition du gouvernement à leurs pratiques traditionnelles du mariage.

Beaucoup de néo-Canadiens ont choisi notre pays, parce qu'ils fuyaient des régimes qui persécutaient et persécutent les minorités religieuses, ethniques et politiques. Ils savent ce que sont les véritables violations des droits de la personne. Ils n'ignorent pas que le fait de reconnaître le mariage traditionnel dans la loi tout en accordant des avantages égaux aux couples de même sexe n'est pas une violation des droits de la personne semblable à celles qu'ils peuvent avoir constatées au Rwanda, en Chine ou en Iran.

Ce que ces néo-Canadiens comprennent également, contrairement au gouvernement, c'est qu'il y a des choses plus fondamentales que l'État et sa dernière marotte. Les néo-Canadiens savent que le mariage et la famille ne sont pas des créations de l'État, et que ces institutions existaient avant l'État qui a pour responsabilité de les défendre.

Les néo-Canadiens savent que leurs traditions culturelles profondément ancrées et leur forte croyance religieuse dans le caractère sacré du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme seront menacées par une loi qui les déclarent inconstitutionnelles et qui dit que les gens qui défendent ces traditions et ces croyances violent les droits de la personne.

Les néo-Canadiens savent que leurs valeurs culturelles vont probablement être attaquées si cette mesure législative est adoptée. Ils sont conscients du fait qu'il est probable qu'on assiste à des

conflits à l'avenir au sujet du statut d'oeuvre de bienfaisance d'organisations religieuses et culturelles qui s'opposent au mariage entre conjoints du même sexe ou au sujet des programmes scolaires et des normes d'embauche dans les écoles publiques et privées des minorités religieuses et culturelles.

Les néo-Canadiens, dont beaucoup ont choisi le Canada, car c'est un endroit où ils peuvent pratiquer leur religion et élever leur famille conformément à leurs croyances et sans ingérence de l'État, savent que ces contestations judiciaires limiteront et restreindront leur liberté d'honorer leur foi et leurs pratiques culturelles.

Bien entendu, dans toutes ces causes, les tribunaux et les commissions des droits de la personne essaieront de concilier les droits fondamentaux de la personne que sont la liberté de religion et d'expression, d'une part, et le nouveau droit juridique créé à l'égard du mariage entre conjoints du même sexe, d'autre part, mais comme notre porte-parole en matière de justice l'a signalé, on constate que lorsque les tribunaux doivent décider entre des droits à l'égalité et des droits religieux qui s'opposent, ils ont tendance à donner préséance aux droits à l'égalité.

Les libéraux peuvent parler à tort et à travers de protéger les minorités culturelles, mais le fait est qu'en minant la définition traditionnelle du mariage, on s'attaque au multiculturalisme et aux pratiques dans les collectivités en question.

Les membres des divers groupes religieux, qu'il s'agisse des catholiques, des protestants, des juifs, des hindous, des sikhs ou des musulmans, croient depuis toujours que le mariage est l'union d'un homme et d'une femme, axée sur les enfants. Ces différentes communautés culturelles, réunies chacune autour d'une même croyance religieuse, verront leur position marginalisée dans la société.

À mes yeux, la vision libérale du multiculturalisme n'est que folklorique. Les libéraux invitent les Canadiens appartenant à des communautés culturelles à exécuter des danses folkloriques et à porter des costumes colorés, mais ne s'intéressent pas aux valeurs, aux croyances et aux traditions de ces néo-Canadiens, à moins qu'elles ne soient conformes aux dernières modes du libéralisme. Les gens de toutes les races et de toutes les croyances sont les bienvenus dans le Canada des libéraux, à la condition qu'ils laissent à la porte leur croyance et leur conscience.

C'est peut-être ça la vision libérale du Canada pour le XXI^e siècle, mais ce n'est pas la nôtre. Dans le Canada tel que nous le concevons, des communautés culturelles dynamiques sont libres de partager avec nous non seulement leur cuisine et leur habillement, mais également leurs croyances ainsi que leurs aspirations pour eux-mêmes et pour leur famille.

• (1635)

[Français]

La conscience de chaque parlementaire de cette Chambre est interpellée par la décision que nous devons prendre. J'exhorte tous les hommes et toutes les femmes qui siègent ici aujourd'hui de mettre de côté, en cette circonstance exceptionnelle, toute considération partisane et toute ambition personnelle, et d'écouter la voix de leur conscience et la voix de leur devoir, à titre de représentants et représentantes de la population canadienne. Oui, cette décision peut avoir des répercussions dans une journée ou dans un mois, mais nous devons la prendre en pensant aux générations passées et aux générations futures.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

C'est une décision difficile qu'on nous demande de prendre à l'égard de ce projet de loi. Pour beaucoup, cette décision sera l'une des plus difficiles de leur carrière au Parlement, mais avant que nous la prenions, rappelons-nous bien une chose, et c'est là que je m'oppose le plus fermement aux propos du premier ministre.

Peu importe ce qu'il a dit, nous sommes tous libres de prendre position dans ce débat. Nous le savons tous, la Chambre est divisée de façon serrée. À mon avis, nous savons tous que si le vote était vraiment libre, si le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, le leader du gouvernement à la Chambre, le ministre des Ressources naturelles, le ministre associé de la Défense nationale, le ministre d'État pour le Nord de l'Ontario et de nombreux autres pouvaient vraiment voter selon leur conscience, ce projet de loi serait rejeté.

Ce projet de loi est trop important pour que ce soit un vote de partis, pour que la discipline de parti soit imposée de façon rigoureuse à un ministre, ou de façon officieuse à d'autres députés au moyen d'incitatifs et de menaces. J'en appelle à la conscience des députés ministériels.

Je sais que bon nombre des députés ministériels croient profondément à la définition du mariage et savent que nous ne parlons de ce sujet aujourd'hui que parce que le premier ministre n'a littéralement pas d'autre projet de loi à soumettre au Parlement.

Je leur demande de se joindre à nous pour rejeter ce projet de loi et je demande instamment l'adoption d'un autre, qui traduit les pratiques d'autres démocraties avancées et incarne nos propres traditions honorables de compromis.

Des questions fondamentales se posent dans cette affaire. Notre société va-t-elle respecter l'ancienne institution sociale fondamentale qu'est le mariage ou va-t-elle se révéler être une société qui croit que même nos structures les plus fondamentales peuvent être réinventées du jour au lendemain dans l'intérêt de la rectitude politique?

Sera-ce une société qui respecte et honore les minorités religieuses et culturelles ou une société qui rogne peu à peu leurs libertés et leur capacité de vivre selon leurs croyances?

Aurons-nous un pays où le Parlement va gouverner au nom du peuple ou un pays où un groupe autodésigné d'avocats ou d'experts définira les paramètres de ce qui est bien et de ce qui est mal?

Il nous appartient de répondre à toutes ces questions. Cela appartient à toutes nos consciences. Ce qui doit primer n'est pas ce que le premier ministre et les conseillers du cabinet du premier ministre nous disent qui est le plus commode; les réponses devraient reposer sur nos consciences et sur ce que nos électeurs nous demandent de faire.

Monsieur le Président, avant de terminer, je souhaiterais proposer un amendement. Je propose:

Que la motion soit modifiée par substitution, aux mots suivant le mot « Que », de ce qui suit:

cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C-38, Loi concernant certaines conditions de fond du mariage civil, puisque le principe du projet de loi ne définit pas le mariage comme l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre personne et ne reconnaît pas aux unions civiles établies en vertu des lois d'une province les mêmes droits, avantages sociaux et obligations que le mariage.

● (1640)

Le Président: Le vote porte sur l'amendement. Reprise du débat.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, il y a eu des discussions avec les autres partis et je crois que vous constaterez que la motion suivante pourra être adoptée à l'unanimité:

Que la période réservée aux initiatives ministérielles d'aujourd'hui soit prolongée pour qu'un député de chaque parti reconnu puisse intervenir au sujet du projet de loi C-38.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le débat qui prend place en cette Chambre aujourd'hui est fondamental. Le fait même que nous puissions débattre en toute civilité d'une question aussi chargée d'émotion que celle du mariage entre conjoints de même sexe est un gage de la qualité démocratique des sociétés québécoise et canadienne.

Il n'y a pas si longtemps, il y a moins d'un siècle même, les femmes n'avaient pas accès à une autre institution fondamentale, à savoir le droit de vote. Nous avons fait beaucoup de chemin depuis ce temps. Aujourd'hui, plus personne n'oserait remettre en question le droit des femmes de voter, parce que c'est une question de droit fondamental.

Je pense que dans un siècle d'ici, plus personne ne remettra en question le droit des personnes de même sexe de s'unir au même titre qu'un homme et une femme par l'institution du mariage. Car cette évolution précise s'inscrit dans un mouvement plus large, universel, d'avancement des droits et de la démocratie. Nous devons garder cela en tête lorsque nous serons appelés à voter sur cette question.

Par delà nos attaches partisans et même par delà nos convictions religieuses et politiques, nous devons réfléchir à ce que nous pourrions répondre à un être humain qui désire se marier, par amour, avec son conjoint de même sexe qui nous demanderait: « Pourquoi me refusez-vous le mariage à moi? » Est-ce à dire que l'amour entre conjoints de même sexe ne vaut pas l'amour entre un homme et une femme? Est-ce à dire que l'amour entre conjoints de même sexe n'existe pas ou ne devrait pas exister?

Y a-t-il encore des élus en cette Chambre qui croient que l'amour, que ce soit entre conjoints de même sexe ou entre un homme et une femme, soit quelque chose de condamnable? Je demande à mes collègues de se poser la question suivante avant de voter. S'ils ont un fils ou une fille, ou encore un petit-fils ou une petite-fille qui, un jour, désire se marier avec son conjoint de même sexe et que cette personne qui leur est chère ne puisse pas le faire, que lui répondront-ils pour justifier une entorse aussi évidente aux droits fondamentaux? Comment seront-ils en mesure de consoler cette personne qui leur est si proche quand elle se rendra compte qu'elle n'est finalement qu'un citoyen ou une citoyenne de seconde zone?

Le débat sur le mariage entre conjoints de même sexe est une question de citoyenneté, finalement. On ne peut pas prétendre que le Québec ou le Canada sont des sociétés justes si les citoyens de ce pays ne sont pas traités en toute égalité.

La Révolution française, malgré ses avatars, représente un jalon important dans la longue histoire de la démocratie et du droit. La devise *Liberté, fraternité, égalité* est tout entière contenue dans le débat actuel. Tous les êtres humains naissent libres et égaux devant la loi. Croit-on que tous les Québécois, toutes les Québécoises, tous les Canadiens et toutes les Canadiennes naissent libres et égaux devant la loi? Si l'on croit en cela, on doit, dans son âme et conscience, voter en faveur du projet de loi enfin déposé par ce gouvernement. Si l'on croit, comme moi, que l'obtention du droit de vote par les femmes a constitué une formidable avancée démocratique, on doit voter en faveur de ce projet de loi.

Initiatives ministérielles

La fraternité signifie qu'un être humain doit considérer les autres êtres humains comme ses frères et ses sœurs. Il y a des nations et il y a aussi la grande famille humaine. Lorsqu'il est question des droits fondamentaux, qui sont des droits universels, il est question de fraternité humaine. La fraternité nous oblige, en particulier nous, les représentants élus de la population, à tenir compte des souffrances de nos concitoyens et de nos concitoyennes et à faire en sorte, dans la mesure de nos moyens, d'éliminer cette souffrance. Nous avons l'occasion de le faire avec ce projet de loi.

Les gais et lesbiennes ont beaucoup souffert de discrimination au cours des ans et même des siècles.

• (1645)

Quand un homme ou une femme prend conscience de son homosexualité et qu'il se heurte ou qu'elle se heurte à la discrimination, à l'exclusion, à l'absence de droits, il ou elle en souffre. Cela peut mener à des tragédies. Cela peut même mener au suicide.

Une chose est certaine: tant que l'amour entre conjoints de même sexe ne sera pas accepté comme une chose tout à fait normale et acceptable dans nos sociétés, cette souffrance perdurera. Nous, les parlementaires, ne pouvons à nous seuls éliminer cette souffrance, mais nous pouvons envoyer un signal très fort ici au Canada et dans le monde en adoptant ce projet de loi.

Ce faisant, nous allons contribuer à réduire la souffrance humaine. Nous allons ajouter une pierre à l'édifice démocratique qui se bâtit lentement, mais sûrement, année après année. Nous allons contribuer à rendre nos sociétés plus justes.

Ce projet de loi ne légifère pas sur la religion ou sur les Églises. Il est clair que ce projet de loi n'interfère en rien dans les rites religieux ni dans la pratique quotidienne. Ce projet de loi n'obligera pas les communautés religieuses à marier des conjoints de même sexe. Il faut donc convenir que, d'aucune façon, ce projet de loi n'enlève quoi que ce soit aux divers cultes présents au Québec et au Canada.

J'ai beaucoup de respect pour les convictions des députés, que je les partage ou non. En tout respect, je dois réaffirmer que la religion des uns ne doit pas devenir la loi des autres. Si le droit de pratiquer une religion existe et qu'il doit demeurer un principe fondamental de nos sociétés, cette religion ne doit cependant pas imposer ses principes à l'ensemble des citoyens et servir de fondement à la loi commune.

Le Canada et le Québec sont des États laïques et ils doivent demeurer des États laïques. Je comprends que, par conviction religieuse ou par souci de représenter fidèlement nos concitoyens ou concitoyennes, certains d'entre nous ressentent une forte pression. Toutefois, cette question en est une de conscience, et si, au moment de voter, votre conscience va à l'encontre de vos convictions religieuses et de l'avis d'une majorité de vos commettants, c'est votre conscience qui doit l'emporter. En notre âme et conscience, en tant que députés de cette Chambre, comment pourrions-nous nous opposer à la liberté, à l'égalité et à la fraternité en votant contre ce projet de loi?

Certains voudraient réduire ce débat à une question purement juridique et affirment que les conjoints de même sexe n'ont pas besoin du mariage, puisqu'ils ont accès à l'union civile. Je ferai remarquer que les conjoints de sexe opposé ont eux aussi accès à l'union civile. Pourquoi nier aux uns les droits de tous les autres? La question à laquelle nous faisons face n'est pas qu'une question juridique. C'est avant tout une question de justice. C'est une question de justice fondamentale.

Si un citoyen a des problèmes de santé tels qu'il devient dangereux pour lui et pour les autres de conduire une voiture, la loi peut prévoir certaines restrictions. Toutefois, dans le cas des conjoints de même sexe, il n'y a aucune différence. Prétexter, par exemple, que le mariage est une institution réservée à ceux qui peuvent procréer, et que, donc, les conjoints de même sexe doivent en être exclus, c'est insultant et un peu aberrant.

Si c'était le cas, avant de se marier, les couples devraient être obligés de subir des examens pour vérifier s'ils sont capables de concevoir un enfant. Il faudrait exclure du mariage tous les couples d'un certain âge. On voit vite à quel point ce raisonnement est absurde. Certains affirment aussi que le mariage est une institution millénaire et qu'il est dangereux de la bouleverser. Je rappelle que les régimes autoritaires sont aussi des institutions millénaires.

• (1650)

Est-ce une raison pour refuser de progresser et d'adopter des pratiques démocratiques?

La mise à l'écart des femmes de la chose publique, elle aussi, eut cours pendant des millénaires. Elle a encore cours, malheureusement, dans bien des pays. Est-ce une raison pour l'accepter? Bien sûr que non.

Notre objectif commun, à tous et à toutes en cette Chambre, n'est-il pas de progresser? Notre rôle n'est-il pas de servir d'agents de progrès pour améliorer la vie de nos concitoyens et de nos concitoyennes? Nous avons le privilège, en adoptant ce projet de loi, d'aider plusieurs de nos concitoyens et concitoyennes. Ce faisant, nous n'enlevons strictement rien aux autres. Tout le monde y gagnera.

Ce gouvernement et, en particulier, ce premier ministre ont longuement tergiversé avant de déposer ce projet de loi. Le premier ministre s'est défilé une première fois, avant les dernières élections, en renvoyant la question devant la Cour suprême. Pourtant, une multitude de tribunaux avaient déjà statué très clairement sur cette question. Le premier ministre a enfin pris ses responsabilités en déposant ce projet de loi.

Maintenant, certains parlent de référendum. Cette proposition, même si elle est drapée dans un voile de démocratie, est absolument antidémocratique. On ne peut soumettre les droits d'une minorité au bon vouloir de la majorité. C'est contraire au bon sens, c'est contraire à l'esprit de justice.

La responsabilité d'adopter ou non ce projet de loi nous incombe. Nous ne pouvons pas nous plaindre du fait que cette Chambre n'ait pas assez souvent son mot à dire et, du même souffle, nous défilons lorsque vient le temps de trancher des questions difficiles. Ce sera bientôt l'heure de la vérité, nous devons trancher et nous trancherons.

Depuis quelques siècles, les plus grandes avancées des pays occidentaux ne sont pas les progrès technologiques, économiques ou autres. Les plus grandes avancées de nos sociétés, ce sont nos progrès démocratiques dont le socle est la liberté, l'égalité et la fraternité. Ces progrès lents mais constants nous ont amenés là où nous en sommes aujourd'hui.

Pour ma part, je ne voudrais pour rien au monde retourner en arrière, quand il n'y avait pas de droit de vote pour personne, quand la liberté demeurait un concept théorique, quand une minorité avait des droits et une immense majorité n'en avait aucun. Je ne voudrais pas retourner au temps où l'esclavage allait de soi parce que cela avait toujours existé. Je ne voudrais pas retourner au temps de l'Inquisition.

Initiatives ministérielles

Voter en faveur de ce projet de loi s'inscrit dans ce contexte de progrès des droits fondamentaux et universels. C'est ce que nous devons faire en notre âme et conscience. Dans quelques décennies, les générations suivantes trouveront cela tout à fait naturel. Les historiens souligneront le courage et le sens des responsabilités des élus de cette Chambre. Ils souligneront le fait que le Québec et le Canada auront été des précurseurs dans l'avancement de la civilisation démocratique.

En votant pour ce projet de loi, nous allons inclure pleinement les gais et lesbiennes au sein de nos sociétés. Nous allons envoyer un signal très fort qui aura sans doute pour effet d'atténuer le mal de vivre de certains de nos concitoyens et concitoyennes. Bien sûr, cela va en choquer certains. Mais s'ils sont heurtés dans leur conviction, ils ne perdront strictement rien, aucun droit. Ils ne perdront rien, sauf leurs illusions.

Le mariage est une institution fondamentale de notre société. Faisons en sorte que les Québécois et les Québécoises, les Canadiens et les Canadiennes naissent libres et égaux devant la loi. Faisons en sorte que les Québécois et les Québécoises, les Canadiens et les Canadiennes puissent vivre leur vie entière en étant égaux devant la loi. Pour cela, il faut approuver ce projet de loi.

• (1655)

L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a dit que le Parlement peut légiférer pour maintenir la définition traditionnelle du mariage sans évoquer la clause dérogatoire, parce que la Cour suprême a refusé de répondre à la quatrième question.

Que répond le député de Laurier—Sainte-Marie à ce sujet?

• (1700)

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, premièrement, je réponds que le gouvernement n'aurait pas dû renvoyer ce projet de loi devant la Cour suprême, et que c'est une question dont on connaissait la réponse au départ. On aurait dû procéder avant les dernières élections, indépendamment des interrogations électoralistes qu'avait ce gouvernement. Le chef de l'opposition n'aurait pas pu soulever cette question, n'eût été des tergiversations du premier ministre.

Cela étant dit, à mon avis, il n'y a pas d'autre choix que d'utiliser la clause dérogatoire si l'on veut empêcher telle chose. En effet, la Charte des droits et libertés parle de restrictions de type raisonnable, et cela serait déraisonnable de considérer qu'un homme et une femme, en vertu de leur orientation sexuelle, n'ont pas les mêmes droits. À mon avis, telle est la question fondamentale.

De plus, je suis convaincu que nous devons approuver ce projet de loi et nous devons le faire le plus rapidement possible, pour éviter de diviser cette société et bien faire comprendre que ces débats que nous avons eus dans le passé sur l'avortement et le divorce, qui nous ramenaient dans une même situation, la société les a aujourd'hui assimilés, acceptés, de sorte qu'on ne pose plus ces questions. De fait, on ne stigmatise plus les personnes divorcées, comme c'était le cas dans les années 1960.

En outre, de la même façon, on retrouve curieusement beaucoup de gens qui s'opposaient au droit de vote des femmes et qui sont dans le même camp, aujourd'hui, que ceux et celles qui s'opposent au mariage des couples de même sexe.

Quand je parlais de questions de progrès, c'est de cela qu'il s'agissait. Reconnaît-on que tous les gens naissent égaux et libres et

qu'ils puissent vivre égaux et libres leur vie entière? C'est la question fondamentale.

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ): Monsieur le Président, je voudrais demander à mon collègue et chef du Bloc la question suivante.

L'un des arguments amenés par les opposants au mariage entre conjoints de même sexe, tel que formulé par le chef de l'opposition, est celui de la liberté de religion et la crainte qu'adopter le projet de loi C-38 nuirait à la liberté de religion.

Cet argument ne devrait-il pas plutôt être l'inverse? C'est-à-dire qu'aujourd'hui, si le projet de loi n'est pas adopté, que le mariage entre conjoints de même sexe soit toujours interdit, et que des groupes religieux—je pense à l'Église unie, l'Église unitarienne, la branche réformée du judaïsme—veillent marier des conjoints de même sexe, mais ne le peuvent pas parce que le mariage entre conjoints de même sexe est interdit, est-ce qu'avec le projet de loi C-38, qui permet à ceux et celles—donc à ces groupes—qui veulent marier des conjoints de même sexe de le faire, tout en protégeant le droit de l'Église catholique, de l'Église baptiste et d'autres groupes religieux de ne pas marier des conjoints de même sexe si ces Églises ne le veulent pas, on n'atteint pas là justement le bon équilibre en protégeant le droit de l'un de marier s'il le veut et en protégeant le droit de l'autre de ne pas marier, s'il ne le veut pas?

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec la logique telle qu'exprimée par mon collègue. En somme, il devrait être très clair que, dans toutes les prises de position et toutes les lois que nous adoptons ici, l'État ne doit jamais imposer des règles à une religion. À cet égard, je pense qu'on a l'unanimité. Cependant, j'aimerais également avoir l'unanimité sur le fait que les religions ne doivent pas imposer des droits et des règles à l'État laïque.

Je le répète: la religion des uns ne doit pas devenir la loi de tous les autres. Avoir le respect de tous et de toutes, cela veut dire respecter profondément les convictions religieuses de ceux et celles qui en ont, mais cela veut aussi dire de respecter des convictions qui ne sont pas celles de la foi que l'on partage. Ce sont deux choses.

Il est très dangereux de semer la confusion et d'instaurer en régime la confusion entre l'État et l'Église, entre l'État et les religions. Cela mène à des régimes que nous dénonçons. Cela mène aux pires excès. Je ne vise pas une religion plus qu'une autre. Toutes les religions ont connu ces excès. J'espère que toutes les religions, un jour, les rejetteront.

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le leader du Bloc québécois de sa formule soutenant que, dans une société laïque, la religion des uns ne doit pas devenir la loi des autres. C'est sans contredit la véritable expression de la liberté dont nous aimerions tous jouir dans ce pays. Plusieurs religions souhaiteraient imposer leurs lois dans le monde. L'important, c'est que nous soyons tous libres, dans notre société, de poursuivre nos propres religions et valeurs. Telle est la base de la société canadienne.

J'aimerais demander ceci au député. Je viens de la ville de Toronto, où l'on retrouve une forte communauté gaie et lesbienne. Je crois que cette communauté contribue à notre ville. Je crois que leur liberté et leur possibilité de vivre comme des citoyens à part entière contribuent à créer une richesse pour le Canada. Cela renforcera nos droits.

Initiatives ministérielles

Le député est-il d'accord pour soutenir qu'au Québec, c'est la même chose que chez nous? En effet, nos droits communs sont renforcés lorsque chacun d'entre nous jouit des mêmes droits et que nous pouvons vivre dans une société où tous sont pleinement en mesure d'y contribuer de leur mieux. Le député n'est-il pas d'accord avec cette proposition en ce qui touche la communauté du Québec autant que celle du reste du Canada?

• (1705)

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec cette affirmation. Vous savez, le degré de démocratie d'une société se juge par le respect qu'elle accorde à ses minorités. Si l'on veut que ces gens contribuent pleinement au mieux-être de la société et à l'essor de la société sous toutes ses formes, que ce soit sur le plan économique, culturel ou sportif, une des conditions les plus importantes, c'est de leur permettre de s'épanouir et d'être heureux, plutôt que d'être stigmatisés.

Trop de gens ne se sont pas accomplis parce qu'ils se sentaient restreints en raison de leur orientation sexuelle. Plusieurs l'ont tronquée pour tenter d'échapper à eux-mêmes. Or, l'orientation sexuelle n'est pas un choix; on naît ainsi. Nier cette réalité, c'est de dire à certains personnes qu'elles n'auraient pas dû naître. Je n'accepterai jamais une telle chose.

[Traduction]

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, je me demande si le député ne pourrait pas faire un petit exposé plus détaillé quant au droit de vote qu'on a accordé aux diverses catégories de personnes au cours de l'histoire, avec raison d'ailleurs, et surtout quant au droit de vote qu'on a accordé aux femmes. Cela a été fait sous différents régimes et il était plus que temps que cela se fasse.

Au moment où le droit vote a été accordé aux femmes, par exemple, est-ce que les femmes ont été appelées des hommes? À ma connaissance, cela ne s'est fait nulle part. Lorsque l'on donne de tels droits à un groupe en particulier, on n'a pas à donner à ce groupe un autre nom pour qu'il puisse bénéficier des avantages et des droits envisagés, et c'est exactement ce que propose notre parti, à savoir donner les mêmes avantages et les mêmes droits à tous, mais sans utiliser la même terminologie.

À moins que j'aie manqué certains faits historiques, et je suis tout à fait disposé à ce que l'on éclaire ma lanterne, est-ce que, à un moment ou à un autre, on a appelé les femmes des hommes pour leur accorder le droit de vote?

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, il est clair que le député a raté certains événements historiques et ce sont tous ceux qui concernent l'évolution de la société, j'en suis sûr.

On n'a pas appelé les femmes des hommes. On les comptait pour rien. Elles n'existaient tout simplement pas. C'était cela le problème. Je ne veux plus que des gens qui n'ont pas les mêmes droits que les autres n'aient pas d'existence. Nous ne voulons pas vivre dans une société qui permet cela. Je veux que tout le monde existe et pas uniquement en ayant un nom, mais en ayant les mêmes droits et en vivant sous un même régime, et cela inclut les gais et les lesbiennes. C'est une question de justice et d'identité. C'est aussi simple que cela.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, alors que nous discutons de ce projet de loi historique à la Chambre des communes, ma province, l'Ontario, prépare actuellement un projet de loi parce que le mariage entre conjoints de même sexe est déjà une réalité dans cette province. En fait, les conservateurs ontariens ne veulent pas que cela devienne une pomme de discorde

et ils ont accepté d'adopter rapidement un projet de loi sur cette question à l'assemblée législative.

Si ce droit est déjà reconnu en Ontario parce que certains groupes confessionnels ont décidé de l'intégrer à la pratique de leur foi, que penserait le député si l'on devait retirer ce droit aux Ontariens?

• (1710)

[Français]

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, sur cette question, je pense qu'on doit être très clairs sur la définition du mariage. Je suis souverainiste—vous le savez, ce n'est pas une nouvelle—, mais tant et aussi longtemps que nous sommes dans le Canada, c'est ici que l'on doit déterminer les choses et, finalement, simplement accepter ce que les cours ont dit.

Cela étant fait, la célébration des mariages revient à chacune des provinces. Je vois mal comment des gens pourraient s'opposer à contredire le sens des décisions qui sont prises ici ou de toutes les décisions qui ont été prises dans des cours d'appel, par sept provinces, un territoire et maintenant par la Cour suprême avec son avis. Je pense qu'il faut être très clair sur cela.

Toutefois, la lutte sera menée à chacun des endroits. Dans certaines provinces, des gens pourraient bien être tentés de dire qu'ils ne respectent pas cet avis et qu'ils utiliseront une autre clause. Certains pourraient être tentés de le faire. La liberté n'est jamais chose acquise pour toujours. C'est un long combat. Il faut le mener avec détermination et tracer la ligne pour que les choses soient claires et que les gens finissent pas comprendre l'évolution de la société. Certaines fois cela prend du temps, mais, généralement, cela finit par passer.

[Traduction]

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, au nom du Nouveau Parti démocratique, je suis fier d'être le premier néo-démocrate à participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-38, la Loi sur le mariage civil.

J'aurais espéré pouvoir partager le temps qui m'est accordé avec mon chef, le député de Toronto—Danforth, mais il poursuit sa convalescence à la suite de l'appendicectomie qu'il a subie le week-end dernier. Nous lui souhaitons tous, j'en suis certain, un prompt rétablissement. Je sais qu'à titre de défenseur de longue date de la communauté gaie et lesbienne, il va suivre avec beaucoup d'intérêt le débat de cet après-midi.

Je suis fier de parler aujourd'hui de cet important projet de loi, à titre d'homosexuel déclaré. Il y a 31 ans, j'étais un étudiant de 19 ans qui amorçait sa carrière universitaire. J'étais tourmenté par l'idée d'affirmer mon identité à titre d'homosexuel. Pendant des années, j'avais connu le terrible isolement résultant de ma non-affirmation, du secret que je n'osais dévoiler à personne de peur d'être ostracisé, battu ou pire encore.

En tant qu'homosexuel, quand j'étais jeune, je nourrissais peu d'espoir d'entretenir une relation, et encore moins d'avoir une relation qui serait célébrée et honorée comme l'était celle de mes parents ou celle de mes grands-parents. La question ne se posait même pas. Le peu de fois où on parlait des relations homosexuelles, elles étaient considérées comme éphémères, furtives et secrètes. Isolé comme je l'étais, j'étais porté à croire que la promiscuité sexuelle serait la seule option qui s'offrirait à moi en tant que personne ouvertement homosexuelle.

Initiatives ministérielles

Cependant, cela ne concordait pas avec les valeurs que m'avaient appris ma famille, l'église et ma collectivité. À l'époque, mon expérience très limitée dans la communauté homosexuelle ne m'avait pas montré d'autres options.

C'est à cette époque que j'ai entendu parler, dans les médias, d'un couple d'homosexuels courageux de Winnipeg, Chris Vogel et Richard North. C'était en 1974, et Chris et Richard ont contesté les lois sur le mariage dans l'espoir d'obtenir un certificat de mariage au Manitoba. Au bout du compte, ils ne l'ont pas obtenu, mais ils ont eu l'appui d'une paroisse de l'église Unitarienne, où ils ont été mariés après publication des bans. Leur union était d'une très grande importance pour un jeune homme vivant dans une petite ville ontarienne et qui cachait son homosexualité.

Quelle révélation ce fut pour moi. Imaginez-ça, deux homosexuels qui étaient prêts à contester les lois et la société dans le but de s'unir pour la vie. J'ai compris que je pouvais moi aussi espérer un jour établir ce genre d'union affectueuse, enrichissante et solide.

Il ne faut pas croire pour autant que des couples de même sexe ne prenaient pas d'engagement l'un envers l'autre à l'époque, ou même que ça s'était fait longtemps avant cela, mais pour quelqu'un qui commençait à peine à s'assumer, ce n'était pas évident de les trouver.

Quand j'ai déménagé en Colombie-Britannique en 1979, la plus longue relation que j'avais eue avait duré 11 mois. Quelques semaines seulement après mon arrivée à Vancouver, j'ai rencontré, par l'entremise de mes contacts au sein de ma paroisse, deux couples qui étaient ensemble depuis plus de 25 ans. Je n'y croyais pas. Bruce et Ed, Patrick et Rob étaient parmi les personnes les plus remarquables que j'avais jamais rencontrées; ils entretenaient une relation durable dans une société qui refusait de reconnaître les gais et les lesbiennes à leur juste valeur, et ce, sans aucun soutien familial, religieux ou législatif. J'avais beaucoup de respect pour eux et ils me remplissaient d'espoir. Grâce à leur exemple, de nouvelles possibilités se sont offertes à moi. Je rêvais d'une maison, d'une famille et de la stabilité qu'elles m'apporteraient. Quand je pensais à une relation, c'étaient là mes priorités.

Il y a 24 ans, j'ai rencontré mon partenaire, Brian, à une réunion de gais et de lesbiennes à l'université de la Colombie-Britannique qui se déroulait au centre universitaire luthérien. Il y a 24 ans, nous avons noué une relation qui dure encore aujourd'hui.

Dans ma relation avec Brian, j'ai trouvé l'amour auquel j'aspirais, la sécurité que je recherchais, l'énergie créatrice qui me nourrit et le mystère qui continue de m'étonner.

Il y a vingt-quatre ans, Brian et moi ne pouvions pas nous marier. Nous nous sommes accommodés de ces circonstances. Nous avons eu de la chance d'être soutenus dans notre vie commune par des membres de nos familles, des amis, des collègues et la famille que constituait notre église. Nous n'avons pas encore décidé de nous marier, mais il est important pour nous que cette possibilité nous soit offerte.

Chris Vogel et Richard North continuent de célébrer anniversaire après anniversaire. Tout récemment, en fait c'était le jour même où la Cour suprême a rendu son jugement sur le renvoi du gouvernement à propos du mariage, Chris et Richard ont reçu le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne pour leur nombreuses contributions aux droits de la personne dans cette province.

Chris et Richard ont vu se joindre à eux ces dernières années de nombreux autres braves couples homosexuels qui n'ont pas eu peur de mettre leur relation sur la place publique en contestant les lois sur le mariage qui les excluaient. Ces couples ont contesté des lois en

Ontario, en Colombie-Britannique, au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Yukon, au Manitoba, en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador, et leur opinion l'a emporté. Ce sont leurs efforts qui nous ont conduits au débat d'aujourd'hui.

• (1715)

Ces couples ont exercé une influence importante sur leur entourage. Ils ont démontré à de nombreuses personnes, quelle que soit leur orientation sexuelle, l'importance de l'engagement pour la vie. Ils ont défendu la valeur du mariage dans notre société. Ils sont des modèles pour les jeunes gais et lesbiennes qui, encore trop souvent, continuent de vivre dans l'isolement un peu partout dans ce pays.

Aux jeunes gais et lesbiennes, chez qui le suicide n'est que trop fréquent, ils ont montré les possibilités qui s'offrent à eux et ils leur ont ouvert la voie de l'espoir et de la fierté. Dans un monde où l'amour et l'engagement, le sens des responsabilités et de solides relations font cruellement défaut, ces couples ont eu le courage de célébrer publiquement leur amour. Ils ont osé dénoncer l'intolérance et les préjugés. Ils ont eu le courage d'honorer une institution qui est à la base de notre société et d'un bon nombre de nos rêves et idéaux.

Les couples qui ont contesté la loi devant les tribunaux ne sont pas seuls en cause. Des centaines de couples homosexuels se sont mariés au Canada au cours de la dernière année. Ce faisant, ils ont témoigné de leur amour et de leur engagement et ont fait figure de modèles. En décidant de se marier, ces couples n'ont pas voulu modifier la conception du mariage dans notre société, mais bien accéder au mariage tel que nous le concevons aujourd'hui, sans en modifier les valeurs, les idéaux ou les traditions. Ils en assument volontairement, et avec enthousiasme, les responsabilités et obligations. Ces couples recherchent la stabilité du mariage, pour eux, leurs enfants et leurs familles.

Le projet de loi à l'étude ne vise pas, lui non plus, à modifier le mariage. Il en élargit la définition pour y inclure les couples homosexuels. Il vise à permettre aux couples homosexuels d'avoir accès au mariage civil au Canada. Le projet de loi ne modifie pas les idéaux du mariage, les responsabilités et obligations qui lui sont propres. Il reconnaît simplement que la pleine égalité des gais et lesbiennes du Canada commande leur accès à l'institution du mariage.

Lundi, j'ai eu l'honneur de partager une tribune avec mes collègues, les députés de Vancouver-Est et d'Hochelega. Le député d'Hochelega est lui aussi ouvertement gai. Je conserve un vif souvenir de la journée où il a annoncé publiquement son homosexualité. Je lui avais envoyé une lettre de félicitations. J'éprouve un grand respect pour ses efforts en vue de faire reconnaître la pleine égalité de nos frères et soeurs gais et lesbiennes au Québec et au Canada.

J'éprouve toujours un sentiment de fierté à travailler avec ma collègue de Vancouver-Est qui, pendant de nombreuses années, a été ma députée. Elle a été la première parlementaire canadienne à annoncer qu'elle entretenait une relation amoureuse avec une autre femme. Le courage et la détermination avec lesquels elle lutte en faveur du changement social et de la justice sont pour moi une source d'inspiration quotidienne.

Initiatives ministérielles

C'est un honneur pour moi d'avoir partagé l'estrade avec ces députés pour expliquer pourquoi le présent débat est tellement crucial pour nous en tant que membres de la collectivité des gais et des lesbiennes et en tant que députés. Nous avons clairement dit que, pour nous, le présent débat n'est pas un exercice intellectuel abstrait, mais plutôt une réflexion sur la façon dont nous vivons et exprimons notre amour dans nos relations intimes, comment nous prenons des engagements personnels et comment nous célébrons nos relations. Nous avons dit que le respect du mariage en tant qu'institution constitue une des principales assises des efforts de notre collectivité dans le cadre du présent débat. Nous avons souligné que le fait d'être exclus d'une des principales institutions de notre société fait de nous des citoyens de seconde catégorie. Nous avons exprimé notre soutien à l'égard de la liberté religieuse au Canada. Nous avons parlé de notre détermination à poursuivre le débat tant dans le respect que dans la franchise.

La question dont nous discutons aujourd'hui ne concerne pas uniquement le mariage civil. Elle concerne en fait la notion même de citoyenneté appliquée aux gais et aux lesbiennes, qui veulent être des citoyens à part entière. Or, les gais et les lesbiennes ne peuvent être considérés comme des citoyens à part entière s'ils n'ont pas accès à certaines institutions clés de la société. Nous ne pouvons être perçus comme des citoyens à part entière s'il nous est impossible, voire interdit, de vivre l'expérience du mariage civil, une des institutions centrales de la société.

La création d'institutions nouvelles ou distinctes ou la prise de dispositions juridiques ne réussiront pas à nous valoriser en tant que citoyens. Appliquée seulement aux couples homosexuels, l'union civile ne constitue pas une réponse parce que la séparation n'équivaut pas à l'égalité. Dans quelle société prônant l'égalité entière de ses citoyens accepte-t-on l'idée de fontaines distinctes, de sections distinctes dans l'autobus ou de plages distinctes? Mon parti et moi estimons qu'il en est de même du mariage civil.

La question ne limite en rien la liberté religieuse. Dans le projet de loi, le législateur s'est vraiment efforcé d'être clair à cet égard. Le Nouveau Parti démocratique appuie la protection de la liberté religieuse. Pour ma part, en tant que membre actif de l'Église unie du Canada, j'appuie fermement le principe de la liberté religieuse. Les mosquées, les temples, les églises, les synagogues et les ecclésiastiques ne doivent pas être tenus de célébrer un mariage entre des conjoints de même sexe si cela entre en conflit avec leurs croyances, leurs pratiques ou leurs principes religieux.

Les organisations religieuses doivent prendre des décisions sur la célébration religieuse du mariage. Cependant, celles qui choisiront de célébrer des mariages de couples de même sexe devraient être en mesure de le faire exactement de la même façon que pour les couples hétérosexuels. Que cela signifie que le couple en question a obtenu une licence de mariage ou que l'organisation est en mesure d'enregistrer officiellement le mariage d'un couple pour lequel les bans ont été publiés, ces organisations religieuses devraient avoir cette assurance dans le cadre de notre engagement envers la liberté religieuse.

L'Église communautaire métropolitaine appuie sans compromis le mariage des couples de gais et de lesbiennes et a travaillé très fort pour faire de ce changement une réalité. L'Église unitarienne et l'Église unie du Canada ont été les chefs de file de ce changement, tout comme la Canadian Coalition of Liberal Rabbis for Same-Sex Marriage. En bout de ligne, cette mesure législative porte sur le mariage civil défini par l'État et non sur le mariage religieux.

● (1720)

Alex Munter, porte-parole des Canadiens et Canadiennes pour le droit égal au mariage, n'avait que des éloges pour le projet de loi C-38. Il a dit que ce projet de loi reflétait le génie canadien par sa façon de garantir l'égalité complète entre les couples homosexuels et hétérosexuels tout en protégeant la liberté religieuse.

Je suis d'accord avec M. Munter. Ce projet de loi est pleinement Canadien. Il laisse place aux différents points de vue tout en protégeant et en élargissant les droits fondamentaux chers aux Canadiens.

Permettez-moi de souligner les efforts qu'ont consentis les Canadiens et Canadiennes pour le droit égal au mariage et EGALÉ Canada en vue de défendre le droit au mariage pour tous les Canadiens.

Ce ne sont pas tous les gais et toutes les lesbiennes qui aspirent au mariage. Ce ne sont pas tous les couples homosexuels du Canada qui choisiront de se marier. Certains membres de notre communauté se posent de sérieuses questions au sujet de l'institution du mariage. Certains mariages de couples homosexuels ne dureront pas. La situation n'est pas différente de celle des couples hétérosexuels au Canada. De la même façon que les couples hétérosexuels ont le choix de se marier ou non, je crois que les couples de gais et de lesbiennes doivent avoir droit à ce même choix.

Je sais que cette question est difficile pour de nombreux députés. Je sais qu'il y a des députés qui se sont fait dire qu'ils n'étaient pas les bienvenus dans leurs groupes confessionnels à cause de la position qu'ils ont adoptée. Je sais que tous les députés ont été inondés de lettres d'appui et d'opposition à cette mesure législative. Je suis pleinement conscient des conséquences émotionnelles de ce débat.

En tant que gai, je peux garantir à la Chambre que les gais et lesbiennes du Canada ne connaissent que trop bien les risques reliés au fait de défendre nos droits complets en tant que personnes. Nous savons que nous perdons souvent des amis et des liens familiaux, que nous ne sommes plus les bienvenus dans nos groupes confessionnels et à notre travail. Nous sommes parfois victimes d'intimidation et de violence lorsque nous réclamons notre inclusion complète dans la collectivité.

Permettez-moi de garantir à mes collègues qu'il y a des joies associées à ce risque également. Il y a de la lumière au bout du tunnel.

Je sais que beaucoup de mes électeurs ont une position bien arrêtée sur cette mesure législative. J'ai entendu l'opinion de milliers de gens, dont beaucoup de Burnaby—Douglas et beaucoup d'autres de tout le pays. Mon appui au mariage entre conjoints de même sexe ne surprendra pas mes électeurs. Ils savent que j'ai travaillé avec mon prédécesseur, Svend Robinson, pendant de nombreuses années, et j'ai appuyé ses premières initiatives sur la question. Les gens de Burnaby—Douglas respectaient la position de Svend, même s'ils n'étaient pas d'accord. Il leur exposait toujours clairement sa position et il rendait des comptes au sujet de ses actions.

Pour ma part, je n'ai absolument pas caché ma position non plus. Elle est ressortie régulièrement durant la campagne électorale de juin dernier, dans des séances publiques, dans des entrevues avec les médias et lorsque j'allais frapper à la porte des gens. Je n'ai jamais eu peur de signaler que j'étais un fervent défenseur du mariage entre personnes du même sexe.

Initiatives ministérielles

Je n'étais pas le seul à défendre cette position parmi les candidats dans ma circonscription. En fait, une très forte majorité d'électeurs dans ma circonscription ont voté pour des candidats qui entendaient appuyer une mesure législative de ce genre.

Je sais que ce ne sont pas tous les électeurs de Burnaby—Douglas qui appuient ce projet de loi. Je respecte leur position. Je suis heureux d'entendre leurs préoccupations à ce sujet. Cependant, au moment du vote, je me prononcerai en faveur de la mesure législative, pour veiller à ce que les couples de gais et de lesbiennes puissent se marier au Canada.

Je veux également parler de la position de mon parti sur cette question. Le Nouveau Parti démocratique du Canada dit depuis de nombreuses années qu'il est en faveur du mariage entre personnes du même sexe. Cela faisait partie de notre programme électoral. En fait, la politique du parti engageait le NPD à modifier la loi pour permettre aux couples de gais et de lesbiennes de se marier dans notre premier mandat, si nous formions le gouvernement.

La politique allait plus loin. Après un débat démocratique à un congrès du parti, les délégués ont voté en faveur d'une motion qui demandait au caucus d'appuyer ce changement en tant que question fondamentale de respect des droits de la personne.

Je ne connais aucune autre politique de notre parti concernant laquelle les délégués ont dicté une ligne de conduite précise aux députés du caucus. Cela montre aux Canadiens l'engagement pris par notre parti. Je suis fier que le NPD soit peut-être le parti le plus déterminé, parmi tous les partis représentés à la Chambre, à faire apporter ce changement.

Il y a certains aspects du débat qui me déçoivent. Je suis déçu que le gouvernement ait pris autant de temps à mettre cette question à l'ordre du jour de la Chambre, forçant ainsi des couples à engager des dépenses personnelles et à courir des risques élevés pour porter leur cause devant les tribunaux. Je pense que le gouvernement a essayé d'éviter que cette question ne soit un enjeu lors de la dernière campagne électorale en faisant un renvoi à la Cour suprême. Je pense que ce n'était là qu'une tactique dilatoire.

Je suis aussi déçu du fait que, s'il n'en tenait qu'au Parti libéral et au Parti conservateur, cette mesure législative serait rejetée. Cela est particulièrement troublant, compte tenu de la façon émue dont le premier ministre a défendu la Charte des droits et libertés au cours des derniers jours de la campagne électorale. Le premier ministre s'est drapé dans la Charte et s'est engagé à défendre les droits qu'elle renferme. Pourtant, aujourd'hui nous constatons que le caucus libéral est divisé relativement à cette question.

Sans le NPD et l'appui solide du Bloc Québécois, cette mesure législative n'aurait aucune chance d'être adoptée.

J'espère que le premier ministre est conscient que c'est l'engagement de ces deux partis d'opposition envers la Charte, les droits de la personne et la pleine égalité pour les gais et lesbiennes qui fera en sorte que le projet de loi soit adopté.

Je suis aussi déçu de la position du Parti conservateur. Peut-être ne devrais-je pas être surpris, compte tenu des antécédents de ce parti, qui n'a jamais appuyé les initiatives visant à assurer des droits égaux aux gais et lesbiennes du Canada.

● (1725)

Cependant, la façon dont les conservateurs ont présenté leurs arguments a causé bien des problèmes. Nous avons d'abord entendu dire combien ce projet de loi était une pente glissante qui mènerait tout droit à la polygamie, une notion vivement critiquée par de nombreux groupes et qui ne tient aucunement compte des problèmes

réels associés à la polygamie telle que pratiquée actuellement au Canada. On a ensuite évoqué la possibilité d'une définition du mariage entre conjoints de sexes différents qui respecterait les exigences constitutionnelles sans pour autant avoir recours à la disposition dérogatoire, une position qui a été dénoncée par plus de 130 juristes et constitutionnalistes.

Les conservateurs ont encore dit que les communautés ethniques du Canada seraient contre l'intégration des gais et des lesbiennes dans l'institution du mariage, une affirmation qui a offensé un grand nombre de membres de ces communautés, allant radicalement à l'encontre de la diversité politique, sociale et religieuse des communautés ethniques canadiennes.

Plus récemment encore, un député conservateur de longue date a affirmé que les gais et les lesbiennes du Canada ne faisaient l'objet d'aucune discrimination fondée sur la définition actuelle du mariage, car ils étaient en fait libres d'épouser une personne du sexe opposé. Aucun argument ne pourrait nier d'une façon plus extrême la réalité de notre amour, de nos engagements, de notre sexualité et de notre vie et réduire à néant notre amour et nos relations. J'espère que tous les députés de ce parti ne partagent pas ce point de vue.

Je n'ai pas encore entendu les conservateurs évoquer d'argument convaincant, mais je suis prêt à écouter attentivement le débat au cours des prochains jours.

Cette mesure législative sera favorable au Canada. Comme elle reconnaît la pleine égalité des couples de gais et de lesbiennes, elle fera avancer les choses. Comme elle rend hommage à l'institution du mariage en intégrant des couples qui croient avec ferveur aux idéaux et aux responsabilités de cette institution, qui ne la prennent pas pour acquise, qui sont prêts à se battre pour pouvoir se soumettre à ses traditions et à ses obligations, elle fera avancer les choses. Comme elle apportera la joie à la vie d'un grand nombre de personnes qui seront alors en mesure de prendre un engagement qui n'était possible que dans leurs rêves, comme elle permettra à des personnes qui cherchaient une façon d'apporter leur appui à des gais et des lesbiennes, membres de leurs familles ou amis, qui cherchent à mettre leur relation en valeur, elle fera avancer les choses. Comme elle dira aux peuples du monde entier que le Canada honore et respecte ses citoyens, gais ou lesbiennes, et qu'il est prêt à leur accorder la citoyenneté à part entière, en se plaçant à l'avant-garde plutôt qu'à la traîne du mouvement pour l'égalité des gais et des lesbiennes de partout, elle fera avancer les choses.

Les relations humaines sont complexes. Elles sont mystérieuses. Elles donnent un sens à nos vies. La théologienne Isobel Carter fait une excellente description de la relation amoureuse:

Dire que je t'aime, c'est dire que tu ne m'appartiens pas, mais que tu es toi et à toi. T'aimer c'est défendre tes droits, ton espace, ta personne et faire miens tes combats pour prendre ta place dans le monde.

T'aimer, c'est te faire l'amour, le faire avec toi, que ce soit par un échange de regards chargés d'existence, en se donnant sincèrement la paix, en travaillant ou en jouant, en luttant pour la justice sociale, en vivant l'extase et la tendresse d'une étreinte intime que nous croyons juste et bonne pour nous et pour d'autres aussi dans le monde.

T'aimer c'est être bousculée par une puissance/dieu à la fois terrifiante et réconfortante, te toucher et être touchée par toi. T'aimer, c'est chanter avec toi, pleurer avec toi, prier avec toi et agir avec toi pour recréer le monde.

Fondamentalement, il n'y a pas de différence entre l'amour que vivent les couples gais et lesbiens et les couples hétérosexuels. L'amour est l'amour est l'amour.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi est une raison de célébrer. Bientôt, lorsqu'il aura finalement été adopté, nous pourrions célébrer l'amour et l'engagement de tous les couples canadiens. Le cercle de l'amour, de la responsabilité, de l'engagement, du mariage aura été élargi.

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais remercier le député du NPD de son exposé fort intéressant et très touchant. Je voudrais le féliciter pour son grand courage.

J'aimerais lui poser une question. Il y a une question qui revient assez souvent. Parce qu'ils ne connaissent pas nécessairement à fond le projet de loi, certains groupes craignent que les Églises soient obligées de marier les couples de même sexe. Est-ce que le député peut nous expliquer quelle a été la position de la Cour suprême sur ce sujet?

• (1730)

[Traduction]

M. Bill Siksay: Madame la Présidente, dans le cadre de ce débat, a-t-on vu beaucoup de défenseurs du mariage entre conjoints de même sexe exprimer de l'inquiétude ou des préoccupations quant au droit de l'Église de prendre ses propres décisions et d'appliquer ses propres principes de théologie en ce qui concerne le mariage entre conjoints de même sexe ou encore exprimer leur intention de contester l'Église? Ce n'est pas ce qui importe pour ces gens.

Le projet de loi indique sans l'ombre d'un doute que la liberté religieuse est protégée au Canada. Les députés de ce côté-ci de la Chambre, tout comme le parti du député, appuient fermement ce point.

Il n'est pas question de forcer les organisations religieuses à célébrer, contre leur gré, leurs croyances et leurs principes de théologie, des mariages entre conjoints de même sexe. Cela est très clair. C'est un point fondamental du débat. C'est aussi un point fondamental du discours des gais et lesbiennes au sujet du projet de loi. Je ne crois pas qu'il y ait de doute à avoir, et le projet de loi le précise très clairement.

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Madame la Présidente, je remercie le député néo-démocrate de son discours éloquent.

Je tiens à préciser que ce n'est pas que nous ne reconnaissons pas l'amour qu'il peut y avoir entre de nombreuses personnes dans notre société. Là n'est pas la question.

J'ai parlé à de nombreux députés des deux côtés de la Chambre qui ont différentes opinions à ce sujet et, en bout de ligne, c'est le mot mariage qui pose problème. Il faut protéger les droits de ceux pour qui le mariage signifie une chose. Je peux seulement espérer qu'un jour un nouveau mot aura pour les couples homosexuels la même valeur qu'a le mot mariage pour les couples hétérosexuels.

Si le site Web du NPD n'a pas été modifié dernièrement, on y apprend que le NPD est en faveur de toutes les formes de mariage. Plutôt que de parler des deux formes de mariage, le parti a choisi de parler de toutes les formes. Le député pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le NPD a choisi de parler de toutes les formes de mariage plutôt que des deux formes?

M. Bill Siksay: Madame la Présidente, en ce qui me concerne, il n'y a qu'une seule forme de mariage au Canada et c'est l'engagement dont nous avons parlé cet après-midi. Les gais et les lesbiennes n'ont pas une notion différente du mariage. Il n'ont pas une philosophie différente du mariage. Ils n'ont pas d'idéal différent en matière de mariage. Le mariage, c'est le mariage, ni plus ni moins.

Les personnes qui ont saisi les tribunaux de la question pour se faire reconnaître le droit au mariage l'ont fait parce qu'elles croient en cette institution et aux valeurs qu'elle incarne. Elles appuient la tradition du mariage. Il n'existe pas diverses conceptions du mariage. Nous n'avons besoin que d'une seule institution du mariage dans notre pays. Les gais et les lesbiennes, qui la revendiquent, l'appuient complètement, et sans réserves.

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Madame la Présidente, j'ai consacré 32 ans au monde de l'éducation, surtout au niveau secondaire. Au cours de ces années, j'ai acquis une certaine expérience dans l'administration de programmes obligatoires qui ont été institués en matière d'éducation sexuelle, entre autres. Cela a causé des gros problèmes à un certain nombre de parents, qui estimaient que certains sujets ne devaient être traités que dans le cadre des familles, des églises, et non dans le contexte du système scolaire. Il n'a pas fallu beaucoup de temps pour que ces sujets fassent l'objet d'un enseignement plus ou moins obligatoire dans tout le pays; ils font maintenant partie intégrante du système d'enseignement, au grand désarroi de beaucoup.

Par conséquent, les écoles privées ont commencé à recruter plus d'élèves car les gens ne voulaient pas être soumis aux programmes obligatoires dispensés par le système public. Je sais fort bien que les listes d'attente des écoles privées se sont allongées depuis que ce projet de loi a été déposé, car on craint ce qui pourrait arriver dans le système public s'il était adopté.

Je me demande si le député pourrait me dire ce qu'il prévoit pour le système scolaire au niveau secondaire, et même dans les classes inférieures, si le projet de loi C-38 est adopté.

• (1735)

M. Bill Siksay: Madame la Présidente, j'espère que, dans tous les établissements d'enseignement au Canada, privés ou publics, on discutera du projet de loi. J'espère qu'on y discutera du mariage et de sa signification. J'espère qu'on parlera de la place des gais et des lesbiennes dans notre société. J'espère qu'on discutera des engagements amoureux entre les conjoints, qu'il s'agisse de couples hétérosexuels ou homosexuels. Ce serait excellent pour notre pays. Ces discussions ne m'effraient pas.

Le député a évoqué la situation où des gens doivent inscrire leurs enfants dans une école dont le programme est plus contrôlé et où certains sujets ne sont peut-être pas abordés souvent. J'ai grandi dans un système scolaire qui n'abordait pas très bien les questions de sexualité. Comme jeune homosexuel, je me sentais très isolé. J'espère que tous les établissements s'efforceront d'aider les gais et les lesbiennes à se faire entendre. J'espère qu'on ne tentera pas de les cultiver. J'espère qu'ils seront protégés contre le sectarisme et les préjugés. J'espère que, dans les écoles publiques, dans les écoles privées, partout, on les aidera pendant les années où ils découvrent leur sexualité.

Tout ce que nous pourrions faire pour favoriser ce type de discussion et d'acceptation sera bien.

Initiatives parlementaires

[Français]

M. Gérard Asselin (Manicouagan, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais d'abord remercier le député de son honnêteté et de sa franchise pour avouer son homosexualité en plein débat, dans cette Chambre. Je voudrais poser une question pour ramener l'honorable député à des valeurs familiales. Je suis convaincu que si le député peut prendre la parole en cette Chambre aujourd'hui, c'est qu'il est né d'une famille, d'un père et d'une mère.

Est-ce que la société va évoluer? Tout à l'heure, on parlait de question de siècles. Dans 100 ans, est-ce qu'on va être obligés de voter en cette Chambre pour donner la permission à une mère d'épouser son fils, à un père d'épouser sa fille, à une fille d'épouser son frère?

Je voudrais que le député réfléchisse et qu'il nous dise comment, pour ce qui est d'un couple homosexuel marié, il voit qu'on va pouvoir développer les valeurs familiales.

[Traduction]

M. Bill Siksay: Madame la Présidente, toute personne qui a eu l'occasion de connaître un couple ou une famille d'homosexuels répondrait spontanément à cette question.

Les valeurs qui s'expriment dans nos rapports ne diffèrent en rien de celles qui s'expriment dans les couples hétérosexuels. Les valeurs que nous transmettons à nos enfants dans nos familles sont les mêmes que celles qui sont transmises dans les familles où les parents sont hétérosexuels. Ceux qui en ont quelque expérience comprendront à quel point la chose est vraie.

La question posée est quelque peu malheureuse en ce sens qu'elle constitue une négation de notre engagement réciproque, de l'amour que nous exprimons et de la sollicitude dont nous entourons nos enfants.

J'ai grandi dans une famille dont les parents étaient hétérosexuels et j'ai ainsi appris les valeurs de mes parents aussi bien que celles de mes grands-parents. Je suis porteur de ces valeurs dans ma vie d'adulte. Ce sont ces valeurs que j'offre comme apport à ma relation avec mon compagnon. Tout cela est plein de cohérence. Les couples qui soulèvent la question du mariage sont composés de personnes qui s'identifient de près aux valeurs liées au mariage du fait que ce sont ces mêmes valeurs avec lesquelles ils ont grandi dans notre société.

Il ne s'agit de contester ni le sens du mariage, ni les valeurs et les responsabilités qu'il implique. Nous sommes dans une société où le mariage est menacé par le phénomène des ruptures, qui n'a rien de spécifique aux unions homosexuelles. Les gais et les lesbiennes veulent se faire les champions de l'institution du mariage. Ils en reconnaissent la valeur et le potentiel. Ce sont eux qui représentent l'avenir du mariage et qui, dès aujourd'hui, en font une institution plus solide.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

● (1740)

[Traduction]

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

La Chambre reprend l'examen, interrompu le 10 février, de la motion portant que le projet de loi S-2, intitulé Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Conformément à l'ordre adopté plus tôt, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi S-2, inscrit sous la rubrique des initiatives parlementaires.

Convoquez les députés.

● (1805)

Après l'appel du timbre:

M. Derek Lee: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je suis conscient du fait que vous suivez religieusement la procédure pour un vote par appel nominal, mais je regarde un peu partout dans la Chambre et j'ai le sentiment qu'il serait possible d'adopter cette mesure avec dissidence sans vote par appel nominal. Je me demande si vous pourriez demander l'opinion de la Chambre sur le point de savoir si nous pourrions adopter cette mesure à l'unanimité.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le député de Scarborough—Rouge River a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je déclare la motion adoptée. Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

LA MALADIE D'ALZHEIMER**Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.) propose:**

Motion n° 170

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement, en consultation avec les provinces et les territoires, devrait établir une stratégie nationale pour la maladie d'Alzheimer et les démences connexes afin de garantir une approche exhaustive et coordonnée face à ces problèmes de santé.

—Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui relativement à cette motion d'initiative parlementaire. La motion demande au gouvernement fédéral d'amorcer des consultations avec les provinces et les territoires afin d'élaborer une stratégie nationale pour la maladie d'Alzheimer et les démences connexes.

L'objectif principal est de mettre en place une approche exhaustive et coordonnée en favorisant l'apprentissage mutualisé, l'élaboration de modèles de soins exemplaires dans les divers territoires et l'adoption d'une approche stratégique et efficiente face à la maladie d'Alzheimer.

Initiatives parlementaires

Récemment, le Conseil consultatif national sur le troisième âge a publié un exposé de principe sur la maladie d'Alzheimer et les démences connexes. Les auteurs du rapport font clairement valoir que la maladie d'Alzheimer doit être une priorité nationale en matière de santé pour les Canadiens. Ils mentionnent qu'une stratégie nationale est nécessaire et faisable, et ils soulignent la nécessité d'avoir un leadership au niveau national.

Les recommandations clés incluent la recherche, l'information, l'éducation, l'accès et l'équité, la qualité, l'intégration, un continuum de soins, ainsi que la formation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre. Nous avons déjà des modèles de stratégies intégrées et coordonnées au niveau national pour d'autres maladies chroniques telles que le diabète, les accidents cérébrovasculaires et le cancer. Les données démographiques montrent clairement qu'il y a lieu de prendre dès maintenant des mesures collectives face à la maladie d'Alzheimer, compte tenu des besoins qui pointent à l'horizon.

Parce que mon père souffrait de la maladie d'Alzheimer lorsqu'il est décédé, j'ai subi toutes les conséquences de cette maladie dévastatrice. Il n'y a pas de mots pouvant décrire ce que c'est que d'assister, impuissant, à la désintégration d'un être cher qui a déjà été quelqu'un d'épanoui et de dynamique et qui s'éloigne littéralement de nous, petit à petit, chaque jour.

Imaginez quelqu'un comme mon père, Vic, qui a combattu pour le Canada lors de la Seconde Guerre mondiale, qui a travaillé toute sa vie, qui a subvenu aux besoins de sa famille, qui a permis à ses enfants de faire des études et qui, au moment de la retraite, alors qu'il aurait pu partager de beaux moments avec sa femme et ses petits-enfants, est tout à coup plongé dans l'abîme de la déficience cognitive. Le conjoint d'une personne comme celle-là, sa famille et ceux qui la soignent voient cette implacable maladie s'installer alors que s'amorce une mort au ralenti.

La maladie d'Alzheimer est une maladie cérébrale progressive, irréversible et dégénérative. Elle s'attaque essentiellement aux cellules du cerveau et les détruit, ravageant ainsi des esprits souvent brillants et affectant la mémoire, le discernement et le jugement de celui qui en est victime. Partout au Canada, elle a des répercussions monumentales sur les familles touchées. Plus de 70 p. 100 des aidants naturels sont des femmes, généralement des épouses, dans 24 p. 100 des cas, ou des filles adultes, dans 29 p. 100 des cas. Selon les données actuelles, un patient qui souffre de la maladie d'Alzheimer a des répercussions sur au moins 10 à 12 personnes, qu'il s'agisse de parents, de soignants, de voisins ou d'amis proches.

Selon les statistiques, il y a 420 600 personnes qui souffrent actuellement de la maladie d'Alzheimer et de démence au Canada. Il s'agit d'environ 8 p. 100 de toutes les personnes âgées de notre pays. En 2005, on estime qu'il y aura 94 270 nouveaux cas de démence, principalement des cas d'Alzheimer. En 2011, on s'attend à ce qu'il y ait 111 560 nouveaux cas de démence par année; de ces malades, 67 680 seront des femmes, et 43 880 seront des hommes.

On estime qu'en 2031, environ 750 000 Canadiens souffriront de cette maladie terrifiante. C'est trois quarts de million de Canadiens qui seront touchés. Après 65 ans, une personne sur treize risque de souffrir de la maladie d'Alzheimer.

Les statistiques sur la maladie d'Alzheimer, même si elles sont en soi révélatrices, ne sont qu'un moyen de sensibiliser les gens aux vastes répercussions de cette maladie. Un nombre croissant d'organisations, comme la Société Alzheimer du Canada et ses équivalents provinciaux et locaux, s'emploient avec diligence à répondre aux besoins des patients, des familles et des soignants. Des intervenants clés ont formé des partenariats communautaires afin

d'établir et de mettre en oeuvre des politiques et des services visant à répondre aux besoins des malades, de leur famille et de ceux qui les soignent. Je souligne du fond du coeur le travail qui se fait aujourd'hui, partout au Canada.

Je suis également parfaitement consciente que, du fait que le nombre de cas de la maladie d'Alzheimer augmente au Canada en raison du vieillissement de la population, nous devons agir de manière décisive et stratégique pour lutter contre cette maladie catastrophique et accroître notre capacité de remédier à ses effets. Un nombre croissant de baby-boomers sont amenés à devenir membres d'un réseau d'aidants prenant soin de parents, de proches et d'amis atteints de démence.

● (1810)

Les statistiques montrent clairement le lien entre le développement de problèmes de santé chroniques chez les aidants naturels et le fait qu'ils prennent soin de gens atteints de démence. De tous les groupes inclus dans la recherche, les conjoints sont ceux qui ont le moins recours aux services de soutien alors que ce sont eux précisément qui s'occupent le plus des personnes atteintes d'Alzheimer.

En plus des coûts humains très élevés, les coûts financiers liés à la maladie d'Alzheimer sont renversants. Les soins médicaux et les soins des aidants, rémunérés et non rémunérés, et il y en a beaucoup, sont évalués à 5,5 milliards de dollars par année. Les coûts sociaux pour les familles, les aidants et la société en général sont énormes. Ce sont, par exemple, les soins non rémunérés, le stress, la maladie, la dépression et l'interruption de carrière.

Les coûts pour la société sont incalculables. Il ne fait aucun doute que ces coûts augmenteront de façon exponentielle si les projections actuelles restent inchangées et si les mesures qui s'imposent ne sont pas prises maintenant. En fait, certains analystes estiment que, d'ici 25 ans, le nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et d'autres troubles cognitifs augmentera à tel point que cette catégorie de maladies représentera le plus lourd fardeau médical, social et économique de notre société.

On ne peut donc pas balayer sous le tapis les conséquences de cette évolution. C'est une bombe à retardement. On ne soulignera jamais assez la nécessité d'améliorer, de coordonner et d'accélérer la recherche et la prestation des services de soutien nécessaires.

Nous connaissons de mieux en mieux la maladie d'Alzheimer. Cependant, il faut intensifier la recherche dès maintenant. De nombreux chercheurs pensent que certains facteurs de prévention peuvent contribuer à réduire le risque de développer la maladie d'Alzheimer et un type de démence connexe ou à en retarder l'apparition. Nous commençons à comprendre qu'il y a des choses que nous pouvons faire pour réduire le risque de cette maladie. Nous devons poursuivre le travail dans ce domaine. De plus, si la recherche peut permettre de trouver des façons de diagnostiquer la maladie d'Alzheimer plus tôt et avec plus de précision, avant que les dommages cérébraux soient importants, une meilleure intervention pourrait freiner la progression de la maladie, empêchant qu'elle n'atteigne les stades les plus avancés.

La déficience cognitive légère étant un facteur de risque pour la maladie d'Alzheimer, elle est devenue un secteur important et prometteur de la recherche sur la démence. Le Canada a contribué de façon considérable à la recherche biomédicale et psychosociale sur la maladie d'Alzheimer. Toutefois, nous accusons un retard par rapport à nos homologues américains et européens en ce qui concerne l'élaboration d'un programme de recherche national coordonné.

Initiatives parlementaires

Les scientifiques ont fait des progrès énormes pour ce qui est d'acquérir une meilleure compréhension de la maladie d'Alzheimer au cours des 20 dernières années, mais on n'en a pas toujours tenu compte dans la politique sur la santé. Il est maintenant clair que l'intervention précoce axée sur des services et des traitements appropriés peut retarder l'apparition de la maladie. Même si les Instituts de recherche en santé du Canada, dont l'Institut du vieillissement, sont un élément important de la recherche en santé dans notre pays, il n'en reste pas moins que l'incidence de la maladie d'Alzheimer et son impact augmentent plus rapidement que la recherche.

Nous devons et pouvons faire mieux dans plusieurs secteurs clés liés au diagnostic, au traitement, aux soins et à la recherche d'une cure possible en ce qui concerne la maladie d'Alzheimer. Un financement accru n'est qu'une partie de la réponse dans cette course contre la montre. Même si nous voyons des situations où il existe des soins de qualité, c'est loin d'être le cas partout. Il est certain qu'une approche exhaustive et coordonnée axée sur le partage des meilleures pratiques serait très utile. Cela ne fait aucun doute.

Une stratégie nationale aurait pour but d'améliorer la qualité de vie des personnes qui souffrent de la maladie d'Alzheimer, de leurs familles et de leurs soignants, et, dans la mesure du possible, de prévenir ou de retarder l'apparition de cette terrible maladie. Même si la mise en oeuvre se ferait surtout aux niveaux provincial, territorial, régional et communautaire, le gouvernement fédéral peut et doit jouer un rôle clé, tant au plan du leadership qu'au plan du financement.

De très nombreux Canadiens prennent soin de proches atteints de la maladie d'Alzheimer. Étonnamment, seulement une personne sur quatre qui s'occupe d'une personne atteinte de démence a accès à des services officiels de soins à domicile, et il faut souvent attendre cinq ans avant d'obtenir ces services. Cette situation est attribuable à de nombreux facteurs, notamment un financement sporadique, le manque de services de soins et de soutien au pays, mais également au fait que les gens ignorent souvent l'existence de ces services. Une stratégie nationale pour la maladie d'Alzheimer constituerait indubitablement un précieux levier qui nous permettrait de nous attaquer à de graves problèmes et, partant, d'améliorer la qualité de vie des Canadiens atteints de la maladie d'Alzheimer et celle de leurs familles.

L'établissement d'une stratégie nationale, geste audacieux et étape indispensable, pourrait changer la vie des gens dans l'immédiat et dans l'avenir.

Un sondage d'opinions Ipsos-Reid effectué en 2002 révèle que les Canadiens sont très sensibilisés à la maladie d'Alzheimer. Près de 90 p. 100 des répondants se sont dits particulièrement préoccupés par la question des coûts de cette maladie pour notre système de santé, dans l'immédiat et dans l'avenir, à cause du vieillissement de la population. Un même pourcentage de répondants estimait qu'il faudrait consacrer davantage d'argent à la recherche sur la maladie d'Alzheimer. Plus de 52 p. 100 des Canadiens connaissent une personne atteinte de cette maladie. En fait, près de 25 p. 100 des Canadiens comptent un proche qui en est atteint.

•(1815)

En fait, les Canadiens s'attendent à ce que leurs gouvernements prennent des mesures à l'égard de la maladie d'Alzheimer. Nous avons l'obligation absolue, envers nos parents, nous-mêmes et la prochaine génération, de faire tout ce que nous pouvons pour contrer les effets de cette cruelle maladie, pour la prévenir, en retarder les effets et la progression. Nous devons aussi faire tout ce qui est en

notre pouvoir pour que soient respectées la dignité des personnes qui sont atteintes de cette maladie et la dignité de leur entourage.

Ce formidable et cruel ennemi a déjà fait trop de victimes. Nous devons le combattre par un plan d'action global et national, une action collective. Nous devons, dès maintenant, prendre les mesures nécessaires à la mise en place d'un système qui nous permettra de surmonter les obstacles sans précédent qui nous attendent au cours des années à venir.

La mise en place d'une stratégie nationale pour la maladie d'Alzheimer serait une façon importante de reconnaître les répercussions de cette maladie sur tous les aspects de notre système de santé, sur nos collectivités et sur la société. Il faudrait adopter une approche à long terme, accélérer nos efforts et tirer profit de nos réussites, pour être mieux en mesure de combler les lacunes actuelles.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, l'établissement d'une stratégie canadienne sur le diabète, il y a plusieurs années, est le parfait exemple de l'utilité d'un plan d'action national qui pourra devenir et deviendra effectivement un catalyseur. L'incidence du diabète est de plus en plus grande dans notre société. On en est même pratiquement au stade de l'épidémie. La mise en oeuvre de la stratégie canadienne sur le diabète a été le fruit d'un effort intense de collaboration qui a permis de sensibiliser la population et de stimuler la recherche et l'établissement de programmes en vue de combattre cette maladie qui fait de plus en plus de victimes.

En élaborant une stratégie nationale de lutte contre la maladie d'Alzheimer, je crois que nous ferions un pas énergique dans la bonne direction pour tirer profit des ressources existantes et pour en ajouter de nouvelles, avec tous les partenaires du domaine, de manière à ce que nous puissions nous attaquer concrètement et efficacement à cette maladie. Un tel engagement historique serait certainement très efficace pour nous aider à exploiter le mieux possible les ressources que nous affectons déjà à ce domaine et il constituerait le fondement de notre travail pour les années à venir, qui s'annonce ardu.

En collaboration avec les provinces et les territoires, nous avons beaucoup avancé sur plusieurs fronts, notamment grâce à l'accord de dix ans sur la santé, la mise en oeuvre du plan national de soins à domicile et l'élaboration de la stratégie favorisant de saines habitudes de vie, qui devrait nous aider à gérer et à améliorer notre santé dans l'immédiat et à l'avenir. Bien que tous ces investissements soient d'importants morceaux du casse-tête consistant à diagnostiquer, à traiter et peut-être un jour à guérir la maladie d'Alzheimer, l'établissement d'une stratégie globale pour l'avenir demeure très nécessaire.

La maladie d'Alzheimer et les formes apparentées de démence sont des problèmes complexes qui requièrent beaucoup plus que les efforts d'un seul gouvernement ou d'un seul secteur de la société. Cette maladie ne connaît pas de frontière. En nous engageant avec nos partenaires clés à élaborer une stratégie nationale de lutte contre la maladie d'Alzheimer, nous commencerions à tisser ensemble le canevas des politiques, des programmes et des services de l'ensemble du pays pour prévenir, traiter et guérir cette maladie.

Je demande à tous mes collègues de se joindre à moi pour recommander l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la maladie d'Alzheimer et contre les formes apparentées de démence en vue de prévenir les effets de cette maladie, qui risque de s'aggraver dans les années à venir. Les progrès sont imminents. Ce n'est pas le moment d'abandonner la partie, alors que la victoire est à notre portée.

Initiatives parlementaires

• (1820)

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais féliciter la députée du magnifique travail qu'elle a fait dans ce dossier et de la compassion dont elle fait preuve à l'égard des gens qui souffrent de cette maladie, non seulement les patients, mais aussi leur famille, les collectivités dans lesquelles ils vivent et tous ceux que cela touche. Il est important que nous tentions d'établir une stratégie.

Je sais que la députée connaît personnellement les effets qu'une telle maladie peut avoir pour la famille et les amis des personnes atteintes. Je sais qu'elle est en contact avec la Société de l'Alzheimer. Elle connaît sûrement les travaux de recherche en cours. La recherche est très importante dans ce domaine.

Elle pourrait peut-être faire savoir à la Chambre quelles devraient être les priorités à l'égard d'une telle stratégie afin qu'on puisse aider sans délai les familles des personnes atteintes ainsi que les personnes qui le seront à l'avenir.

Mme Susan Kadis: Madame la Présidente, je crois que ce qu'il importe de faire, c'est de réunir tous les éléments et toutes les connaissances qui existent au pays, de façon à pouvoir aider à orienter les travaux. Une fois que cela sera fait, les services pourront être améliorés et les questions monétaires pourront être réglées en temps et lieu, une fois l'orientation bien tracée. Nous ne pouvons pas réellement déterminer maintenant les fonds dont nous aurons besoin si nous n'établissons pas d'abord une orientation claire et que nous ne comprenons pas réellement la situation actuelle.

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Madame la Présidente, je demande à la députée de Thornhill, pourquoi il est nécessaire d'élaborer une stratégie nationale, et dans quelle mesure les analogues provinciaux et territoriaux participeront à ce projet. Je sais qu'elle a fait un effort. Elle a parlé d'orientation, mais pourrait-elle nous en dire plus sur l'avantage d'une stratégie nationale par rapport à ce que nous avons aujourd'hui?

Mme Susan Kadis: Madame la Présidente, je pense que la question que j'ai soulevée à propos de la population vieillissante nous donne de bonnes raisons d'avancer ensemble dans ce dossier. Je pense que nous avons tous un rôle à jouer. Je pense que cette question devrait être prise en main au niveau national. Nous avons déjà mis en oeuvre de nombreuses initiatives positives et aussi très novatrices.

Je pense que ce n'est qu'en faisant un effort commun que nous accomplirons des progrès. Le fait est que nous sommes très près d'une découverte majeure. Nous savons déjà que nous pouvons retarder le début de la maladie. Cette découverte surprenante est le fruit de recherches poussées.

Nous avons l'occasion de faire des progrès plutôt que d'aller tout droit à la crise. Nous savons que nous pouvons exploiter ce potentiel, nous ne pouvons nous permettre de passer à côté.

• (1825)

M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole pour appuyer cette initiative. Je tiens à féliciter la députée de Thornhill pour le travail qu'elle a accompli et pour les propos qu'elle a tenus.

Avant tout, je pense qu'il est opportun de citer une des conclusions du Conseil consultatif national sur le troisième âge selon laquelle:

La maladie d'Alzheimer et autres formes de déficit cognitif contribueront plus que toute autre maladie au fardeau économique, social et sanitaire du Canada au cours des 25 années à venir.

Cette question est d'une importance primordiale pour tous les Canadiens; j'y reviendrai plus tard dans mon discours. Chacune de nos vies a été touchée par cette maladie, directement ou indirectement.

Le rôle du gouvernement fédéral est de décider s'il élaborera une stratégie nationale pour lutter contre cette terrible maladie. Je sais qu'il a des questions de compétence, et beaucoup de gens estiment qu'il s'agit d'une question de compétence provinciale et que le gouvernement fédéral ne devrait pas s'en mêler. Cependant, je pense que le gouvernement fédéral pourrait intervenir de plusieurs façons.

La députée pourrait-elle préciser certains des domaines, à l'échelle nationale, dans lesquels le gouvernement pourrait agir?

Mme Susan Kadis: Madame la Présidente, j'estime que notre rôle consistera d'abord et avant tout à faire preuve de leadership et à assurer la liaison avec les provinces, les territoires et les régions.

Nous sommes déjà activement engagés, comme chacun sait, avec l'accord sur la santé. Nous travaillons également à une stratégie nationale sur les soins à domicile. Tous les éléments sont en place et la voie est tracée. La dernière chose qu'il reste à faire pour le gouvernement fédéral, c'est de livrer ce message à tous ceux qui oeuvrent dans le domaine, afin qu'ils agissent de façon concertée. J'ai pleinement confiance que cela rehaussera la qualité de vie des malades et offrira une possibilité extraordinaire de découvrir un remède, ou du moins, une façon bien meilleure et beaucoup plus raisonnable de traiter cette maladie.

[Français]

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Madame la Présidente, c'est à titre de membre du Comité permanent de la santé et de porte-parole de la famille et des aidants naturels que j'exprimerai mon opinion sur cette motion.

J'aimerais débiter en vous rappelant que le mois de janvier correspond au Mois de sensibilisation à la maladie d'Alzheimer, comme mon honorable collègue le sait sûrement déjà.

Au Canada, 280 000 personnes de plus de 65 ans sont atteintes de la maladie d'Alzheimer. Cela représente une personne sur 20. On prévoit que, d'ici 2031, plus de 750 000 personnes seront atteintes d'Alzheimer ou d'affections connexes.

C'est aussi une maladie dégénérative qui provoque des lésions au cerveau. Pour ainsi dire, les cellules du cerveau rétrécissent ou disparaissent et sont remplacées par des taches appelées plaques. Cette maladie amène une dégénérescence graduelle et irréversible des fonctions intellectuelles tels la mémoire, l'orientation, le jugement, le langage et la capacité d'acquiescer de nouvelles connaissances. Ce qui est le plus terrible dans cette maladie, c'est le fait qu'on devienne maintenant le parent d'une personne dont on a toujours été l'enfant, en plus d'être incapable de lui exprimer tout l'amour qu'on lui porte parce qu'elle ne le comprend plus.

Chaque année, on dépense 5,5 milliards de dollars au Canada pour les personnes atteintes d'Alzheimer et d'affections connexes. Les coûts sociaux annuels de soins par personne varient de 37 000 \$ pour une personne atteinte de la forme grave à 9 500 \$ pour une personne ayant la forme légère de la maladie. Ces chiffres sont sur une base annuelle.

Initiatives parlementaires

On parle ici d'établir une stratégie nationale de la maladie d'Alzheimer. Nous voyons encore une tentative d'intrusion du fédéral dans les compétences des provinces, en agissant directement sur un sujet relié à la santé. Le gouvernement libéral devrait comprendre que la santé relève du provincial et que, présentement, le Québec et les autres provinces disposent d'une expertise dans le domaine et ont réussi à développer des concepts de soins uniques.

Ce n'est pas d'une politique nationale dont ont besoin les centres d'hébergement, mais de fonds pour appliquer leur stratégie déjà définie par des experts dans le domaine. C'est la même chose pour les aidants naturels, lesquels devraient recevoir une plus grande reconnaissance pour leur travail, en plus de pouvoir bénéficier, notamment, d'un crédit d'impôt qui tient compte de leur grand dévouement. La seule manière d'y parvenir, c'est en redonnant au Québec et aux provinces l'argent pour la santé, afin de leur permettre de pouvoir offrir les meilleurs soins possibles aux gens atteints de cette terrible maladie.

Pour en revenir aux aidants naturels, il faut savoir que 50 p. 100 des gens aux prises avec une démence vivent à domicile, et non en centre d'hébergement; 97 p. 100 de ces personnes bénéficient des services d'un aidant ou d'une aidante—bien souvent, ce sont des aidantes—, alors que 30 p. 100 de ces aidants occupent un emploi à temps plein. Il faut aussi mentionner que 50 p. 100 de ces aidants sont âgés de plus de 60 ans, et 36 p. 100, de plus de 70 ans. Quand on parle d'aidants âgés de plus de 70 ans, il s'agit de gens qui aident une personne atteinte de la maladie depuis au moins cinq ans.

En ce qui concerne les aidants conjoints, ceux-ci reçoivent moins de soutien de secours que les autres aidants, et pourtant, ils sont plus appelés à prendre soin d'une personne atteinte. Seulement 3,4 p. 100 des aidants profitent des services de répit, qui permettent aux aidants de profiter d'un moment de repos, tandis qu'une autre personne s'occupe de la personne malade pendant quelques heures.

J'aimerais ici expliquer un peu mieux les différents stades de la maladie, dans le but de montrer à quel point cette dernière est dévastatrice, en plus de faire prendre conscience de la tâche que cela représente pour les aidants naturels qui s'occupent d'une personne atteinte de la maladie.

Au premier stade, appelé stade de référence, la personne reçoit le diagnostic lui apprenant qu'elle est atteinte, mais ne vit aucune difficulté dans le quotidien.

Le deuxième stade, celui des troubles de mémoire, est celui où la personne commence déjà à oublier des noms, l'emplacement des objets, et peut, dans certains cas, avoir de la difficulté à retrouver ses mots.

Au troisième stade, celui de la confusion bénigne, la personne éprouve de la difficulté à se rendre à de nouveaux endroits et à faire face aux problèmes qui surviennent au travail.

Au quatrième stade, on parle de confusion avancée. Le malade commence à avoir de la difficulté à accomplir les tâches complexes comme faire le budget, le magasinage, la planification d'un repas.

Le cinquième stade est celui où apparaissent des problèmes d'ordre cognitif. Ainsi, la personne a besoin d'aide pour choisir ses vêtements, elle a besoin d'être incitée à se laver.

• (1830)

C'est aussi à ce moment-là que se développe une grande agressivité, parce que la personne est consciente de ses pertes cognitives et est frustrée d'avoir besoin de l'aide de quelqu'un d'autre pour pouvoir faire ces tâches.

Le sixième stade demande une supervision constante, car c'est à ce moment que commencent les problèmes moyens d'ordre cognitif. Il est question de besoin d'aide pour s'habiller, pour prendre son bain, de difficultés pour aller aux toilettes et de début d'incontinence.

Finalement, le septième stade, où les problèmes d'ordre cognitif sont maintenant avancés, la personne présente un vocabulaire limité ou ne répond que par un seul mot, perd la capacité de marcher et de s'asseoir et devient incapable de sourire. C'est la perte totale d'autonomie.

Il ne faut pas se surprendre de voir, chez les aidants qui prennent soin d'une personne atteinte, des problèmes de santé chroniques. La dépression est presque deux fois plus courante chez ces personnes que chez les autres aidants.

Souvent, ces aidants sont âgés et n'ont ni la capacité ni les moyens de s'occuper d'un proche qui a atteint les stades cinq à sept de la maladie. C'est à ce moment que la plupart des proches pensent à placer la personne atteinte.

Heureusement, au Québec, on a développé des services avant-gardistes qui savent bien répondre à ces besoins spécifiques. On pourrait donner en exemple les unités prothétiques dans les CHSLD et le concept de maisons d'hébergement comme Carpe Diem à Trois-Rivières.

Ce concept d'unités prothétiques est en fait un milieu exprès pour les personnes atteintes, qui leur permet de s'adapter plus facilement et de conserver leur intégrité bio-psychosociale de façon à maintenir le plus longtemps possible les acquis de la personne en la faisant participer à des activités de la vie quotidienne et en donnant à chaque résident l'encadrement approprié selon son individualité et le stade de sa maladie. De plus, dans ces unités, on traite les gens atteints avec respect et dignité.

Nous avons aussi des organismes communautaires qui se spécialisent dans les services à offrir aux personnes atteintes et à leur famille. À Laval, par exemple, nous avons la Société Alzheimer qui a su, grâce au leadership éclairé de sa directrice générale, Mme Mariette Chalifoux, développer une panoplie de services de sensibilisation, d'information et de formation.

Il y a également le service Baluchon Alzheimer, qui permet aux aidants de prendre un répit en toute tranquillité durant une ou deux semaines sans avoir à transférer leurs proches dans un autre milieu. L'intervenant vient rester chez la personne atteinte et en profite pour établir un bilan sommaire de celle-ci par différentes stratégies d'intervention. De plus, il ne faudrait pas oublier l'importante contribution des préposés de la Coopérative de soutien à domicile de Laval qui, par leur soutien technique, l'entretien ménager, les courses, la lessive, soutiennent l'aidant naturel et lui permettent d'accorder plus de temps à la personne atteinte.

Comme vous pouvez le constater, au Québec, on a déjà établi une stratégie de services pour la maladie d'Alzheimer. Ce qui nous aiderait, c'est de l'argent frais, car ce type de centres d'hébergement, comme Carpe Diem et les services de répit, font face à un terrible manque de fonds et sont souvent sous-financés à cause des coûts grandissants des soins de santé.

Ce n'est pas d'une politique nationale où tous les patients sont soignés selon les mêmes normes d'un océan à l'autre qu'il faut, ce sont des transferts de fonds pour permettre aux provinces d'appliquer leurs solutions et surtout de pouvoir traiter les personnes atteintes de façon personnalisée et selon la situation qui s'applique.

Initiatives parlementaires

Dans cette optique, le Bloc québécois réclame que le gouvernement du premier ministre corrige le déséquilibre fiscal qui limite la capacité du gouvernement du Québec et des provinces à investir plus d'argent en matière de services d'hébergement et d'aidants naturels pour les gens atteints d'Alzheimer.

Un partage plus équitable des champs fiscaux entre Ottawa et le Québec et les provinces est nécessaire. Il permettrait aux gouvernements du Québec et des provinces d'élargir leurs sources de revenus autonomes, pour assumer pleinement leur responsabilité exclusive en matière de santé et garantir à tous leurs citoyens et à toutes leurs citoyennes les services dont ils ont besoin.

Vous aurez compris que nous dénonçons les multiples intrusions du gouvernement fédéral dans le domaine de la santé. En conséquence, si nous estimons que le gouvernement fédéral doit faire un effort supplémentaire en santé et en recherche médicale, nous réclamons que les fonds additionnels consentis soient remis sans condition d'aucune sorte aux gouvernements du Québec et des provinces.

C'est pourquoi le Bloc québécois s'oppose totalement à une politique nationale pour la maladie d'Alzheimer, et j'invite tous mes collègues à voter contre cette motion.

• (1835)

[Traduction]

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Madame la Présidente, je suis heureuse de parler de cette motion louable à la Chambre.

D'abord, je félicite la députée de Thornhill de soulever cette question et, ce qui est plus important, de reconnaître que le gouvernement fédéral doit élaborer une stratégie nationale pour la maladie d'Alzheimer et les démences connexes.

La maladie d'Alzheimer touche surtout les Canadiens âgés en s'attaquant aux cellules du cerveau et en les détruisant. Cette maladie ravage les facultés, affaiblissant la mémoire, la lucidité et le jugement.

Selon les statistiques actuelles, plus de 420 000 Canadiens souffrent de la maladie d'Alzheimer. Cela représente près d'une personne âgée sur 10. Dans ma province, la Saskatchewan, environ 18 000 habitants souffrent actuellement de cette maladie ou d'une démence connexe. En outre, avec le vieillissement de notre population, ces chiffres tripleront probablement au cours des prochaines décennies. Le coût de cette maladie débilite pour la société est incommensurable et continuera de l'être.

Cependant, ce n'est pas qu'un coût financier. La maladie d'Alzheimer entraîne un coût émotionnel beaucoup plus élevé. Comme le diront tous ceux qui ont été témoins des effets de cette maladie sur un être cher, peu d'afflictions causent autant de chagrin. Selon de récentes études, les effets de la maladie d'Alzheimer dont souffre une personne se répercutent sur la vie de 10 à 12 des membres de sa famille ou de ses amis.

Les répercussions de la maladie d'Alzheimer sur la famille du malade sont, en un mot, dévastatrices, car cette maladie non seulement entraîne une série d'affections physiques, mais ruine les facultés mentales les plus cruciales de l'être aimé: le jugement et la mémoire.

La lenteur avec laquelle cette maladie envahit un être est particulièrement déchirante. Une fois détectés les premiers symptômes, le malade a habituellement une espérance de vie de huit ou dix ans. La plupart du temps, le malade ne meurt pas de la maladie elle-même, mais plutôt de l'une des affections secondaires, par exemple une pneumonie, qui se développent au fur et à mesure que les

organes déclinent. Peu avant de mourir, le malade est muet, alité et épuisé.

Voir sa mère ou son père, son mari ou sa femme s'enfoncer inexorablement dans le néant est extrêmement pénible pour l'entourage. Cela change le cours de la vie quotidienne, au point où rien ne semble plus normal.

Étant donné que les victimes de cette maladie sont tellement nombreuses, j'aimerais vous décrire l'incidence de celle-ci sur la vie de tous les jours de leur aidant. Il s'agit le plus souvent d'un membre de la famille, la fille, le fils, le mari, la femme, le frère ou la sœur, une personne très proche du malade, qui en comprend le moindre signe ou geste. Cette personne ne recherche pas cette fonction d'aidant. Elle ne reçoit aucune rémunération. Elle fait vraiment ce travail par amour.

On attend beaucoup de l'aidant. Son rôle change constamment. Cette personne est tour à tour enseignante, infirmière, bonne, cuisinière, femme de ménage et chauffeur. La routine quotidienne que nous prenons pour acquise est brisée. À titre d'exemple, tard dans la nuit, lorsque la plupart d'entre nous dorment profondément, l'aidant veille un être cher qui peut se réveiller à répétition, confus et effrayé, qui a besoin d'être constamment rassuré pour calmer ses frayeurs.

La vie de l'aidant est consacrée à répondre aux besoins du malade. Il lui reste peu de temps pour sa vie personnelle, ses loisirs, ses activités ou des congés. Pour relever de tels défis, il doit puiser dans ses dernières ressources physiques, mentales et spirituelles.

Avec le temps, l'aidant est progressivement privé de la seule chose qu'il attend de l'être aimé: sa reconnaissance. Au fur et à mesure que déclinent les facultés mentales du malade, l'aidant n'est plus témoin que du regard fixe, absent et perplexe de l'être qu'il a connu et aimé durant la plus grande partie de sa vie; c'est ainsi qu'une femme peut regarder celui qui a été son mari pendant 50 ans, consciente que celui-ci ne sait même plus le nom de son épouse.

• (1840)

Ce qui est encore plus pénible pour les aidants, c'est la prise de conscience que, malgré tous leurs efforts, l'issue finale est inévitable. Le père, la mère, le mari ou la femme avec qui ils ont passé leur vie s'éloigneront de plus en plus, ne devenant plus que l'ombre d'eux-mêmes. Il y a peu de choses dans la vie qui soient aussi navrantes que cette pénible prise de conscience, mais des milliers de Canadiens qui s'occupent d'être chers atteints de la maladie d'Alzheimer font de grands sacrifices et éprouvent une profonde douleur morale.

Comprendre ce que vivent les malades et ceux qui les soignent n'est qu'une première étape. Il faut absolument étudier les initiatives qui se prennent un peu partout au Canada et s'en inspirer pour élaborer une stratégie nationale de lutte contre la maladie d'Alzheimer. Cette stratégie devrait garantir qu'un financement suffisant et des mesures soient en place aux niveaux provincial et régional.

Cette stratégie nationale doit porter sur diverses questions qui se rapportent à la maladie. Par exemple, il y a beaucoup de conséquences financières pour la personne qui se charge de soigner le malade. Il peut arriver qu'elle doive quitter son emploi, alors qu'il y a toujours une hypothèque à rembourser et une famille à faire vivre. Dans le cadre de la stratégie, il faudrait examiner les programmes fédéraux pour voir s'il y a moyen de les améliorer pour répondre aux besoins particuliers des aidants.

Initiatives parlementaires

Les malades, les aidants, les médecins et les autres professionnels de la santé doivent être au premier plan du processus de consultation en vue d'élaborer une stratégie complète de lutte contre la maladie d'Alzheimer.

Idéalement, il faudrait que le processus de consultation cerne les domaines où les Canadiens peuvent travailler pour assurer les meilleurs soins et le meilleur soutien possible à ceux qui sont aux prises avec cette maladie. Si tous les intéressés travaillent en partenariat, nous trouverons peut-être une réponse efficace.

De plus, dans les travaux préparatoires de la stratégie nationale, nous devons chercher les moyens par lesquels le gouvernement fédéral peut collaborer avec les provinces et les territoires dans divers domaines, comme le soutien aux aidants, la sensibilisation et la recherche scientifique.

Des consultations semblables débutent déjà, quoique plus modestes et à un niveau plus local. À certains endroits, on se rassemble pour mettre en commun des idées et des stratégies en vue d'aider les malades et ceux qui les soignent. Au cours des prochains mois, par exemple, l'Alzheimer Society of Saskatchewan organisera des séances de réflexion pour chercher comment atteindre ces objectifs. Ce sont des initiatives dignes d'éloge, et tout programme devrait les encourager.

Il est temps que le Canada admette qu'il est de plus en plus nécessaire de s'attaquer à cette grave maladie et d'élaborer une stratégie nationale pour la combattre. J'exhorte tous les députés à appuyer la motion.

• (1845)

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Madame la Présidente, c'est un véritable honneur pour moi d'intervenir ce soir au sujet de cette motion.

Je croyais qu'il y avait dans cette Chambre des questions plus importantes que la cynique politique des séparatistes qui veulent prendre l'argent et s'enfuir, mais de toute évidence ce n'est pas le cas. Quoi qu'il en soit, j'estime que la question dont nous discutons actuellement est plus importante que les questions de politique partisane. Elle se situe également au-dessus des querelles provinciales que nous voyons éclater sans cesse, parce que c'est une question à l'égard de laquelle il faut élaborer une stratégie nationale. Je ne pense pas que nous envisagions une stratégie pour simplement faire état d'une situation et dire que nous offrons un appui. Le Canada a besoin d'une stratégie complète concernant la maladie d'Alzheimer. Une stratégie qui rassemble les provinces et le gouvernement fédéral.

La situation nous interpelle à tellement de niveaux fondamentaux. Par exemple, une stratégie nationale doit comprendre un régime d'assurance-médicaments. Elle doit prévoir l'accès aux médicaments, particulièrement pour les gens à faible revenu.

La stratégie nationale doit également assurer l'accessibilité aux soins à domicile et remédier aux lacunes dans ce secteur, car dans certaines localités, les aînés sont laissés à eux-mêmes sans que personne ne vienne les voir.

Il faut également parler de crédits d'impôt. Il faut considérer les répercussions financières de ces situations sur les familles, qui les vivent au quotidien. Les crédits d'impôt doivent faire partie de la stratégie.

Il faut également se pencher sur la recherche. Il faut faire de la recherche à l'échelle nationale parce que c'est l'incidence et la cause de cette maladie qu'il faut examiner.

Je voudrais préciser que, pour ma part, dans ma circonscription, Timmins—Baie James, je participe activement, à l'instar de mon

homologue provincial, au programme de sensibilisation aux mauvais traitements infligés aux personnes âgées dans le district de Cochrane, car nous savons que les terribles conséquences émotionnelles de la maladie d'Alzheimer pour les familles sont liées de très près aux mauvais traitements infligés aux aînés.

Dans notre région, nous avons réuni de nombreux intervenants. Je pense que c'est un bon exemple qui montre qui doit participer à ce projet. Nous collaborons maintenant avec le Service d'orientation et d'aide immédiate aux victimes, le service communautaire de soins à domicile, la Croix-Rouge, la Police provinciale de l'Ontario, la police communautaire de Timmins, et le Golden Manor, qui est une maison pour personnes âgées dans notre région.

Nous faisons également participer les cliniques d'aide juridique. Un des aspects fondamentaux des mauvais traitements infligés aux aînés réside dans les abus financiers, car les aînés ne sont plus en mesure de s'occuper de leurs propres ressources. Nous demandons maintenant la participation des banques, car c'est un élément fondamental du travail des banques, une obligation fiduciaire selon moi, que de jouer un rôle important dans la protection des biens des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et de démence.

Nous essayons de coordonner le travail au niveau local avec ces divers groupes pour établir une stratégie. Mon bureau joue un rôle très actif. Je vais appuyer de toutes les façons possibles les tentatives faites par le gouvernement pour lancer une stratégie nationale pour la maladie d'Alzheimer.

Je voudrais aborder la question d'un point de vue personnel. J'ai passé de longs après-midi assis dans une salle où les lumières étaient toujours allumées, une salle qui sentait les produits de nettoyage, la folie et la solitude. J'ai passé ces journées avec mon grand-père, qui a probablement été l'une des personnes m'ayant le plus marqué dans ma vie, un homme qui n'avait pas une grande instruction, mais qui était doté d'une intelligence fantastique.

Mon grand-père a passé 40 ans à travailler pour la mine d'or McIntyre à Schumacher, en Ontario, qui a été la première à forcer des hommes à respirer de la poussière d'aluminium tous les jours comme condition d'emploi. La poussière d'aluminium qu'on leur injectait dans les poumons était censée protéger leurs poumons contre la silicose, mais nous savions que ce n'était pas vrai. Nous savions que les poumons ainsi recouverts ne paraissaient pas sur les radiographies.

Ainsi, 35 000 mineurs de tout l'Ontario ont été forcés de respirer de la poussière d'aluminium pendant 40 ans. Quels sont les effets de cela? Nous l'ignorons. Je ne sais pas si les synapses endommagées de mon grand-père étaient liées à l'aluminium qu'il avait été forcé de respirer, mais là encore, c'est là où la recherche est si importante.

Au cours de ma courte vie, j'ai vu des gens mourir. J'ai accompagné bien des gens que je connaissais, des membres de ma famille et des amis, mais je n'ai jamais vu de mort aussi empreinte de solitude que celle qui résulte de la maladie d'Alzheimer. Ceux qui sont atteints de cette maladie vivent seuls et meurent seuls, peu importe le nombre de parents présents. Ils sont seuls à cause de la maladie. Dans le cas de mon grand-père, le pire était qu'il n'avait jamais été apaisé par l'oubli: il était pleinement conscient, chaque minute et chaque seconde, de l'endroit où il se trouvait. Il n'était pas là où il aurait dû être.

Initiatives parlementaires

•(1850)

Mon grand-père restait assis au centre d'accueil à regarder les anciens assis dans leur chaise qui attendaient. Il se demandait ce qu'ils pouvaient bien attendre. Ils attendaient la mort. Il pensait parfois que j'étais son cousin et que nous travaillions avec l'équipe de jour à la mine d'or. Un jour, il croyait que nous étions assis à un arrêt d'autobus. Il pensait que nous étions allés à Sydney rendre visite à la famille et que nous étions sur le chemin du retour vers Timmins. Je l'ai vu fouiller dans les poches de son pantalon lorsqu'il s'est aperçu qu'il n'avait ni billet ni argent. Il était terrorisé. Il a vécu les dernières années et les derniers mois de sa vie dans la terreur, la terreur de ne pas savoir où il était censé être.

Les effets de cette maladie sur la famille des personnes atteintes sont visibles. J'ai vu l'effet que la maladie a eu sur ma grand-mère et sur ma mère, qui a consacré tant d'années à s'occuper de cet homme. L'aide était négligeable. Heureusement, l'hôpital qui l'a accueilli était excellent, mais il fut très difficile pour notre famille de l'y envoyer.

Pour les familles qui n'ont pas deux aidants naturels à la maison ou qui n'ont pas les ressources financières, cette maladie a des effets dévastateurs. La situation empirera avec le vieillissement de la population. Nous connaissons les changements qu'a entraînés notre mode de vie effréné dans nos familles. Nous savons que nous ne pouvons plus compter sur l'appui de la collectivité comme avant pour nous occuper des personnes atteintes de démence.

Quand on parle d'une stratégie nationale en matière d'Alzheimer, on parle de la nécessité de nous acquitter d'une obligation fondamentale de notre société, soit protéger et respecter les personnes âgées.

J'ai travaillé dans les collectivités autochtones du Nord du Québec. J'ai vu l'importance qui était accordée aux aînés dans cette société. Je constate la même chose chez les Cris de Mushkegowuk dont je suis le député. Le respect des aînés est un principe fondamental de leur société et ce devrait être un principe fondamental de notre société. On ne devrait laisser personne mourir seul d'une maladie comme celle-là et on ne devrait pas laisser les familles sans aide.

S'agit-il seulement de donner de l'argent aux provinces et de les laisser faire chacune de leur côté? Je ne crois pas. C'est une question beaucoup plus importante et beaucoup plus vaste. Il nous faut unir nos efforts. Le Nouveau Parti démocratique est en faveur d'une stratégie nationale en matière d'Alzheimer. Nous devons rallier autant de gens que possible pour que cette mesure donne les effets escomptés.

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, au nom du ministre de la Santé, je suis très heureux de pouvoir m'exprimer sur la motion n° 170, qui a pour thème une stratégie nationale pour la maladie d'Alzheimer. Cette motion est, en effet, d'une très large portée, et elle nous incite à nous pencher sur le drame des nombreux Canadiens âgés qui sont touchés par la maladie d'Alzheimer, et de leurs familles.

À l'échelle mondiale, il y a environ à l'heure actuelle 18 millions de personnes qui sont atteintes de démence. Au Canada, plus de 420 000 personnes qui ont plus de 65 ans sont atteintes de la maladie d'Alzheimer, ou d'une forme de démence connexe. Au cours des 25 prochaines années, on comptera presque 600 000 personnes âgées atteintes de démence. Dans 30 ans, ce chiffre atteindra trois quarts de million de personnes.

La maladie d'Alzheimer est une condition médicale dévastatrice qui dépasse la simple perte clinique de mémoire. Elle cause la

détérioration de liens d'affection avec les familles et les êtres chers, et la victime perd son passé et son identité, qui lui sont propres.

Comme l'a dit une personne âgée qui a appris qu'elle en était aux premiers stades de la maladie d'Alzheimer, alors qu'elle commençait à jouir de la retraite qu'elle avait prise depuis peu: « C'est comme avoir un cancer de l'esprit ».

Il n'y a pas de cause ou de traitement connus de la maladie d'Alzheimer; cependant, il existe des traitements avec lesquels l'on peut soulager certains symptômes et retarder l'évolution de la maladie, comme l'a mentionné la députée de Thornhill. Au-delà des chiffres, nous ne devons pas oublier les souffrances humaines. Les années supplémentaires que vivent maintenant les Canadiens âgés sont compromises par la possibilité accrue de contracter cette maladie. En effet, plus d'une personne âgée sur trois de plus de 85 ans est atteinte de démence. Les conséquences de cette maladie incurable peuvent être dévastatrices, au plan physique, émotionnel et financier, pour les familles ou les personnes atteintes de démence.

[Français]

La députée de Thornhill mérite des félicitations pour avoir soulevé cette question dans le cadre des débats de la Chambre des communes. La raison d'être de la motion M-170 est louable et les questions soulevées méritent une attention particulière.

La présentation de la motion M-170 a peut-être été accélérée en raison des recommandations au ministre de la Santé formulées par le Conseil consultatif national sur le troisième âge et endossées par la Société Alzheimer du Canada.

Le conseil est un groupe de citoyens indépendants et très crédibles qui depuis plus de 20 ans conseille le gouvernement sur les questions qui touchent le vieillissement de la population canadienne et le bien-être des aînés. Le rôle du conseil est d'amener les gens à réfléchir et à discuter afin de s'assurer que le Canada s'adapte rapidement et adéquatement à l'augmentation du nombre d'aînés dans notre société.

Le conseil a présenté 30 recommandations concernant la maladie d'Alzheimer et les démences connexes. Ces recommandations portent sur un très large éventail de domaines, notamment la recherche, la prévention, le traitement et le soutien. La maladie d'Alzheimer et les démences connexes créent des problèmes complexes qui touchent de nombreux secteurs de la société.

•(1855)

[Traduction]

Le ministre de la Santé se félicite de l'avis exprimé par le Conseil consultatif national sur le troisième âge et il étudie présentement ses recommandations avec soin, car il attache de l'importance à tous les conseils fournis par le conseil dans le domaine de la santé. Les questions relatives au vieillissement de la population sont complexes et comportent un grand nombre de ramifications intersectorielles et gouvernementales. Les problèmes complexes nécessitent des solutions étudiées soigneusement.

Au Canada, nos connaissances sur la maladie d'Alzheimer sont le résultat des investissements porteurs d'avenir consentis par le Canada dans la recherche sur la santé.

Pendant les 15 dernières années environ, nous avons beaucoup appris sur la prévalence et l'incidence de la démence et sur les facteurs qui augmentent les risques ou offrent une protection contre la maladie, ainsi que sur les mécanismes biologiques sous-jacents. Nous en savons davantage sur les soins et le soutien dont ont besoin les personnes atteintes de démence et sur les défis auxquels doivent faire face les familles qui prennent soin de leurs aînés atteints de la maladie d'Alzheimer.

Grâce à la recherche intensive menée d'un bout à l'autre du Canada, nous pouvons maintenant détecter la démence à un stade plus précoce qu'auparavant. Nous pouvons même parfois ralentir la progression de la maladie pour assurer une meilleure qualité de vie aux aînés qui en sont atteints ainsi qu'à leurs familles. Nous sommes maintenant plus conscients des moyens de réduire les risques de développer la démence. La recherche sur la démence est vitale et le gouvernement continue de l'appuyer en finançant les Instituts de recherche en santé du Canada.

À la grandeur du pays, les personnes dont des parents sont atteints de démence comptent sur les sections locales de la Société Alzheimer du Canada pour s'y renseigner et y obtenir conseils, soutien et soins. Nous applaudissons les efforts de plus de 150 associations ou organismes nationaux, provinciaux et locaux qui s'intéressent à la maladie d'Alzheimer au Canada.

Grâce à la Société Alzheimer du Canada, les progrès réalisés dans la recherche sur la maladie sont communiqués et diffusés et de nouveaux programmes et services sont mis au point pour les personnes atteintes de la maladie. La société fournit des stratégies et des techniques efficaces pour les aidants naturels et professionnels prenant soin de personnes atteintes de démence. Une des fonctions les plus importantes de notre société est d'appuyer les personnes atteintes de la maladie et de sensibiliser les Canadiens à ce que représente la vie avec la maladie d'Alzheimer.

[Français]

Santé Canada appuie la Société d'Alzheimer depuis longtemps, en lui accordant des fonds transitoires, en finançant ses projets communautaires qui viennent en aide aux aînés et aux aidants, ou en appuyant sa conférence nationale annuelle.

Dans toutes les provinces et tous les territoires, les gouvernements, les professionnels de la santé et les bénévoles créent et mettent en oeuvre des initiatives en vue de prendre soin des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une forme de démence connexe. Ces vastes initiatives visent à sensibiliser le public et les professionnels, à améliorer le diagnostic, les soins et le traitement, ou à mettre en place des programmes et des services communautaires.

On agit maintenant à l'échelon local pour répondre aux besoins des personnes atteintes de démence et à leur famille. Plutôt que de faire double emploi avec les mesures déjà en place, le gouvernement du Canada apporte une contribution substantielle aux provinces pour les aider à offrir des services de santé qui répondent aux besoins des aînés et de leurs proches. De nombreux efforts sont déployés partout au Canada pour adapter les soins de santé aux besoins locaux et assurer leur viabilité.

Les provinces et les territoires prennent résolument des mesures, avec l'aide du gouvernement du Canada, pour offrir aux Canadiens des services de santé de qualité.

● (1900)

[Traduction]

Ainsi, une réforme des soins de santé primaires a été entreprise dans toutes les provinces et tous les territoires pour que tous les Canadiens aient rapidement accès à des soins familiaux et communautaires lorsqu'ils en ont besoin.

Les personnes âgées qui donnent des signes de détérioration mentale doivent être évaluées et prises en charge par des professionnels de la santé qualifiés, dont des médecins omnipraticiens et spécialistes, du personnel infirmier et des pharmaciens. Les provinces et les territoires poursuivent ou accélèrent leurs travaux

Initiatives parlementaires

sur les initiatives concernant les ressources humaines du domaine de la santé afin de s'assurer qu'il y a suffisamment de professionnels de la santé et qu'il y en a dans toutes les branches voulues. Ces initiatives incluent des programmes de formation, de recrutement et de rétention des professionnels de la santé.

Actuellement, c'est la pharmacothérapie qui est la plus efficace dans le traitement de la maladie d'Alzheimer. Les personnes atteintes de démence trouvent donc leur compte dans le projet d'élaboration d'une stratégie nationale sur les médicaments qui a été placée sous la responsabilité des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé.

La stratégie comportera des éléments qui revêtent un intérêt particulier pour les personnes atteintes de démence qui sont sous médication. Ce sont: l'établissement d'un codex pharmaceutique commun pour les provinces et les territoires participants; l'amélioration du processus d'approbation des médicaments pour accélérer la mise en marché des médicaments considérés comme des découvertes; l'adoption de stratégies d'achat des médicaments afin d'obtenir les meilleurs prix pour les Canadiens; l'accentuation des mesures visant à influencer la manière dont les médecins prescrivent les médicaments afin que les bons médicaments soient utilisés au bon moment compte tenu des problèmes à traiter.

Le gouvernement du Canada, en partenariat avec d'autres gouvernements, renouvelle et renforce les soins de santé afin de répondre comme il se doit aux besoins d'une population vieillissante, dont les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et des formes de démence connexe. Le ministre de la Santé appuie sans réserve les investissements actuels et les partenariats qui visent la santé des personnes âgées.

[Français]

Le gouvernement du Canada est conscient de l'immense impact de la maladie d'Alzheimer comme de toute incapacité frappant un aîné sur les membres de la famille chargés des soins et du soutien. Cette tâche, la plupart des familles l'acceptent par amour, mais elle est physiquement et émotionnellement épuisante.

Problèmes de santé, sentiment d'isolement social, dépression, ces maux sont communs à toutes les personnes qui s'occupent d'un aîné atteint d'une démence ou d'une maladie invalidante. Pourtant, les familles représentent au moins 80 p. 100 de ceux qui prodiguent des soins à des aînés à charge.

Face à ce problème d'une importance grandissante, le gouvernement du Canada présente des mesures proactives. Il a créé un ministère d'État à la Famille et aux Aidants naturels qu'il a chargé de travailler avec le ministère du Développement social.

[Traduction]

Au nom du ministre, je félicite la députée de Thornhill pour son initiative et je remercie les députés de tous les partis pour leurs discours de soutien.

L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux d'appuyer la motion que ma collègue, la députée de Thornhill, a déposée et qui vise à établir une stratégie nationale pour la maladie d'Alzheimer et les démences connexes. J'aimerais également féliciter la députée d'avoir saisi la Chambre de cette question. À entendre le débat que cette question a suscité ici ce soir, il est évident que les députés sont majoritairement en faveur de demander au ministre de la Santé et au Cabinet d'établir une stratégie nationale pour la maladie d'Alzheimer.

Ajournement

Comme la députée de Thornhill l'a souligné plus tôt, un rapport rendu public en 2004 par le Conseil consultatif national sur le troisième âge a demandé la mise au point d'une telle stratégie qui exigerait la participation des provinces et de tous les intéressés dans ce dossier.

Le rapport contenait 28 recommandations et certaines des plus importantes d'entre elles portent sur ma province, l'Île-du-Prince-Édouard. J'aimerais parler un peu de ce rapport parce que c'est là une des principales recommandations qu'on y trouve.

Les auteurs du rapport recommandaient que le gouvernement fédéral s'assure que le programme de remboursement des médicaments onéreux couvre les personnes atteintes d'Alzheimer et de démences connexes. Selon ce qu'on peut lire dans le rapport, l'Île-du-Prince-Édouard est l'une des quatre provinces où « Les médicaments approuvés par Santé Canada pour le traitement de la maladie d'Alzheimer ne sont pas accessibles. » Les autres provinces sont la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

Au fur et à mesure que l'on fait des progrès dans le traitement de la maladie d'Alzheimer et que des médicaments efficaces sont approuvés par le gouvernement fédéral, il est essentiel que toutes les provinces facilitent l'accès à ces médicaments pour toutes les personnes atteintes, grâce à leur régimes d'assurance-médicaments. Nous avons déjà vécu une situation semblable dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, à l'égard d'autres médicaments qui ne sont pas couverts par d'autres provinces. Cela désavantage encore plus les citoyens de cette province.

Le rapport recommandait aussi que le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, dans le cadre d'un processus commun d'examen des médicaments, afin de mettre les médicaments approuvés pour le traitement de l'Alzheimer et des autres formes de démence connexes à la portée des Canadiens de toutes les provinces, en s'assurant que ces médicaments sont inscrits dans les formulaires pharmaceutiques provinciaux et que les critères visant à les évaluer soient appropriés et uniformes, tant pour les hôpitaux que pour les établissements de soins à long terme, les soins à domicile, etc. C'est une recommandation importante dont les dirigeants de ma province devront tenir compte.

L'autre recommandation, a propos d'un aspect moins attristant pour l'Île-du-Prince-Édouard, consiste à faire en sorte que les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent à une définition commune pour l'ensemble du pays des services de soins à domicile et que ces services soient pleinement assurés aux termes de la Loi canadienne sur la santé.

Parmi les progrès à l'Île-du-Prince-Édouard sur le front de la maladie d'Alzheimer, il faut citer les efforts de la Alzheimer's Society of Prince Edward Island. Cette société est un chef de file, tant au Canada qu'à l'étranger, en matière de soins et de médicaments destinés aux personnes âgées. Elle a conçu et lancé à l'Île-du-Prince-Édouard un programme novateur d'assistance aux familles qui ont à vivre la difficile expérience d'avoir à prendre soin d'un membre atteint de la maladie d'Alzheimer. Les familles ont accès sans frais au programme et bénéficient de l'aide d'un médiateur. C'est le genre d'initiative qui, selon nous, devrait être intégrée à la stratégie nationale.

Si je félicite la Alzheimer's Society of Prince Edward Island, c'est parce que son initiative est opportune. Comme l'ont dit ce soir de nombreux intervenants, la maladie d'Alzheimer pose des problèmes non seulement pour la personne qui en est atteinte, mais impose également un stress et diverses répercussions à son entourage.

● (1905)

Je dirai en terminant que la députée de Thornhill a parlé de ce qu'elle a vécu lorsque la maladie a frappé tout près d'elle. D'autres également ont parlé d'expériences similaires. J'appuie sans réserve l'initiative et j'invite tous les députés à soutenir notre collègue dans sa démarche visant une stratégie nationale.

[Français]

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est reporté au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Madame la Présidente, lundi dernier j'ai soulevé la question de l'indemnisation des victimes de l'hépatite C. La réponse du gouvernement avait trait aux cyberpharmacies, qui n'ont évidemment rien à voir avec ma question. Cet exemple illustre encore une fois la nonchalance du gouvernement face à ce dossier très important qui touche des milliers de Canadiens.

Mon bureau reçoit quotidiennement des appels et des lettres de victimes de sang contaminé, dont les histoires sont bien tristes. La vie de ces personnes a été gâchée par l'hépatite C.

Je ne peux comprendre qu'un gouvernement élu par les Canadiens puisse leur tourner le dos au moment où ceux-ci ont le plus besoin de son aide. Le gouvernement a fait preuve d'une discrimination évidente à l'endroit de Canadiens qui paient des impôts, qui ont des familles et qui apportent une contribution à notre société.

Le gouvernement a complètement raté le coche en ce qui a trait à l'hépatite C, et ce pour des considérations d'ordre purement politique. Il a surestimé le nombre de victimes et il a beaucoup investi dans un fonds qui consacre plus d'argent au volet administratif qu'il n'en verse aux victimes qu'il est censé aider. Le gouvernement a véritablement tourné le dos à ceux dont il aurait dû protéger la vie, au lieu de la détruire.

Un vote s'est tenu au Comité de la santé récemment. Le Parti conservateur a présenté une motion visant à indemniser les victimes de l'hépatite C. Certes, cette motion n'a eu guère de succès dans le passé, mais, cette fois-ci, le comité l'a adoptée.

Quand nous l'avons présentée à la Chambre pour qu'elle soit approuvée par les députés de tous les partis, car c'est bien ce qu'il faut faire après tout, nous avons obtenu le soutien de tous les partis sauf le Parti libéral. Celui-ci a usé d'expédients et s'est arrangé pour manquer de temps, ce que le député fera sans doute aujourd'hui lorsqu'il répondra à nos questions. Il manquera de temps sans avoir répondu à nos questions.

Ajournement

Toutefois, cela ne vient que confirmer encore que le gouvernement libéral ne veut pas indemniser toutes les personnes qui ont contracté l'hépatite C à cause d'une transfusion de sang contaminé.

Nous avons un ministre qui a au moins reconnu que l'indemnisation était dans l'ordre des choses, mais qui a changé d'avis par la suite, affirmant que l'indemnisation pourrait ne pas être accordée. Il attend les rapports actuariels qui, semble-t-il, devraient paraître au mois de juin. Entre temps, des gens meurent et d'autres souffrent. Il avait pourtant dit qu'il accélérerait le processus.

Je voudrais poser les questions suivantes. Le gouvernement indemniserait-il toutes les victimes qui ont contracté l'hépatite C à cause d'une transfusion de sang contaminé? Seront-elles indemnisées en temps opportun? Le gouvernement cessera-t-il de jouer avec la vie des gens? Le gouvernement assumera-t-il ses responsabilités et indemniserait-il ces gens-là au lieu de faire de la petite politique? Ces gens-là méritent qu'on les aide et le gouvernement devrait les indemniser. Qu'il le fasse maintenant. Qu'il fasse ce qui s'impose.

• (1910)

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, le député a soulevé beaucoup de points dans le cadre de cette question pertinente.

Il a fait allusion à sa question en début de semaine pendant le débat d'ajournement. Ça ne fait que quatre ans que je suis ici, mais si j'ai bien compris la tradition à la Chambre, si un député n'est pas satisfait de la réponse que lui a donnée un ministre après la période des questions, il peut en aviser le Bureau et une question est présentée pendant le débat d'ajournement dans les jours qui suivent. Cette occasion s'est présentée au député d'en face cette semaine.

Comme je l'ai mentionné pendant le débat d'ajournement d'hier, j'étais à Halifax avec le premier ministre pour faire une déclaration historique pour le bien des habitants de la Nouvelle-Écosse et du Canada. Le député a posé une question toute autre que celle qu'il avait soumise au Bureau.

Le député de Richmond Hill, qui me représentait et qui est un très bon député, s'était préparé à répondre sur un autre sujet et était distrait. J'ai été déçu d'apprendre que le député d'en face avait communiqué avec des citoyens pour leur dire que c'était parce que le député de Richmond Hill ne s'intéressait pas à la question. Celui-ci a corrigé la situation aujourd'hui en expliquant à la personne ce qui s'était passé. La personne a très bien compris, et j'en suis heureux. Le député a parlé de ce sujet, alors je vais en parler aussi.

Il est complètement faux de dire que nous ne nous préoccupons pas des victimes de l'hépatite C. Le gouvernement fédéral a négocié avec les provinces, a discuté avec les personnes atteintes de cette maladie et a créé un compte en fiducie de 900 millions de dollars pour les aider. De plus, il a collaboré avec les provinces pour créer un autre fonds contenant un peu plus de 500 millions de dollars pour les personnes qui ne pouvaient pas bénéficier du règlement négocié.

Le fonds créé pour les personnes atteintes pendant la période visée par le règlement est géré par des experts, comme ce devrait être le cas pour n'importe quel fonds. Ces experts connaissent le marché, procèdent aux versements à même le fonds conformément à l'accord conclu et ont reçu l'aval des tribunaux dans trois provinces du pays.

Ce fonds pourrait exister pendant une période de 70 ans et servirait à indemniser les victimes selon six niveaux de paiement correspondant à la gravité de la maladie chez chaque personne atteinte de l'hépatite C. Nous devons maintenant déterminer si nous aurons un excédent et, si c'est le cas, nous devons en connaître la taille. C'est ce qu'on appelle un excédent actuariel. C'est un excédent prévu des

recettes du fonds par rapport aux paiements qui devront être faits à l'avenir, selon les analyses faites par des professionnels.

Une fois que nous serons fixés à ce sujet, conformément à une motion du Comité de la santé qui a été appuyée par tous les partis, le ministre pourra négocier avec les gestionnaires du fonds pour qu'on indemnise un plus grand nombre de victimes que ce qui est prévu actuellement. Le ministre agit ainsi de bon coeur, avec générosité.

• (1915)

M. Steven Fletcher: Madame la Présidente, voilà une réponse vraiment triste. La seule chose qui soit plus triste, c'est ce qui arrive aujourd'hui aux gens qui ont besoin de cette indemnisation.

J'espère que les experts auxquels il fait allusion sont plus qualifiés que le député qui a répondu à la question lundi soir. La question traitait clairement de l'hépatite C et sa réponse n'avait rien à voir avec le sujet. C'est honteux. Il devrait savoir que ces gens méritent une indemnisation. C'est révélateur d'un gouvernement incapable d'agir avec coeur.

Au lieu de nous donner de la bouillie pour chat, le député va-t-il nous dire quand ces gens peuvent s'attendre à être indemnisés? Cela ne fait pas un mois ou deux que cela dure. Cela dure depuis des années, presque une décennie. Veuillez indemniser ces gens. Cessez cette bouillie pour chat. Indemnisez-les. Ils le méritent.

L'hon. Robert Thibault: Madame la Présidente, il existe un principe courant, bien connu dans le secteur informatique, et bien d'autres aussi, selon lequel la qualité des résultats est fonction de la qualité des intrants. Si on commence avec de la bouillie pour chat, on peut fort bien obtenir en fin de compte de la bouillie pour chat. Si on ne traite pas les gens avec respect, on n'obtiendra peut-être pas toujours la réponse qu'on veut.

Dénigrer le député de Richmond Hill après que l'auteur de la question eut délibérément changé le sujet de la question et dire qu'il n'est pas un député consciencieux à la Chambre est inacceptable.

Pour ce qui est de l'indemnisation, le ministre a été très clair. Le processus est enclenché. Il souhaite inclure ces personnes. L'excédent actuariel sera communiqué. Le montant pour cette année a été prévu par des experts du secteur privé. Ils ont été sélectionnés et approuvés par des personnes atteintes de l'hépatite C et d'autres maladies, et par les tribunaux de trois provinces: le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Je ne connais pas de meilleure façon de procéder plus professionnelle.

L'ÎLE DE SABLE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Madame la Présidente, ma question, ce soir, fait suite à celle que j'ai posée au sujet de l'Île de Sable.

Le gouvernement a fait preuve d'incohérence dans la gestion de l'Île de Sable. Le maintien d'une présence humaine sur l'île coûte peu mais rapporte beaucoup.

Ajournement

L'Île de Sable est habitée depuis 1802, à l'origine par des habitants de la colonie de la Nouvelle-Écosse. Depuis le début de la Confédération, le gouvernement fédéral est responsable de l'administration de l'île. Or, dans les années 90, il s'est délesté de cette responsabilité, et c'est pour cette raison que je l'accuse d'avoir fait preuve d'incohérence.

Le gouvernement s'est délesté de sa responsabilité sur un fonds de préservation. Cette solution ayant échoué à cause de problèmes de partenariat financier, on a fait appel à la participation de l'industrie. Cet arrangement ayant également échoué, il ne devait plus y avoir personne sur l'île à compter du 31 mars.

L'opposition officielle a commencé à poser des questions et à attirer l'attention des médias. Nous avons sensibilisé le gouvernement à la nécessité de remédier à la situation, au lieu de continuer de tergiverser comme il le faisait depuis de nombreuses années.

L'Île de Sable ne peut être traitée comme une voiture de location. C'est une possession de grande importance et un endroit où il est nécessaire d'établir une présence autorisée pour pouvoir préserver notre souveraineté et profiter des avantages qui en découlent.

Il y a quelques semaines, j'ai assisté à une conférence de Zoe Larsen, du réseau d'action écologique, au Musée de la nature à Ottawa. Elle a consacré 30 années à effectuer des recherches sur l'Île de Sable. Elle a démontré, dans son exposé, une mémoire institutionnelle et un sens de l'intendance impressionnants.

Nous devons maintenir une présence durable sur l'île. Cette présence permet de prolonger la zone économique du Canada de plusieurs centaines de kilomètres. Elle assure également un point plus avancé pour nos opérations de recherche et de secours et pour les activités de nos forces armées, entre autres. L'Île de Sable revêt une importance vitale.

Depuis longtemps, la présence de plusieurs ministères fédéraux, qui tirent profit de la station, crée une situation problématique, car le ministère des Pêches et des Océans supporte une part disproportionnée des coûts, ce qui explique que le gouvernement ait été amené à se décharger de sa responsabilité. Les ministres de l'Environnement et des Pêches et des Océans ont finalement annoncé, le 31 janvier, que le gouvernement s'engageait à maintenir une présence humaine dans l'île, mais que le financement demeurerait insuffisant. Le gouvernement s'engageait à assurer le financement pour un an ou deux, pendant qu'il examinait d'autres solutions.

Mes questions sont simples. Puisqu'il n'existe aucune loi qui garantit une présence humaine autorisée sur l'île, quand pouvons-nous espérer l'adoption d'une telle loi? Deux ministères assurent le financement à court terme, mais il faudra trouver une solution à long terme. Quand pouvons-nous espérer l'obtenir? Jusqu'à maintenant, le gouvernement a appliqué des solutions à courte vue. J'aimerais avoir une réponse plus poussée à cette question.

• (1920)

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de dire quelques mots, au nom du ministre des Pêches et des Océans, dans le cadre de cet important débat sur le statut de l'Île de Sable.

Tout comme le député d'en face, je suis pleinement conscient de l'importance de cette île unique. L'Île de Sable accueille des oiseaux migrateurs, des phoques et, évidemment, des chevaux sauvages, qui en sont les résidents les plus célèbres. L'île est un lieu de reproduction pour un grand nombre d'oiseaux, y compris certaines

espèces en péril, et plusieurs autres espèces d'animaux qui vivent dans l'île sont protégées en vertu de la Loi sur les espèces en péril.

Une autre chose qui se trouve dans l'île et qui intéresse tous les Canadiens est le trésor du capitaine Cook, qui est disparu il y a longtemps.

L'île est également importante pour d'autres raisons. Environnement Canada y a une station météorologique et surveille la pollution. Par ailleurs, des scientifiques du ministère des Pêches mènent régulièrement des recherches sur les phoques gris qui habitent dans l'île. Pour la Nouvelle-Écosse, l'île présente à la fois un grand intérêt sur le plan historique et environnemental. D'autre part, l'industrie pétrolière et gazière au Canada s'intéresse énormément aux réserves de combustible qui se trouvent au large de l'île.

De toute évidence, gérer toute cette activité, tout en assurant la protection de l'environnement fragile de l'île et celle des nombreuses espèces qui y habitent, représente une tâche très complexe. C'est pourquoi, ces dernières années, le gouvernement du Canada a décidé d'établir un partenariat pour gérer cette île. Depuis 2000, le Sable Island Preservation Trust s'occupe de sa gestion dans le cadre d'une entente conjointe avec Environnement Canada et Pêches et Océans. Avec l'appui du secteur privé et du gouvernement provincial, ils collaborent pour tracer une voie en prévision de l'avenir.

Le gouvernement du Canada a annoncé la création d'un comité de hauts responsables chargé d'élaborer une méthode de gestion de l'île de Sable pour les années à venir. Le comité s'est réuni en novembre dernier pour discuter des possibilités qui s'offraient à lui. Il a présenté ses recommandations au ministre de l'Environnement et au ministre des Pêches et des Océans.

Bien qu'aucune décision n'ait encore été prise au sujet d'une solution à long terme concernant la gestion de l'île de Sable, le ministre des Pêches et des Océans a dit à maintes occasions qu'il s'engageait à protéger cet environnement exceptionnel et les nombreuses espèces qui y habitent. Il est également déterminé à veiller à ce que les préoccupations de tous les intervenants soient prises en considération dans l'étude de ce dossier.

C'est pour cette raison que le ministre s'est récemment joint au ministre de l'Environnement pour annoncer l'intention du gouvernement du Canada de continuer—et je le répète pour la gouverne du député—d'assurer une présence humaine à longueur d'année dans l'île de Sable et de gérer directement la station météorologique de l'île. Cela permettra au Sable Island Preservation Trust de consacrer ses énergies aux tâches cruciales que sont la sensibilisation de la population, la recherche et la conservation, jusqu'à ce que la question d'une approche à long terme soit réglée une fois pour toutes.

• (1925)

M. John Duncan: Madame la Présidente, cette réponse ne m'a rien appris que je ne savais déjà.

Voici la vraie question. Nous savons que le comité consultatif a recommandé aux ministres que le gouvernement fédéral prenne les choses en main et qu'il y ait une présence humaine permanente sur l'île. C'est ce que je cherche à obtenir du gouvernement. J'essaie de l'amener à reconnaître qu'une annonce et un communiqué de presse ne suffisent pas.

Ajournement

Nous avons besoin d'une mesure législative qui modifierait le mandat et la mission du gouvernement et qui assurerait une solution permanente pour l'île de Sable. Cette mission nécessite davantage qu'une garantie de financement pour les deux ou trois prochaines années. Or, il n'en a pas été question et c'est ce que je réclame.

L'hon. Shawn Murphy: Madame la Présidente, je n'y peux rien si le député n'a rien appris, mais je vais répéter certains points que j'ai signalés.

Un comité de haut niveau, formé de sous-ministres adjoints de plusieurs ministères fédéraux, s'est réuni en novembre afin d'examiner diverses options. Ce comité a présenté des recommandations aux ministres concernés.

Le ministre des Pêches et des Océans a assuré aux intervenants qu'une décision serait bientôt prise. Il a indiqué que son ministère, et le ministère de l'Environnement, devrais-je ajouter, assureront le fonctionnement de la station météorologique à court terme tout en continuant de rechercher une solution à long terme. Je ne crois pas que le député reconnaisse ce que le gouvernement du Canada a fait au cours des dernières années et l'engagement qu'il a pris pour l'avenir.

Par ailleurs, le ministre a réitéré à maintes reprises sa volonté de travailler avec toutes les parties intéressées afin de conserver une présence humaine sur l'île et d'assurer la protection des espèces qui y sont chez elles. La gestion et le financement de cette présence sont au coeur des recommandations qui font actuellement l'objet d'un examen.

L'AGRICULTURE

M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Madame la Présidente, pour situer ma question dans le contexte, tant pour les auditeurs que pour le compte-rendu, je précise que la motion d'ajournement à laquelle je participe ce soir fait suite à une question que j'ai posée au gouvernement l'an dernier.

J'ai dit au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire que, en ce qui concerne l'interdiction frappant le bétail sur pied, le gouvernement ne nous donnait que des excuses pour expliquer le maintien de la fermeture des frontières américaines. J'ai ajouté que le président Bush était reparti aux États-Unis après sa visite au Canada et que les frontières étaient quand même demeurées fermées. J'ai ensuite demandé quand les frontières allaient réouvrir.

J'ai posé cette question pour quelques raisons. Je voulais d'une part comprendre quel était le plan ou la stratégie du gouvernement en matière d'affaires étrangères et de politique agricole et, surtout, quel lien existait entre les deux. Le débat sur l'ESB s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui. Il y a maintenant près de deux ans que les frontières sont fermées. J'avais l'impression que le gouvernement n'avait aucun plan et je voulais comprendre sur quoi reposait sa position.

C'est très important parce que l'agriculture au Canada est l'un des éléments cruciaux et sous-jacents, un des fondements de notre économie, et c'est particulièrement vrai de l'industrie bovine partout au pays. C'est un secteur important dans presque toutes les provinces, de la Colombie-Britannique, dans l'Ouest, en passant par les Prairies et ma province d'origine, la Saskatchewan, l'Alberta, l'Ontario, le Québec et même jusque dans les provinces de l'Atlantique.

J'ai posé la question au gouvernement pour comprendre quel plan proactif il avait pour l'avenir. C'est intéressant et important, parce que nous avions vu la crise de la vache folle déferler sur l'Europe ainsi que l'imprévoyance des Européens dans ce dossier. Là-bas, la crise a été beaucoup plus grave que chez nous. Le Brésil et d'autres pays ont

aussi connu une crise, mais le gouvernement de notre pays ne s'est donné aucune politique étrangère ou agricole proactive pour déterminer à l'avance ce que nous pourrions faire et à quel moment nous pourrions le faire dès qu'une telle crise se produirait.

Nous avons pu constater que le gouvernement n'avait aucun plan efficace car, à en juger par les résultats, il a littéralement fallu deux ans avant que la frontière soit rouverte à la suite d'un cas unique. Le nombre de cas d'ESB est maintenant passé à deux ou trois, mais c'est tellement mineur, tellement dérisoire que la frontière n'aurait jamais dû être fermée; nous aurions toutefois dû réfléchir à cela avant.

J'étais curieux et je voulais comprendre ce que le gouvernement pensait de la politique agricole, mais cela fait aussi ressortir les lacunes générales de notre politique étrangère. Le ministère de l'Agriculture et tous les ministères responsables du commerce sont en cause en l'occurrence.

J'ai tenté de comprendre ce dont le premier ministre et le ministre de l'Agriculture de notre pays ont discuté avec le président Bush et comment le Canada pouvait exercer son influence dans le monde. Malheureusement, nous avons découvert très clairement que le Canada, sous la direction du gouvernement actuel, n'a aucune influence dans le monde. Le Canada ne peut influencer sur la politique agricole des États-Unis à moins que nous ne tirions une leçon de tout cela. Apparemment, le gouvernement actuel n'a tiré aucune leçon de cela.

Je vais réitérer ma question au gouvernement, mais en termes plus généraux, parce que la frontière est en train de s'ouvrir. Quel plan proactif le gouvernement a-t-il en ce qui concerne sa politique étrangère et plus particulièrement l'agriculture? Quelles mesures prendra-t-il pour protéger les agriculteurs contre de futurs désastres? Nous ne voulons pas que des beaux discours. Nous voulons des mesures concrètes.

• (1930)

L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.): Madame la Présidente, c'est pour moi un privilège de répondre au nom du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Le député a demandé quand la frontière serait ouverte. Il sait très bien que nous disposons d'un plan et d'une stratégie depuis longtemps. Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour faire rouvrir la frontière américaine. En fait, nous sommes le seul pays et nous sommes le premier pays qui réussit à réintégrer un marché après un épisode d'ESB. C'est une première mondiale. Cela témoigne de la planification à long terme du gouvernement du Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments quant à notre capacité de traçabilité, notre système d'identification et notre bon système de tenue de dossiers qui nous fournit les preuves et les données scientifiques nécessaires pour prendre des décisions fondées sur la science et aller de l'avant.

Pour ce qui est de la stratégie, le député savait, lorsqu'il a posé sa question antérieurement, que le ministre a fait le 10 septembre une annonce qui contenait six points fondamentaux. Un des principaux points était que nous devions collaborer avec l'industrie pour accroître notre capacité d'abattage au pays. Des mesures sont prises en ce sens à l'heure actuelle.

Ajournement

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance du marché américain pour les producteurs canadiens. En fait, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, en compagnie de ses homologues provinciaux et de représentants de l'industrie, s'est rendu dans la capitale des États-Unis la semaine dernière. Il a encore défendu le point de vue non seulement du secteur de l'élevage bovin, mais encore de tous les exportateurs de viande et d'animaux touchés par la fermeture de la frontière, y compris les industries du mouton, de la chèvre, du bison, du wapiti et d'autres ruminants. Il importe de le souligner.

Je tiens à faire remarquer que le Canada est devenu le premier pays touché par l'ESB à accéder de nouveau au marché américain. Grâce à la planification et à la clairvoyance du gouvernement du Canada, cette réouverture partielle de la frontière s'est traduite, pour le Canada, par l'exportation de plus de 300 000 tonnes de boeuf aux États-Unis en 2004.

Comme le député le sait fort bien, le premier ministre a obtenu l'engagement du président Bush à plusieurs reprises à rouvrir la frontière le plus tôt possible. Cela est capital pour le processus qui a été amorcé. Cet engagement a porté fruit lorsque le ministère américain de l'Agriculture a publié la règle du risque minimal relatif à l'ESB dans le *Federal Register* le 4 janvier. Le député sait sans doute que cette règle entrera en vigueur le 7 mars 2005.

Lorsque la règle définitive entrera en vigueur, nous obtiendrons l'accès au marché américain pour une variété d'animaux vivants des secteurs du boeuf et d'autres ruminants. Plus particulièrement, la règle autorisera de nouveau l'importation aux États-Unis de bovins vivants de moins de 30 mois pour le marché de l'abattage. Cela représente un progrès notable.

Le gouvernement du Canada continuera de travailler étroitement avec les États-Unis pour obtenir la réouverture complète de la frontière.

• (1935)

M. Bradley Trost: Madame la Présidente, je remercie le secrétaire parlementaire de ses observations, mais j'ai un peu de mal à croire tout cela.

Je sais qu'il y a des exceptions et que la frontière ne sera pas complètement ouverte en mars, mais je vois difficilement comment le gouvernement peut parler de réussite dans le cas d'une frontière fermée depuis pratiquement deux ans. Le secteur de la transformation aux États-Unis faisait des démarches en notre faveur. Les

principales organisations de producteurs de viande de boeuf de ce pays en faisaient autant. Nous avons aux États-Unis des alliés puissants qui, à bien des égards, en ont fait davantage pour les éleveurs de bétail canadiens que le gouvernement libéral. Il est honteux de constater que le gouvernement n'a pas eu la même efficacité.

Je ne vois pas comment le gouvernement peut s'enorgueillir du fait que la frontière a été fermée durant deux ans. Si nous avons établi les rapports qui s'imposaient et assuré de bonnes communications au lieu de laisser des députés ministériels miner nos rapports avec les décideurs étatsuniens, nous aurions réglé la question beaucoup plus rapidement.

Je demande donc à nouveau au ministre en quoi il considère la longue période de fermeture de la frontière comme une réussite.

L'hon. Wayne Easter: Madame la Présidente, je n'en crois pas mes oreilles. Le député sait pertinemment que, lorsque nous regardons quelques-uns des autres pays où il y a eu des cas d'ESB, nous constatons que ces pays n'ont pas réintégré les marchés aussi rapidement que le Canada l'a fait. Cela est attribuable au travail acharné du ministre, du premier ministre, des ministres du Cabinet, des simples députés de ce côté-ci de la Chambre, et même de certains députés d'en face, qui ont travaillé avec acharnement pour faire ouvrir la frontière.

C'est ce que je ne comprends pas chez les députés d'en face. Au lieu de parler de la réalité, des résultats que nous obtenons, et de tenter de se concentrer sur l'ouverture de la frontière, ils continuent de faire de grandes déclarations pour essayer de montrer la situation sous un jour pire qu'elle ne l'est. Le fait est que nous avons maintenant un échéancier en ce qui concerne la réouverture de la frontière. Cela montre que le gouvernement du Canada, y compris le premier ministre, ont décidé de collaborer avec le président Bush.

Nous réalisons des progrès. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes fiers de ce processus et nous continuerons d'exercer des pressions.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 38.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 16 février 2005

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Les changements climatiques

M. Pacetti 3561

L'équité salariale

Mme Skelton 3561

Le curling

M. Savoy 3561

Maurice Tessier

Mme Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques) 3561

La bibliothèque publique de Thunder Bay

M. Boshcoff 3562

La citoyenneté et l'immigration

M. Reynolds 3562

Le Liban

M. Murphy 3562

Rafiq Hariri

Mme Lalonde 3562

La circonscription de Brome—Missisquoi

M. Paradis (Brome—Missisquoi) 3563

Les programmes gouvernementaux

M. Richardson 3563

L'environnement

M. Wilfert 3563

L'assurance-emploi

M. Godin 3563

L'environnement

M. Menzies 3563

L'environnement

M. Simard (Beauport—Limoilou) 3564

L'Océan Ranger

M. Doyle 3564

Le commerce international

M. Cuzner 3564

QUESTIONS ORALES

L'environnement

M. Harper 3564

M. Martin (LaSalle—Émard) 3564

M. Harper 3564

M. Martin (LaSalle—Émard) 3565

M. Harper 3565

M. Dion 3565

M. Mills 3565

M. Dion 3565

M. Mills 3565

M. Dion 3565

M. Duceppe 3565

M. Martin (LaSalle—Émard) 3566

M. Duceppe 3566

M. Dion 3566

M. Bigras 3566

M. Efford (Avalon) 3566

M. Bigras 3566

M. Dion 3566

M. Blaikie 3566

M. Martin (LaSalle—Émard) 3566

M. Blaikie 3566

M. Dion 3567

Les barrages hydroélectriques

M. MacKay 3567

Mme McLellan 3567

M. MacKay 3567

Mme McLellan 3567

Les garderies

Mme Ambrose 3567

M. Dryden 3567

Mme Ambrose 3567

M. Dryden 3568

Le transport en commun

Mme St-Hilaire 3568

M. Lapierre (Outremont) 3568

Mme St-Hilaire 3568

M. Lapierre (Outremont) 3568

M. Crête 3568

M. Emerson 3568

M. Crête 3568

M. Emerson 3568

Les garderies

Mme Skelton 3568

M. Dryden 3568

Mme Skelton 3568

M. Dryden 3568

Le rapport de la vérificatrice générale

M. Solberg 3569

M. Alcock 3569

M. Solberg 3569

M. Alcock 3569

L'environnement

M. Tonks 3569

M. Dion 3569

M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley) 3569

M. Efford (Avalon) 3569

M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley) 3569

M. Efford (Avalon) 3570

Le rapport de la vérificatrice générale

M. Menzies 3570

Mme Carroll 3570

M. Menzies 3570

Mme Carroll 3570

Les aéroports

M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) 3570

M. Lapierre (Outremont) 3570

Le rapport de la vérificatrice générale	
M. Lauzon	3570
M. Alcock	3570
Les garderies	
Mme Gagnon (Québec)	3571
M. Alcock	3571
Mme Gagnon (Québec)	3571
Mme Robillard	3571
Le terrorisme	
M. Sorenson	3571
Mme McLellan	3571
M. Day	3571
M. Pettigrew	3571
L'industrie pharmaceutique	
M. Boudria	3571
M. Dosanjh	3571

Présence à la tribune	
Le Président	3572

Les travaux des subsides	
Le Président	3572

AFFAIRES COURANTES

Nominations par décret	
M. LeBlanc	3572

Les comités de la Chambre	
Santé	
M. Merrifield	3572

Développement des ressources humaines, développement des compétences, développement social et condition des personnes handicapées

Mme Folco	3572
-----------------	------

Finances

M. Pacetti	3572
------------------	------

La Loi sur le Parlement du Canada	
M. Preston	3572
Projet de loi C-335. Présentation et première lecture	3572
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	3573

Pétitions

Le mariage

Mme Gallant	3573
-------------------	------

M. Boudria	3573
------------------	------

Les pêches

M. Cummins	3573
------------------	------

Le mariage

M. Goodyear	3573
-------------------	------

Les affaires autochtones

M. Angus	3573
----------------	------

Le logement

Mme Davies	3573
------------------	------

Les armes nucléaires

Mme Davies	3573
------------------	------

La pornographie juvénile

M. Hill	3573
---------------	------

Le mariage

M. Hill	3573
---------------	------

M. Warawa	3574
-----------------	------

L'autisme

M. Warawa	3574
-----------------	------

Le statut de la femme

M. Adams	3574
----------------	------

La piste cyclable du Sentier Péninsule

M. Godin	3574
----------------	------

Le mariage

M. Batters	3574
------------------	------

M. Benoit	3574
-----------------	------

M. Szabo	3574
----------------	------

Questions au *Feuilleton*

M. LeBlanc	3574
------------------	------

Demandes de documents

M. LeBlanc	3574
------------------	------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur le mariage civil

M. Martin (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada)	3574
---	------

Projet de loi C-38. Deuxième lecture	3574
--	------

M. Harper	3578
-----------------	------

M. Harper	3578
-----------------	------

Amendement	3585
------------------	------

Mme Davies	3585
------------------	------

Motion	3585
--------------	------

Adoption de la motion	3585
-----------------------------	------

M. Duceppe	3585
------------------	------

M. Macklin	3587
------------------	------

M. Marceau	3587
------------------	------

M. Graham (Toronto-Centre)	3587
----------------------------------	------

M. Vellacott	3588
--------------------	------

M. Masse	3588
----------------	------

M. Siksay	3588
-----------------	------

Mme Picard	3592
------------------	------

M. Goodyear	3592
-------------------	------

M. Thompson (Wild Rose)	3592
-------------------------------	------

M. Asselin	3593
------------------	------

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi sur la citoyenneté

Projet de loi S-2. Deuxième lecture	3593
---	------

La présidente suppléante (L'hon. Augustine)	3593
---	------

Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité	3593
--	------

La maladie d'Alzheimer

Mme Kadis	3593
-----------------	------

Motion	3593
--------------	------

M. Thibault (Nova-Ouest)	3596
--------------------------------	------

Mme Ratansi	3596
-------------------	------

M. Holland	3596
------------------	------

Mme Demers	3596
------------------	------

Mme Yelich	3598
------------------	------

M. Angus	3599
----------------	------

M. Thibault (Nova-Ouest)	3600
--------------------------------	------

M. Easter	3601
-----------------	------

MOTION D'AJOURNEMENT

La santé

M. Fletcher 3602

M. Thibault (Nova-Ouest) 3603

L'île de Sable

M. Duncan 3603

M. Murphy 3604

L'agriculture

M. Trost 3605

M. Easter 3605

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**